



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 27 JANVIER 1872.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 22 janvier 1872.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Robert Blair, Ignace Gravel, Damase Hudon, André Potvin, Abel Tremblay, Frédéric Fortin, Thiburce Bergeron et Philibert Gagnon, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans le township de Bagot, comté de Chicoutimi.

349

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 19 janvier 1872.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer M. Nazaire Préfontaine, conseiller municipal pour la paroisse de Saint-Basile le Grand, comté de Chambly.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer MM. John Smith, William Rodger et John Paul, estimateurs pour la révision du rôle d'évaluation de la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil.

Aussi MM. Isidore Bélanger, Mathew Davidson et Robert Edgar, estimateurs pour réviser et corriger le rôle de cotisation de North Ely.

345

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 24 janvier 1872.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en Conseil, en date du 17 de ce mois et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les 45e et 136e clauses du chap. 15 des Statuts révisés pour le Bas-Canada, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Chicoutimi, St. Joseph.—Le Rév. M. D. Roussel en remplacement du Rév. M. F.-X. Delâge.

Comté de Gaspé, Cap Désespoir.—Le Rév. M. Pierre Saucier en remplacement du Rév. M. A. Thivierge.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 27th JANUARY, 1872.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 22nd January, 1872.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to name Messrs. Robert Blair, Ignace Gravel, Damase Hudon, André Potvin, Abel Tremblay, Frédéric Fortin, Thiburce Bergeron and Philibert Gagnon, commissioners for the summary trial of small causes in the township of Bagot, county of Chicoutimi.

350

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 19th January, 1872.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Mr. Nazaire Préfontaine, municipal councillor for the parish of St. Basile le Grand, county of Chambly.

His Excellency has also been pleased to appoint Messrs. John Smith, William Rodger and John Paul, valuers for the revision of the valuation roll for the parish of St. Jerusalem d'Argenteuil.

Also Messrs. Isidore Belanger, Mathew Davidson and Robert Edgar, valuers to revise and correct the tax roll for North Ely.

346

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION.

Quebec, 24th January, 1872.

The LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 17th of the current month, and in virtue of the powers conferred upon him by the forty-fifth and the hundred and thirty-sixth clauses of chapter fifteen of the Consolidated Statutes of Lower Canada, to make the following appointments of school commissioners:—

County of Chicoutimi, St. Joseph.—The Rev. D. Roussel, in the room and stead of the Reverend F. X. Delâge.

County of Gaspé, Cap Désespoir.—The Reverend Pierre Saucier, in the room and stead of the Reverend A. Thivierge.

Comté de Lotbinière, St. Sylvestre Nord.—M. George Camden en remplacement de M. John Doonan.

Comté de Rimouski, St. Moïse.—MM. Clovis St. Amand, Ephrem Harvey, Thomas Morisset, Romuald St. Amand et François-Xavier Saucier. 427

County of Lotbinière, St. Sylvestre North.—Mr. George Camden, in the room and stead of Mr. John Doonan.

County of Rimouski, St. Moïse.—Messrs. Clovis St. Amand, Ephrem Harvey, Thomas Morisset, Romuald St. Amand and François Xavier Saucier. 428

Proclamations.

PROVINCE DE }
QUÉBEC. }
(L. S.)

N. F. BELLEAU.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner—SALUT.

PROCLAMATION.

GÉDÉON OUMET, } **A**TTENDU que par les dispositions du chapitre trente-sept des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, il est entre autres choses en substance statué que le commissaire des terres de la couronne verra à ce qu'il soit préparé, sous sa direction, un plan correct de chaque cité, ville, village incorporé, paroisse, township, ou de partie d'iceux, dans chaque comté ou division d'enregistrement dans le Bas-Canada, avec un Livre de Renvoi indiquant ces endroits; que chacun des dits plans et Livres de Renvoi sera dressé jusqu'à une date précise, à laquelle il sera corrigé aussi bien que possible, et cette date y sera marquée,—et il sera signé par le commissaire et restera dans les archives de son bureau; qu'une copie de chaque tel plan et Livre de Renvoi, certifiée par le commissaire des terres de la couronne, sera déposée dans le bureau du registraire dans le comté ou la division d'enregistrement où est située la place qu'ils indiquent, et y restera ouverte à l'inspection du public pendant les heures de bureau; qu'aussitôt que les plans et Livres de Renvoi, quant à aucun comté ou division d'enregistrement, auront été déposés comme ci-dessus, dans le bureau du registraire, le Gouverneur en conseil pourra le faire connaître par proclamation;

Et vû les dispositions suivantes des articles 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173 et 2176a du Code Civil du Bas-Canada, savoir:

2166. A la diligence du commissaire des terres de la couronne, chaque bureau d'enregistrement est pourvu d'une copie d'un plan correct, fait conformément aux dispositions contenues dans le chapitre 37 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, et dans l'acte des 27 et 28 Vict. chap. 40, indiquant distinctement tous les lots de terre de chaque cité, ville, village, paroisse, canton ou partie d'iceux, compris dans la circonscription du bureau.

2167. Ce plan doit être accompagné d'une copie d'un livre de renvoi dans lequel sont insérés:

1. Une description générale de chaque lot de terre porté sur le plan;

2. Le nom du propriétaire de chaque lot autant qu'il est possible de s'en assurer;

3. Toutes remarques nécessaires pour faire comprendre le plan.

Chaque lot de terre sur le plan y est indiqué par un numéro d'une seule série, qui est inscrit dans le livre de renvoi pour y désigner le même lot.

2168. Après que copie des plans et livres de renvoi a été déposée dans un bureau d'enregistrement pour toute sa circonscription, et qu'il a été donné avis par proclamation tel que mentionné en l'article 2169, le numéro donné à un lot sur le plan et dans le livre de renvoi est la vraie description de ce lot et suffit dans tout document quelconque; et toute partie de ce lot est suffisamment désignée en déclarant qu'elle fait partie de ce lot et en indiquant à qui elle appartient, avec ses tenants et aboutissants; et tout terrain composé de parties de plus d'un lot numéroté est suffisamment désigné en déclarant qu'il est ainsi composé, et en indiquant quelle partie de chaque lot numéroté il contient.

La description d'un immeuble dans l'avis d'une demande en ratification de titre, ou dans l'avis d'une

Proclamations.

PROVINCE OF }
QUEBEC. }
(L. S.)

N. F. BELLEAU.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or to whom the same may concern—GREETING:

PROCLAMATION.

GÉDÉON OUMET, } **W**HEREAS in and by the provisions of the thirty-seventh chapter of the Consolidated Statutes for Lower Canada, it is amongst other things in effect enacted that the Commissioner of Crown Lands shall cause to be prepared, under his superintendence, a correct plan of each city, town, incorporated village, parish, township, or part thereof, in each county or registration division in Lower Canada, with a Book of Reference to each such plan; that each of the said Plans and Books of Reference shall be made up to some precise date, up to which it shall be corrected as far as possible, and this date shall be marked upon it, and it shall be signed by the said Commissioner, and remain of record in his office; that a copy of each such Plan and Book of Reference, certified by the Commissioner of Crown Lands, shall be deposited in the office of the Registrar in whose county or registration division the place to which they refer is situate, and shall there remain open to inspection of the public during office hours; that whenever the Plans and Books of Reference, with respect to any county or registration division, have been deposited as aforesaid, in the office of the Registrar thereof, the Governor in Council may declare the same by proclamation;

And considering the following provisions of articles 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173 and 2176 a of the Civil Code of Lower Canada, to wit:

2166. The Commissioner of Crown Lands furnishes each registry office with a copy of a correct plan, made in conformity with the provisions of chapter 37 of the Consolidated Statutes for Lower Canada and the statute 27th and 28th Vict., ch. 40, shewing distinctly all the lots of land of each city, town, village, parish, township, or part thereof, comprised within the division to which such office belongs.

2167. Such plan must be accompanied by a copy of a book of Reference in which are set forth:

1. A general description of each lot of land shewn upon the plan;

2. The name of the owner of each lot, so far as it can be ascertained;

3. All remarks necessary to the right understanding of the plan.

Each lot of land shewn upon the plan is designated thereon by a number, which is one of a single series, and is entered in the book of reference to designate the same lot.

2168. When a copy of the plans and books of reference for the whole of a registration division has been deposited in the office for such division, and notice has been given by proclamation in the manner mentioned in article 2169, the number given to a lot upon the plan and in the book of reference is the true description of such lot, and is sufficient as such in any document whatever; and any part of such lot is sufficiently designated by stating that it is a part of such lot and mentioning who is the owner thereof and the properties contiguous thereto; and any piece of land composed of parts or more than one numbered lot is sufficiently designated by stating that it is so composed and mentioning what part of each numbered lot it contains.

No description of an immoveable in the notice of application for confirmation of title, or in the notice of

vente par le shérif, ou par licitation forcée, ou de toute autre vente ayant les effets d'un décret, ou dans telle vente ou jugement de ratification, ne sera censée suffisante que si elle est faite conformément aux prescriptions du présent article.

« Aussitôt après que le dépôt de tel plan et livre de renvoi a été fait et qu'il en a été donné avis, les notaires sont tenus, en rédigeant les actes concernant les immeubles indiqués sur tel plan, de désigner ces immeubles par le numéro qui leur est donné sur le plan et dans le livre de renvoi, de la manière prescrite ci-dessus; à défaut de telle désignation l'enregistrement ne peut affecter le lot en question, à moins qu'il ne soit produit une réquisition ou avis indiquant le numéro sur le plan et livre de renvoi comme étant celui du lot qu'on veut affecter par tel enregistrement.

« 2169. Le dépôt des plans et livres de renvoi primitifs dans une circonscription d'enregistrement est annoncé par proclamation du gouverneur en conseil, fixant en même temps le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en force.

« 2170. A compter de ce dépôt, le registraire doit préparer l'index mentionné en second lieu dans l'article 2161.

« 2171. A compter de l'époque fixée dans telle proclamation, le registraire doit faire l'index des immeubles et le continuer jour par jour en inscrivant sous chaque numéro de lot indiqué séparément au plan et au livre de renvoi, un renvoi à chaque entrée faite subséquemment dans les autres livres et registres, affectant tel lot, de manière à mettre toute personne en état de constater facilement toutes les entrées faites subséquemment concernant ce lot.

« 2172. Dans les dix-huit mois qui suivent la proclamation du gouverneur pour la mise en force des dispositions de l'article 2168, dans une circonscription d'enregistrement, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre compris dans cette circonscription y doit être renouvelé au moyen de la transcription, dans le livre tenu à cet effet, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite en l'article 2168, en observant les autres formalités prescrites en l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques.

« Il est tenu un index des livres employés à la transcription de l'avis mentionné au présent article, de la même manière que l'index mentionné en l'article 2131.

« 2173. A défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers, ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

« 2176a. Chaque fois que le plan des lots de terre d'une cité, d'une ville, d'un village, d'une paroisse, d'un canton, ou d'une division quelconque de ces localités, faisant partie d'une circonscription d'enregistrement, a été faite conformément aux dispositions du chapitre trente-sept des Statuts Refondus pour le Bas-Canada et de l'acte vingt-sept et vingt-huit Victoria, chapitre quarante, le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut faire déposer au bureau du registraire de la circonscription d'enregistrement qu'il appartient une copie correcte de ce plan, ainsi qu'une copie du livre de renvoi qui s'y rapporte.

« Le dépôt de tels plan et livre de renvoi, est annoncé par une proclamation du Lieutenant-Gouverneur en conseil, fixant en même temps le jour auquel les dispositions de l'article deux mille cent soixante-et-huit deviendront en force dans cette circonscription d'enregistrement, relativement à la localité dont le plan des terres a été ainsi déposé; et à dater de l'époque fixée dans la proclamation, toutes les dispositions du code s'appliqueront à ce plan et à ce livre de renvoi, ainsi qu'aux terres ou propriétés comprises dans ce plan, et à tous les contrats, hypothèques ou actes quelconques, concernant ou affectant telles terres ou propriétés, de la même manière que si le dépôt du plan de toute la circonscription d'enregistrement eût été fait conformément à l'article deux mille cent soixante-et-six.

Et ATTENDU que l'Honorable Joseph-Octave Beaubien, Commissaire des Terres de la Couronne de Notre Province de Québec, a fait préparer, sous sa direction, un plan correct du quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, faisant partie de la circonscription d'enregistrement de Montréal, avec un livre de renvoi qui s'y rapporte; Et ATTENDU que les dits plan et livre

a sale by the sheriff or by forced licitation, or of any sale having the effect of a sheriff's sale, or in the sheriff's deed, or in the judgment of confirmation, will be deemed sufficient unless it is made in conformity with the provisions of this article.

« As soon as such plans and books of reference have been deposited and notice thereof has been given, notaries passing acts concerning immovables indicated on such plan are bound to designate such immovables by the number given to them upon such plan and in the book of reference, in the manner above prescribed; in default of such designation the registration does not affect the lot in question, unless there is filed a requisition or notice indicating the number on the plan and book of reference as being that of the lot intended to be affected by such registration.

« 2169. The deposit of the original plans and books of reference in any registration division is declared by a proclamation from the Governor in Council, fixing at the same time the day on which the provisions of article 2168 shall come into force therein.

« 2170. The registrar so soon as such deposit has been made, must prepare the index to immovables mentioned in the second place in article 2161.

« 2171. From and after the day appointed by such proclamation the registrar must, from day to day, make up and continue the index to immovables by entering under the number of each lot separately designated upon the plan and book of reference, a reference to each entry thereafter made in the other books and registers affecting such lot, so as to enable any person easily to ascertain all the entries concerning it made after that time.

« 2172. Within eighteen months after the Governor's proclamation bringing the provisions of article 2168 into force in any registration division, the registration of any real right upon any lot of land within such division must be renewed by means of the registry at length, in the book kept for that purpose, of a notice describing the immovables affected in the manner prescribed in article 2168 and conforming to the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs.

« An index must be kept for the books used for the registration of the notices mentioned in this article, in the same manner as the index mentioned in article 2131.

« 2173. If such renewal be not effected, the real rights preserved by the first registration have no effect against other creditors and subsequent purchasers whose claims have been regularly registered.

« 2176 a. Whenever the plan of the lots of land of any city, town, village, parish, township, or of any division whatsoever of such localities, forming part of any registration division, has been made in conformity with the provisions of chapter thirty-seven of the Consolidated Statutes for Lower Canada, and of the act twenty-seventh and twenty-eighth Victoria, chapter forty, the Lieutenant-Governor in council may cause to be filed in the office of the registrar of the proper registration division, a correct copy of such plan, together with a copy of the book of reference relating thereto.

« The deposit of such plan and book of reference is announced by a proclamation of the Lieutenant-Governor in council, which at the same time determines the day upon which the provisions of article two thousand one hundred and sixty-eight, shall come into force in such registration division, respecting the localities whereof the plan of the lands has been so filed; and from the date of the period fixed in such proclamation, all the provisions of the code shall apply to such plan and to such book of reference, and to all lands and property comprised in the said plan, and to all contracts, hypothecs or acts whatever, concerning or affecting such land or property, in the same manner as if the plan of the whole registration division had been deposited, in conformity with article two thousand one hundred and sixty-six.

AND WHEREAS the Honorable Joseph-Octave Beaubien, the Commissioner of Crown Lands of Our Province of Québec, has caused to be prepared, under his superintendence, a correct plan of the St. James ward of the city of Montreal, forming part of the registration division of Montreal, together with a book of reference relating thereto; AND WHEREAS such plan

de renvoi ont été dressés jusqu'à une date précise, et ces dates y ont été marquées, lesquels sont aussi signés par Notre dit Commissaire des Terres de la Couronne, et restent dans les archives de son bureau; ET ATTENDU que des copies des dits plan et livre de renvoi certifiées par le dit Commissaire des Terres de la Couronne, ont été déposées dans le bureau du Régistrateur de la division d'enregistrement de Montréal, et y restent ouvertes à l'inspection du public, pendant les heures du bureau, savoir: depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, chaque jour de la semaine, les dimanches et jours de fêtes d'obligation exceptés, ainsi qu'il est prescrit par le dit acte; ET ATTENDU qu'à l'égard des dits plan et livre de renvoi, Notre dit Commissaire des Terres de la Couronne s'est en tous points, conformément aux dispositions du dit acte, tel qu'amendé par le statut de la ci-devant Province du Canada, 27-28 Vict., chap. 40, et aux dispositions du Code Civil du Bas-Canada qui s'y rapportent:

ET ATTENDU que le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de Notre dite Province de Québec, par et de l'avis du Conseil Exécutif de la dite Province, a fixé le PREMIER jour du mois de MARS prochain, comme devant être le jour à partir duquel les dispositions de l'article 2168 du Code Civil du Bas-Canada deviendront et seront en force dans la dite circonscription d'enregistrement de Montréal, relativement au quartier Saint-Jacques de la cité de Montréal, faisant partie de la dite circonscription d'enregistrement; A CES CAUSES, Nous déclarons, par Notre présente Proclamation, qu'à partir du dit PREMIER jour du mois de MARS prochain, les dispositions de l'article 2168 du Code Civil du Bas-Canada, deviendront et seront en force dans la dite circonscription d'enregistrement de Montréal, relativement au quartier Saint-Jacques de la cité de Montréal, faisant partie de la dite circonscription d'enregistrement, et s'y appliqueront; ET par les présentes Nous invitons toutes personnes ayant des hypothèques enregistrées dans la dite circonscription d'enregistrement de Montréal, concernant ou affectant toutes terres ou propriétés comprises dans le plan du dit quartier Saint-Jacques de la dite cité de Montréal, de les renouveler dans les dix-huit mois qui suivront le dit PREMIER jour du mois de MARS prochain, à peine de perdre la priorité conférée par le dit Code Civil. De tout ce que dessus Nos fœux sujets de Notre dite Province et tous autres que les présentes pourront concerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec; TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-douze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par ordre,

431

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire.

PROVINCE DE }
QUÉBEC. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]
VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALET:

PROCLAMATION.

GÉDÉON OUMET, }
Proc. Gén. } ATTENDU que par un certain acte de la Législature de Notre Province de Québec, passé dans sa session tenue dans la trente-deuxième année de Notre Règne, intitulé: « Acte concernant les Magistrats de District en cette Province, » tel qu'amendé par un acte de la dite Législature passé dans la trente-cinquième année de Notre Règne, intitulé: « Acte pour amender de nouveau la loi concernant les Magistrats de District en

and book of reference have been made up to some precise date, and those dates have been marked upon the same, which bear also the signature of Our said Commissioner of Crown Lands and remain of record in his office; AND WHEREAS copies of such plan and book of reference certified by the said Commissioner of Crown Lands have been deposited in the office of the Registrar for the said registration division of Montreal, and there remain open to the inspection of the public during office hours, that is to say: between the hours of nine in the forenoon and three in the afternoon, every day of the week, excepting Sundays and Holidays, as prescribed by the said Act; AND WHEREAS, so far as regards such plan and book of reference, Our said Commissioner of Crown Lands has, in every respect, conformed to the provisions of the said Act, as amended by the statute of the late Province of Canada, 27th and 28th Vict., cap. 40, and to the provisions of the Civil Code of Lower Canada relating thereto:

AND WHEREAS the LIEUTENANT-GOVERNOR of Our said Province of Québec, by and with the advice of the Executive Council thereof, has fixed the FIRST day of MARCH next, as the day from and after which the provisions of article 2168 of the Civil Code of Lower Canada shall come into and be in force in the said registration division of Montreal, respecting the St. James ward of the city of Montreal, forming part of the said registration division; NOW KNOW YE, that We do, by this Our Proclamation, declare that from and after the said FIRST day of MARCH next, the provisions of article 2168 of the Civil Code of Lower Canada, shall come into and be in force in and apply to the said registration division of Montreal, respecting the St. James ward of the city of Montreal, forming part of the said registration division; AND We do hereby call upon all persons having hypothecs registered in the said registration division of Montreal, concerning or affecting lands or property comprised in the plan of the said St. James ward of the said city of Montreal, to renew the same within the period of eighteen months after the said FIRST day of MARCH next, on pain of the forfeiture of priority provided in the said Civil Code. Of all which Our loving subjects of Our said Province, and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Knight, Lieutenant Governor of Our Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province, this TWENTY-THIRD day of JANUARY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-two, and in the thirty-fifth year of Our Reign.

By Command,

432

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secretary.

PROVINCE OF }
QUEBEC. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]
VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING:

PROCLAMATION.

GÉDÉON OUMET, }
Att. Gén. } WHEREAS by an Act of the Legislature of the Province of Québec, passed in the session holden in the thirty-second year of Our Reign, intitled: "An Act respecting District Magistrates in this Province," as amended by an Act of the said Legislature passed in the thirty-fifth year of Our Reign intitled: "An Act to amend anew the law respecting District Magistrates in this Province," it is among other things

cette Province, il est entre autres choses décrété que Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, chaque fois qu'il le jugera à propos, pourra, par proclamation, établir dans et pour tout comté en cette Province une cour qui sera appelée la Cour de Magistrat de comté de (nommer le comté) laquelle cour sera tenue par le magistrat du district dans la juridiction duquel ce comté est situé, et il pourra, également par proclamation, fixer ou changer, de temps à autre, les jours où se tiendront ces cours dans chaque comté; que si la cour de circuit se tient à un endroit seulement dans le comté, la cour de magistrat se tiendra à cet endroit; si la cour de circuit se tient à plus d'un endroit dans le comté, la cour de magistrat se tiendra à celui de ces endroits qui sera fixé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil; et dans chacun de ces cas le greffier de la cour de circuit de l'endroit sera le greffier de la cour de magistrat. Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pourra, de temps à autre, indiquer tout autre lieu ou lieux où devra se tenir la cour des magistrats, dans aucun comté, qu'il s'y tienne ou non une cour de circuit, et pourra aussi nommer un greffier pour tel lieu;

ET ATTENDU que Nous avons jugé à propos d'établir une Cour de Magistrat dans la ville de SHERBROOKE, dans et pour chacun des comtés de WOLFE, STANSTEAD, RICHMOND et COMPTON, dans notre Province de Québec, et de fixer les jours auxquels se tiendront ces cours dans chacun de ces comtés;

À CES CAUSES, Nous déclarons et ordonnons, par les présentes, qu'il est et sera établi une Cour de Magistrat dans la ville de SHERBROOKE, et dans chacun des comtés de WOLFE, STANSTEAD, RICHMOND et COMPTON, dans notre dite Province, et que cette cour sera tenue aux jours fixés et désignés ci-dessous, savoir :

Il y aura six termes de LA COUR DE MAGISTRAT dans la ville de SHERBROOKE, dans le district de SAINT-FRANÇOIS, et ils seront tenus en la dite ville de SHERBROOKE, du DIXIÈME au DOUZIÈME jour de chacun des mois de JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE ET NOVEMBRE, ces jours inclusivement, chaque année;

Il y aura six termes de LA COUR DE MAGISTRAT dans le comté de WOLFE, dans le dit district de SAINT-FRANÇOIS, et ils seront tenus à HAM SUD, du SIXIÈME au HUITIÈME jour de chacun des mois de JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE et NOVEMBRE, ces jours inclusivement, chaque année;

LA COUR DE MAGISTRAT se tiendra dans le comté de STANSTEAD, à STANSTEAD PLAIN et à COATICOOK; et il y aura six termes de cette cour à chacun de ces endroits, et ils se tiendront comme suit : à STANSTEAD PLAIN, du QUINZIÈME au DIX-SEPTIÈME jour de chacun des mois de JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE et NOVEMBRE, ces jours inclusivement, chaque année; et à COATICOOK, du DIX-HUITIÈME au VINGT-UNIÈME jour de chacun des dits mois de JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE et NOVEMBRE, ces jours inclusivement, chaque année;

La COUR DE MAGISTRAT se tiendra dans le comté de RICHMOND, au village de RICHMOND et à DANVILLE; et il y aura six termes de cette cour à chacun de ces endroits, et ils se tiendront comme suit : au village de RICHMOND, du VINGT-DEUXIÈME au VINGT-QUATRIÈME jour de chacun des mois de JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE et NOVEMBRE, ces jours inclusivement, chaque année, et à DANVILLE, du VINGT-CINQUIÈME au VINGT-SEPTIÈME jour de chacun des dits mois de JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE et NOVEMBRE, ces jours inclusivement, chaque année;

Il y aura six termes de la COUR DE MAGISTRAT dans le comté de COMPTON, et ils se tiendront à COOKSHIRE, dans le dit comté, du VINGT-HUITIÈME au TRENTEIÈME jour de chacun des mois de JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE et NOVEMBRE, ces jours inclusivement, chaque année.

De tout ce que dessus, tous nos fœux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

enacted that "The Lieutenant-Governor in council, whenever he thinks proper, may by proclamation, establish in and for any county in this province a court to be called the "Magistrate's Court of the county of (naming the county)" which court shall be held by the District Magistrate within whose jurisdiction such county is situate, and may also by proclamation, fix or alter, from time to time, the days on which such courts shall be held in any county;" that "If the Circuit Court be held in one place only in the county, the Magistrate's Court shall be held at that place, if the Circuit Court be held at more than one place in the county, the Magistrate's Court shall be held in one of such places to be fixed by the Lieutenant-Governor in Council; and in either of such cases the clerk of the Circuit Court of the locality shall be the clerk of the Magistrate's Court. The Lieutenant-Governor in Council may from time to time fix any other place or places where the Magistrate's Court shall be held in any county, whether the Circuit Court be or be not held in such county, and may appoint a clerk for such place;

AND WHEREAS we have thought proper to establish a Magistrate's Court in the town of SHERBROOKE, in and for each of the counties of WOLFE, STANSTEAD, RICHMOND and COMPTON, in our Province of Quebec, and to fix the days on which such courts shall be held in each of the said counties;

NOW KNOW YE, that We hereby declare and order that a Magistrate's Court is and shall be established in the town of SHERBROOKE, and in each of the counties of WOLFE, STANSTEAD, RICHMOND and COMPTON, and that such court shall be held on the days hereinafter fixed and set forth, as follows, to wit :

There shall be six terms of THE MAGISTRATE'S COURT in the town of SHERBROOKE, in the district of ST. FRANCIS, and they shall be held in the said town of SHERBROOKE, from the TENTH to the TWELFTH day of each of the months of JANUARY, MARCH, MAY, JULY, SEPTEMBER and NOVEMBER, those days inclusive, in each year;

There shall be six terms of THE MAGISTRATE'S COURT for the county of WOLFE, in the district of ST. FRANCIS aforesaid, and they shall be held at SOUTH HAM, from the SIXTH to the EIGHTH day of each of the months of JANUARY, MARCH, MAY, JULY, SEPTEMBER and NOVEMBER, those days inclusive, in each year;

THE MAGISTRATE'S COURT shall be held in the county of STANSTEAD, at STANSTEAD PLAINS, and at COATICOOK; and there shall be six terms of the said court at each of these places, and they shall be held as follows : at STANSTEAD PLAINS, from the FIFTEENTH to the SEVENTEENTH day of each of the months of JANUARY, MARCH, MAY, JULY, SEPTEMBER and NOVEMBER, those days inclusive, in each year; and at COATICOOK, from the EIGHTEENTH to the TWENTIETH of each of the months of JANUARY, MARCH, MAY, JULY, SEPTEMBER and NOVEMBER aforesaid, those days inclusive, in each year;

The MAGISTRATE'S COURT shall be held in the county of RICHMOND, at the village of RICHMOND, and at DANVILLE; and there shall be six terms of the said Court at each of these places, and they shall be held as follows : at the village of RICHMOND, from the TWENTY-SECOND to the TWENTY-FOURTH day of each of the months of JANUARY, MARCH, MAY, JULY, SEPTEMBER and NOVEMBER, these days inclusive, in each year; and at DANVILLE, from the TWENTY-FIFTH to the TWENTY-SEVENTH day of each of the months of JANUARY, MARCH, MAY, JULY, SEPTEMBER and NOVEMBER, these days inclusive, in each year;

There shall be six terms of the MAGISTRATE'S COURT, in the county of COMPTON, and they shall be held at COOKSHIRE, in the said county, from the TWENTY-EIGHTH to the THIRTIETH day of each of the months of JANUARY, MARCH, MAY, JULY, SEPTEMBER and NOVEMBER, these days inclusive, in each year.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE - FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant - Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-CINQUIÈME jour du mois de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-douze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par ordre,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire.

425

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC. } N. F. BELLEAU.
[L. S.] }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en notre cité de Québec, le PREMIER jour de FEVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-douze, et à chacun de vous—SALET :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le PREMIER jour du mois de FEVRIER mil huit cent soixante-douze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de notre dite Province, en notre cité de Québec, LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois de MARS prochain, et y agir comme de droit. Car à QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE - FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant - Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-douze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie Québec.

423

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 23 janvier 1872.

AVIS est par le présent donné qu'une demande a été présentée au LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par le conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Hélène, comté de Bagot, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement tous avis, règlements ou résolutions faits ou passés par le dit conseil. Toutes représentations à ce contraire devront être

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Right Trusty and Well-beloved the Honorable Sir NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Knight, Lieutenant Governor of Our said Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province, this TWENTY-FIFTH day of JANUARY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-two, and in the thirty-fifth year of Our Reign.

By Command,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secretary.

426

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC. } N. F. BELLEAU.
[L. S.] }

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Québec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Québec, on the FIRST day of the month of FEBRUARY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-two, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING :

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Québec stands called for the FIRST day of the month of FEBRUARY, one thousand eight hundred and seventy-two, at which time, at Our City of Québec, you were held and constrained to appear.

Now KNOW YE that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our Loving Subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Québec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on MONDAY, the EIGHTEENTH day of the month of MARCH next, you meet Us, in Our Legislature of the said Province, at Our City of Québec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable Sir NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Knight, Lieutenant Governor of the Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province, this TWENTY-FIFTH day of JANUARY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-two, and in the thirty-fifth year of Our Reign.

By Command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery Québec.

424

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 23rd January, 1872.

NOTICE is hereby given that application has been made to the LIEUTENANT-GOVERNOR, by the council of the municipality of the parish of Ste. Hélène, county of Bagot, for leave to publish in the french language only, all notices, by-laws and resolutions made or passed by the said council. All opposition to the granting of the same must be produced within

produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire.

373

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 24 janvier 1872.

Erection de Municipalité Scolaire.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en Conseil, en date du 17 du courant, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 36e clause du chap. 15 des Statuts refondus pour le Bas-Canada,

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de St. Moïse, le territoire ci-après désigné, savoir : tenant à l'ouest, à la ligne qui sépare St. Moïse de la municipalité scolaire de Ste. Angèle de Mérici; tenant à l'est, à la ligne latérale ouest de la seigneurie de Matapédia; tenant au nord, partie à une ligne se trouvant au sud-est des lots trente-quatre, situés sud-ouest et nord-est du chemin Kempt, puis au cordon entre les rangs onze et douze du canton Cabot, courant est-nord-est jusqu'à la ligne qui sépare ce canton de celui de McNider, partie aux lots un à huit inclusivement du dixième rang de McNider, un à quatorze du onzième rang, et six à quatorze du douzième rang; tenant au sud, au cordon entre les rangs deux et trois du canton d'Arwantsish, depuis le lot numéro quinze, courant est-nord-est, jusqu'à la seigneurie de Matapédia.

429

Avis Divers.

Avis est par le présent donné que les soussignés Andrew Allan, Alexander T. Paterson, Jacob H. Joseph, David Torrance, John Cowan, Hugh McLennan et Daniel Butters, ont intention de demander à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en conseil, des lettres-patentes sous le grand sceau, leur accordant une charte d'incorporation comme une compagnie à fonds social.

Et suivant les dispositions des statuts faits et pourvus en pareil cas, ils établissent par le présent :

1. Le nom collectif proposé de la compagnie est "Montreal Elevating Company."

2. L'objet pour lequel l'incorporation de la compagnie est demandée, est de faire des affaires au moyen de la mécanique, pour transporter, décharger, charger et élever le grain au moyen du mécanisme, et de construire et acquérir des élévateurs de marine et des barges pour les fins de la dite affaire.

3. Le lieu dans cette Province où les opérations de la dite compagnie seront poursuivies sera dans la cité et le port de Montréal.

4. Le montant du fonds social de la dite compagnie est de cent soixante mille piastres.

5. Le dit fonds social sera divisé en seize cents actions, et le montant de chaque action sera de cent piastres.

6. Les noms au long, et le domicile et la profession des requérants soussignés sont comme suit : Andrew Allan, Alexander T. Paterson, Jacob H. Joseph, David Torrance, John Cowan, Hugh McLennan et Daniel Butters, tous marchands, de Montréal, Canada, qui seront les premiers directeurs de la dite compagnie et sont tous sujets de Sa Majesté.

(Signé) ANDREW ALLAN,
" A. T. PATERSON,
" JACOB H. JOSEPH,
" DAVID TORRANCE,
" JOHN COWAN,
" HUGH McLENNAN,
" D. BUTTERS.

Montréal, 23 janvier 1872.

421

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dame Isabella Annie Johnson, épouse de Isaac Ebbitt, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, hôtelier, pour les fins de la présente poursuite d'instance autorisée par autorisation judiciaire, Demanderesse; contre Isaac Ebbitt susdit, de la dite cité de Montréal, hôtelier, Défendeur.

two months from the second and last insertion of the present notice.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secretary.

374

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION.

Quebec, 24th January, 1872.

Erection of School Municipalities.

The LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 17th instant, and under and in virtue of the powers vested in him by the 36th clause of chapter 15 of the Consolidated Statutes of Lower Canada,

To erect into a school municipality under the name of St. Moïse, the territory hereinafter described to wit: bounded on the west by the line separating St. Moïse from the school municipality of Ste. Angèle de Mérici, on the east by the western boundary line of the Matapédia seigniory; on the north partly by a line situated to the south-east of lots thirty-four, lying on the south-west and north-east of the Kempt road, from thence by the division line between the eleventh and twelfth ranges of the township Cabot, running east north-east to a line which separates this township from that of McNider, partly by lots one to eight inclusively in the tenth range of McNider, one to fourteen of the eleventh range and six to fourteen of the twelfth range; bounded on the south by the division line between the ranges two and three of township Orwantsish from lot number fifteen running east north-east to the seigniory of Matapédia.

430

Miscellaneous Notices.

Notice is hereby given that the undersigned Andrew Allan, Alexander T. Paterson, Jacob H. Joseph, David Torrance, John Cowan, Hugh McLennan and Daniel Butters, intend to apply to His Excellency the Lieutenant-Governor of the Province of Quebec, in Council, for letters-patent under the great seal, granting a charter of incorporation to them as a joint stock company.

And in compliance with the statute in such case made and provided, they hereby state :

1. That the proposed corporate name of the Company is the "Montreal Elevating Company."

2. That the object for which the incorporation of the Company is sought, is the carrying on the mechanical business of moving, discharging, loading and elevating grain by machinery and the construction and acquisition of marine elevators and barges for the purposes of the said business.

3. The place within this Province where the operations of the said Company will be carried on is the city and harbor of Montreal.

4. The amount of the capital stock of the said Company is one hundred and sixty thousand dollars.

5. The said stock to be divided into sixteen hundred shares, and the amount of each share is to be one hundred dollars.

6. The names in full and the addresses and calling of the undersigned applicants are as follows : Andrew Allan, Alexander T. Paterson, Jacob H. Joseph, David Torrance, John Cowan, Hugh McLennan and Daniel Butters, all of Montreal, in Canada, merchants, who are to be the first directors of the said Company and are all subjects of Her Majesty.

(Signed) ANDREW ALLAN,
" A. T. PATERSON,
" JACOB H. JOSEPH,
" DAVID TORRANCE,
" JOHN COWAN,
" HUGH McLENNAN,
" D. BUTTERS.

Montreal, 23rd January, 1872.

422

Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Montréal. }

Dame Isabella Annie Johnson, wife of Isaac Ebbitt, of the city of Montreal, in the district of Montreal, saloon keeper, hereto duly authorized by judicial authorization for the prosecution of this suit, Plaintiff; against Isaac Ebbitt aforesaid, of the said city of Montreal, saloon keeper, Defendant.

La dite demanderesse a, ce jour, intenté une action en séparation de biens contre le dit défendeur.

L. N. BENJAMIN,

Procureur de la demanderesse.

Montréal, 22 janvier 1872.

393

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 2222.

Cour Supérieure.

Dame Célanie Charlebois, de la cité et du district de Montréal, épouse d'André Beaune, fourreur, du même lieu, demanderesse,

vs.

Le dit André Beaune, défendeur.

Avis public est par les présentes donné que le dix-septième jour d'octobre mil huit cent soixante-et-onze, la dite demanderesse a institué une action en séparation de biens contre le dit défendeur.

A. B. LONGPRE,

Avocat de la demanderesse

3 213

Canada,
Province de Québec,
District de Kamouraska.
No. 353.

Cour Supérieure.

Dame Louise Hélène Taché, Demanderesse;

vs.

Défendeur.

Nazaire Tétu,
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le vingt-sept décembre courant, (1871).

CHALOUX & LEBEL,

Procureurs de la Demanderesse.

Kamouraska, 28 décembre 1871.

7 4

Trois-Rivières, 21 décembre 1871.

Nous, les soussignés, certifions que la société en commandite existant entre nous a été résiliée par acte passé devant Mtre. Pierre Léger Hubert, notaire, résidant en la cité de Trois-Rivières, le vingt décembre courant.

A. LARUE,

C. BOUTHILLIER.

3 177

The said plaintiff has, this day, instituted an action en séparation de biens against the said defendant.

L. N. BENJAMIN,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 22nd January, 1872.

394

Province of Quebec,
District of Montreal.
No. 2222.

Superior Court.

Dame Célanie Charlebois, of the city and district of Montreal, wife of André Beaune, furrier, of the same place, plaintiff,

vs.

The said André Beaune, defendant.

Public notice is hereby given that on the seventeenth day of October, one thousand eight hundred and seventy-one, the said plaintiff has instituted an action for separation as to property against the said defendant.

A. B. LONGPRE,

Plaintiff's Attorney.

3 214

Canada,
Province of Quebec,
District of Kamouraska.
No. 353.

Superior Court.

Dame Louise Hélène Taché, Plaintiff;

vs.

Defendant.

Nazaire Tétu,
An action for separation of property has been instituted in this cause, on the twenty-seventh day of December instant, (1871).

CHALOUX & LEBEL,

Plaintiff's Attorneys.

Kamouraska, 28th December, 1871.

8 4

Three Rivers, 21st December, 1871.

We, the undersigned, certify that the limited partnership existing between us has been dissolved by deed passed before Mtre. Pierre Léger Hubert, notary, residing in the city of Three Rivers, on the twentieth day of December instant.

A. LARUE,

C. BOUTHILLIER.

3 178

Avis de Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec,
District de Rimouski.

John Lemesurier, écuyer, de la cité de Québec, marchand, Demandeur; contre Antoine Lavoie, de la paroisse de Sainte-Flavie, dans le district de Rimouski, marchand, Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

S. BERUBÉ,

Député Sheriff.

Rimouski, 19 janvier 1872.

353

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

In re:—Dlle Louise Carrière, faillie.

Un premier et dernier bordereau de dividende sur meubles et sur immeubles a été préparé en cette affaire, sujet à objection jusqu'au douzième jour de février prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS GAUTHIER,

Syndic.

Montréal, 22 janvier 1872.

Bureau, 279 et 281, rue des Commissaires.

361

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Amand Mondor, marchand, de St. David, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 6, rue St. Jacques, en la cité de Montréal, le huitième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

G. E. MAYRAND,

Syndic.

Montréal, 22 janvier 1872.

363

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec,
District of Rimouski.

John Lemesurier, esquire, of the city of Quebec, trader, Plaintiff; against Antoine Lavoie, of the parish of Ste. Flavie, in the district of Rimouski, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

S. BERUBE,

Deputy Sheriff.

Rimouski, 19th January, 1872.

354

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Miss Louise Carrière, an Insolvent.

A first and final dividend sheet upon the proceeds of movables and real estate has been prepared, subject to objection until the twelfth day of February next, after which dividend will be paid.

LOUIS GAUTHIER,

Assignee.

Montreal, 22nd January, 1872,

Office, 279 and 281, Commissioners street.

362

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Amand Mondor, merchant, of St. David, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at my office, No. 6, St. James street, in the city of Montreal, on the eighth day of February next, at three o'clock P. M., for the examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate in general.

G. E. MAYRAND,

Assignee.

Montreal, 22nd January, 1872.

364

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de Champagne et Mondor, marchands, de Saint-David, faillis.

Les créanciers des faillis sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 6, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, le huitième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen des faillis et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

G. E. MAYRAND,
 Syndic.
 365

Montréal, 22 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de Olivier Houde, marchand, de Saint-David, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 6, rue St. Jacques, en la cité de Montréal, le huitième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

G. E. MAYRAND,
 Syndic.
 367

Montréal, 22 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de Odilon Fortin, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée et ouverte aux oppositions jusqu'au six février prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALEX. LEPALLIEUR,
 Syndic.
 369

St. Joachim de Châteauguay, 20 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de G. N. Cooke, failli.

Je, soussigné, A. Bourgeau, d'Aylmer, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Aylmer susdit, samedi, le 24 février 1872, à trois heures P. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. BOURGEAU,
 Syndic officiel.
 375

Aylmer, 19 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de Gabriel Foubert, failli.

Je, soussigné, A. Bourgeau, d'Aylmer, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Aylmer susdit, samedi, le 24 février 1872, à onze heures A. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. BOURGEAU,
 Syndic officiel.
 377

Aylmer, 19 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Canada, Province de Québec. } Dans la Cour Supérieure. District de Québec. }

Dans l'affaire de Justinien Laurent dit Lortie et Cyrille Laurent dit Lortie, faisant ci-devant affaires sous le nom de C. et J. Lortie, faillis.

Le premier jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JUSTINIEN LAURENT DIT LORTIE,
 Par CYR. T. SUZOR,
 Son Procureur ad litem.

Québec, 15 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de Lemesurier et Brouard, faillis.

Je, soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

WM. WALKER,
 Syndic.
 395

Québec, 23 janvier 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Champagne & Mondor, merchants, of St. David, Insolvents.

The creditors of the insolvents are notified to meet at my office, No. 6, St. James street, in the city of Montreal, on the eighth day of February next, at three o'clock P. M., for the examination of the insolvents and the ordering of the affairs of the estate in general.

G. E. MAYRAND,
 Assignee.
 366

Montreal, 22nd January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Olivier Houde, merchant, of St. David, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at my office, No. 6, St. James street, in the city of Montreal, on the eighth day of February next, at three o'clock P. M., for the examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate in general.

G. E. MAYRAND,
 Assignee.
 368

Montreal, 22nd January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Odilon Fortin, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the sixth day of February next, after which dividend will be paid.

ALEX. LEPALLIEUR,
 Assignee.
 370

St. Joachim de Chateauguay, 20th January 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. N. Cooke, an Insolvent.

I, the undersigned, A. Bourgeau, of Aylmer, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, at Aylmer aforesaid, Saturday, the 24th February, 1872, at three o'clock P. M., for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. BOURGEAU,
 Official Assignee.
 376

Aylmer, 19th January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Gabriel Foubert, an Insolvent.

I, the undersigned, A. Bourgeau, of Aylmer, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month and are notified to meet at my office, at Aylmer aforesaid, Saturday, the 24th February, 1872, at eleven o'clock A. M., for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. BOURGEAU,
 Official Assignee.
 378

Aylmer, 19th January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
 Province of Quebec, } In the Superior Court.
 District of Quebec. }

In the matter of Justinien Laurent dit Lortie and Cyrille Laurent dit Lortie, carrying heretofore business under the name of C. & J. Lortie, Insolvents.

On the first day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JUSTINIEN LAURENT DIT LORTIE,
 By CYR. T. SUZOR,
 His Attorney ad litem.

Quebec, 15th January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Lemesurier and Brouard, Insolvents.

I, the undersigned, Wm. Walker, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

WM. WALKER,
 Official Assignee.
 396

Quebec, 23rd January, 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Mills, failli.

Le failli n'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 17, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le douzième jour de février 1872, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

WM. WALKER,
Syndic provisoire.

Québec, 24 janvier 1872.

397

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de Théophile Thérberge, failli.

Le premier jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

THEOPHILE THÉRBERGE,
Par THOS. MOLONY,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 27 janvier 1872.

399

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de André St. Jean, de Saint-Ephrem d'Upton, commerçant, failli ;
Raphaël Camirant, de Montréal, commerçant, failli ;
Pierre Dufresne, de Montréal, commerçant, failli ;
Louis-Adélard Sénécal, de Pierreville, dans le district de Richelieu, failli ;

Jean-Baptiste Edge, de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska, commerçant, failli ;

Cajetan Dorval, de la paroisse de Saint-Césaire, district de Saint-Hyacinthe, commerçant, failli ;

Firmin Naubert, du canton de Clarence, province d'Ontario, commerçant, failli ;

Joseph Roussin, de la paroisse de Saint-Joseph d'Ely, district de Bedford, failli ;

Albert Girard et Onésime Nantais, tous deux de la cité de Montréal, marchands, y faisant affaires en société sous les nom et raison de Girard et Nantais, faillis.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, syndic officiel, donne par le présent avis que le vingt-troisième jour de janvier, A. D. 1872, à une assemblée convoquée à cet effet, j'ai été nommé syndic aux biens du dit André St. Jean, du dit Raphaël Camirant, du dit Pierre Dufresne, du dit Louis-Adélard Sénécal, du dit Jean-Baptiste Edge, du dit Cajetan Dorval, du dit Firmin Naubert, du dit Joseph Roussin, et des dits Albert Girard et Onésime Nantais, respectivement, aux lieux et place de T. Sauvageau, destitué.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 23 janvier 1872.

401

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Carlos-Darius Meigs, de Saint-Thomas de Pierreville, mécanicien, failli ;

Noël Pratt, commerçant, des cité et district de Montréal, failli ;

Alfred-Joseph Lavallée, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, commerçant, failli ;

George-Etienne Mayrand, ci-devant commerçant, de la Rivière du Loup, et maintenant de la paroisse de Saint-Rémi, failli ;

Dame Henriette-Olivine Héroux, de la paroisse de Saint-Isidore, dans le district de Montréal, marchande publique, épouse dument séparée de biens de Timoléon Poirier, du même lieu, commerçant, dument autorisée et assistée de son dit mari, faillie ;

Isaïe Mailloux, commerçant, de la paroisse de Saint-Timothée, failli ;

Dame Olivine Bouchard, de Montréal, marchande publique, épouse dument séparée de biens de Joseph-Octave Lahaye, du même lieu, dument autorisée et assistée de son dit mari, faillie ;

Paul Laurin, commerçant, du village de Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Montréal, failli ;

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Mills, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 17, St. Peter street, Quebec, on Monday, the twelfth day of February, 1872, at two o'clock P. M., to receive statements of the affairs, and to appoint an Assignee.

WM. WALKER,
Interim Assignee.

Quebec, 24th January, 1872.

398

INSOLVENT ACT OF 1869

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of Théophile Thérberge, an Insolvent. On the first day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the above act.

THEOPHILE THÉRBERGE,
By THOS. MOLONY,
His Attorney *ad litem*.

Quebec, 27th January, 1872.

400

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of André St. Jean, of Saint-Ephrem d'Upton, trader, an Insolvent ;

Raphaël Camirant, of Montreal, trader, an Insolvent ;

Pierre Dufresne, of Montreal, trader, an Insolvent ;

Louis-Adélard Sénécal, of Pierreville, in the district of Richelieu, an Insolvent ;

Jean-Baptiste Edge, of the parish of Ste. Victoire of Arthabaska, trader, an Insolvent ;

Cajetan Dorval, of the parish of St. Césaire, district of St. Hyacinthe, trader, an Insolvent ;

Firmin Naubert, of the township of Clarence, province of Ontario, trader, an Insolvent ;

Joseph Roussin, of the parish of St. Joseph d'Ely, district of Bedford, trader, an Insolvent ;

Albert Girard, and Onésime Nantais, both of the city of Montreal, merchants, doing business there in co-partnership under the name and style of Girard & Nantais, Insolvents.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, official assignee, do hereby give notice that on the twenty-third day of January, A. D. 1872, at a meeting called for that purpose, I was named assignee to the estates of the said André St. Jean, of the said Raphaël Camirant, of the said Pierre Dufresne, of the said Louis-Adélard Sénécal, of the said Jean-Baptiste Edge, of the said Cajetan Dorval, of the said Firmin Naubert, of the said Joseph Roussin, and of the said Albert Girard and Onésime Nantais, respectively, in the stead and place of T. Sauvageau, removed.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 23rd January, 1872.

402

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Carlos Darius Meigs, of St. Thomas de Pierreville, Mechanist, an Insolvent ;

Noel Pratt, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent ;

Alfred Joseph Lavallée, of the parish of St. Jean-Baptiste de Nicolet, in the district of Three Rivers, trader, an Insolvent ;

George Etienne Mayrand, heretofore of River du Loup, trader, and now of the parish of St. Remi, an Insolvent ;

Dame Henriette Olivine Heroux, of the parish of St. Isidore, in the district of Montreal, Marchande Publique, wife, duly separated as to property, of Timoleon Poirier, of the same place, trader, by her said husband, duly authorized, and assisted, an Insolvent ;

Isaïe Mailloux, of the parish of St. Timothée, trader, an Insolvent ;

Dame Olivine Bouchard, of Montreal, Marchande Publique, wife duly separated as to property, of Joseph Octave Lahaye, of the same place, duly authorized and assisted by her said husband, an Insolvent ;

Paul Laurin, of the village of St. Jean-Baptiste, in the parish of Montreal, trader, an Insolvent ;

Pierre Béique, commerçant, du village de Granby, dans le district de Bedford, failli ;
Romain Saint-Jean, marchand, des cité et district de Montréal, failli ;
Alexandre Bastien, commerçant, de la paroisse de Saint-David, dans le district de Richelieu, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, syndic officiel, donne par le présent avis que le vingt-deuxième jour de janvier, A. D. 1872, à une assemblée convoquée à cet effet, j'ai été nommé syndic aux biens des dits Carlos D. Meigs, Noël Pratt, Alfred-Joseph Lavallée, George-Etienne Mayrand, Dame Henriette-Olivine Heroux, Isaïe Mailloux, Dame Olivine Bouchard, Paul Laurin, Pierre Béique, Romain Saint-Jean et Alexandre Bastien, respectivement, aux lieu et place de Tancrede Sauvageau, destitué.

A. B. STEWART,
Syndic.
403

Montréal, 22 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Pipe, des cité et district de Montréal, vendeur de machines à coudre, et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du failli, No. 186, rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le douzième jour de février prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
405

Montréal, 22 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Octave Brunet, charpentier et entrepreneur, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du failli, No. 264, rue des Seigneurs, mardi, le treizième jour de février prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
407

Montréal, 24 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Samuel R. Warren, de Montréal, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour de janvier 1872, après lequel jour les dividendes seront payés.

T. S. BROWN,
Syndic.
409

Montréal, 23 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Labounta, de Waterville, failli.

Je, soussigné, J. A. Archambault, de Sherbrooke, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un moi.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic.
411

Sherbrooke, 24 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Macpherson, de Saint-Jean, P. Q., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son bureau, dans la ville de Saint-Jean, P. Q., vendredi, le neuvième jour de février prochain, à cinq heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

WM. COOTE,
Syndic provisoire.
413

Saint-Jean, P. Q., 22 janvier 1872.

Pierre Beique, of the village of Granby, in the district of Bedford, trader, an Insolvent;

Romain St. Jean, of the city and district of Montreal, merchant, an Insolvent;

Alexandre Bastien, of the parish of St. David, in the district of Richelieu, trader, an Insolvent;

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, official assignee, do hereby give notice that on the twenty-second day of January, A. D. 1872, at a meeting called for that purpose, I was named assignee to the estates of the said Carlos D. Meigs, of the said Noel Pratt, of the said Alfred Joseph Lavallée, of the said George Etienne Mayrand, of the said Dame Henriette Olivine Heroux, of the said Isaïe Mailloux, of the said Dame Olivine Bouchard, of the said Paul Laurin, of the said Pierre Beique, of the said Romain St. Jean, and of the said Alexandre Bastien, respectively, in the stead and place of Tancrede Sauvageau, removed.

A. B. STEWART,
Assignee.
404

Montreal, 22nd January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of William Pipe, of the city and district of Montreal, sewing machine dealer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of the insolvent, No. 186, St. James street, in the city of Montreal, on Monday, the twelfth day of February next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim Assignee.
406

Montreal, 22nd January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Octave Brunet, carpenter and contractor, of the city of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of the Insolvent, No. 264, Seigneurs street, on Tuesday, the thirteenth day of February next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim Assignee.
408

Montreal, 24th January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Samuel R. Warren, of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection until the Twelfth day of January 1872, after which dividend will be paid.

T. S. BROWN,
Assignee.
410

Montreal, 23rd January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Labounta, of Waterville, an Insolvent.

I, the undersigned, J. A. Archambault, of the town of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. A. ARCHAMBAULT,
Assignee.
412

Sherbrooke, 24th January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Macpherson, of St. Johns, P. Q., an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his office, in the town of St. Johns, P. Q., on Friday, the ninth day of February next, at five o'clock, P. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

WM. COOTE,
Interim Assignee.
414

St. Johns, P. Q., 22nd January, 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Scullin, épicer, de Saint-Jean, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son magasin, à Saint-Jean, lundi, le cinquième jour de février prochain, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

WM. COOTE,

Syndic provisoire.

Saint-Jean, P. Q., 19 janvier 1872.

415

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph-Amable Couture, de Saint-Thomas de Montmagny, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Saint-Thomas de Montmagny, vendredi, le neuvième jour de février prochain, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,

Syndic provisoire.

Quebec, 24 janvier 1872.

417

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de H. B. Caulfield, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa résidence, à Stanstead Plain, jeudi, le huitième jour de février prochain, à dix heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

ISRAEL WOOD,

Syndic provisoire.

Stanstead, 22 janvier 1872.

419

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Hill Dessaint dit Saint-Pierre, marchand, de Saint-Paschal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Saint-Paschal, mardi, le trentième jour de janvier courant, (1872.) à onze heures et demie du matin, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

J. ELZ. POULIOT,

Syndic provisoire.

Rivière du Loup (en bas,) 11 janvier 1872.

259 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada,

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de James Bisset, failli.

Vendredi, le premier jour de mars prochain, le sousigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

JAMES BISSET,

Par ANDREW, CARON & ANDREW,
Ses Procureurs *ad litem*.

Québec, 11 janvier 1872.

261 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Morency & Young, faillis.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-neuvième jour de janvier, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Québec, 15 janvier 1872.

269 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Léon Hurteau, commerçant, de la cité et du district de Montréal, failli.

Le vingt-sixième jour du mois de février prochain, à dix heures et demie du matin, le dit failli fera application à la dite cour pour l'obtention de sa décharge en vertu du dit acte.

LEON HURTEAU,

Par LEBLANC, CASSIDY & LACOSTE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 15 janvier 1872.

273 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Scullin, grocer, of St. Johns, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his store, in St. Johns, on Monday, the fifth day of February next, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

WM. COOTE,

Interim Assignee.

St. Johns, P. Q., 19th January, 1872.

416

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Amable Couture, of St. Thomas de Montmagny, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, in St. Thomas de Montmagny, on Friday, the ninth day of February next, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,

Interim Assignee.

Quebec, 24th January, 1872.

418

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of H. B. Caulfield, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his residence, Stanstead Plain, on Thursday, the eighth day of February next, at ten o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

ISRAEL WOOD,

Interim Assignee.

Stanstead, 22nd January, 1872.

420

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Hill Dessaint dit St. Pierre, of St. Paschal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, at St. Paschal, on Tuesday, the thirtieth day of January instant, at half past eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

J. ELZ. POULIOT,

Interim Assignee

River du Loup (en bas,) 11th January, 1872.

260 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,

Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of Québec. }

In the matter of James Bisset, an Insolvent.

On Friday, the first day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES BISSET,

By ANDREW, CARON & ANDREW,
His Attorneys *ad litem*.

Quebec, 11th January, 1872.

262 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Morency & Young, Insolvents.

A final dividend sheet has been prepared, and open to objection until the twenty-ninth day of January, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,

Official Assignee.

Quebec, 15th January, 1872.

270 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montréal. }

In the matter of Léon Hurteau, of the city and district of Montréal, trader, an Insolvent.

On the twenty-sixth day of the month of February next, at half past ten of the clock in the forenoon, the said Insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.

LEON HURTEAU,

By LEBLANC, CASSIDY & LACOSTE,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 15th January, 1872.

274 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Lemieux, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au trentième jour de janvier 1872, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

Québec, 16 janvier 1872.

275 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alfred Doré, de Montréal, épicière, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, rue Saint-Joseph, à Montréal, mardi, le 6e jour de février prochain, à 10 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

JOHN WHYTE,

Syndic provisoire

Montréal, 16 janvier 1872.

281 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Magloire Bertrand, marchand, résidant en la cité de Montréal, et y faisant affaires sous les nom et raison de M. Bertrand & Cie., failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 43, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, vendredi, le seizième jour de février prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Montréal, 16 janvier 1872.

283 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de George Chaussé & Benjamin Comte, tous deux de la cité de Montréal, y faisant affaires ensemble, sous la raison sociale de Chaussé & Comte, tant comme sociétaires qu'individuellement, faillis.

Les faillis m'ayant fait une cession de leurs biens, leurs créanciers sont notifiés de s'assembler à leurs place d'affaires, No. 1, rue Lafontaine, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-neuvième jour de janvier courant, à 11 heures, A. M., afin de prendre communication de l'état de leurs affaires et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic provisoire.

Montréal, 16 janvier 1872.

285 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de A. Falkenberg et Cie., et A. Falkenberg, comme membre de la société de Falkenberg et McBlain, faillis.

Je, soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 17, rue Saint-Pierre, mercredi, le 21 février 1872, à 2 heures P. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WM. WALKER,

Syndic officiel.

Québec, 15 janvier 1872.

301 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de St. Hyacinthe. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Dame Marie Catherine Cronin, faisant affaires sous le nom de M. C. Doherty & Cie., faillie.

Le vingt-deuxième jour de février prochain, la soussignée demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

M. CATHERINE CRONIN,

Par DUHAMEL & RAINVILLE,

Ses procureurs ad litem.

Saint-Hyacinthe, 16 janvier 1872.

287 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Lemieux, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, and open to objection until the thirtieth day of January 1872, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,

Official Assignee.

Quebec, 16th January, 1872.

276 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Alfred Doré, of Montreal, grocer, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, St. Joseph street, in Montreal, on Tuesday, the 6th day of February next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

JOHN WHYTE,

Interim Assignee.

Montreal, 16th January, 1872

282 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Magloire Bertrand, of the city of Montreal, merchant, and doing business in said city, under the name and firm of M. Bertrand & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 43, St. François-Xavier Street, in the city of Montreal, on Friday, the sixteenth day of february next, at three o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Montreal, 16th January, 1872.

284 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Chaussé & Benjamin Comte, both of the city of Montreal, doing business together, under the name and firm of Chaussé & Comte, as well as partners as individually, Insolvents.

The Insolvents have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, No. 1, Lafontaine street, in Montreal, on Monday, the twenty-ninth day of January instant, at eleven o'clock, A. M., to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,

Interim Assignee.

Montreal, 16th January, 1872.

286 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of A. Falkenberg and Co., and A. Falkenberg, as a partner of the late firm of Falkenberg and McBlain, Insolvents.

I, the undersigned, Wm. Walker, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 17, St. Peter street, on Wednesday, the 21st February 1872, at 2 o'clock P. M. for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

WM. WALKER,

Official Assignee.

Quebec, 15th January, 1872.

302 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of St. Hyacinthe. } *Superior Court.*

In the matter of Dame Mary Catherine Cronin, doing business under the name of M. C. Doherty & Co., an Insolvent.

On the twenty-second day of February next, the undersigned will apply to the said court for her discharge under the said act.

M. CATHERINA CRONIN,

By DUHAMEL & RAINVILLE,

Her Attorneys ad litem.

St. Hyacinthe, 16th January, 1872.

288 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Bartholémi Bouchard, de la Malbaie, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, comté de Charlevoix, samedi, le troisième jour de février à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,
Syndic provisoire.

Québec, 16 janvier 1872. 305 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Octave Dutrisac, de la paroisse de Saint-Clet, P. Q., failli.

Un sixième et dernier bordereau des dividendes de la composition dûe par le dit failli, a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au cinquième jour de février prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 17 janvier 1872. 313 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. Bte. Resther, entrepreneur et commerçant, de la cité de Montréal, tant en son propre et privé nom que comme ayant fait affaires en société avec Ignace Resther, sous les nom et raison de Resther & Fils, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, 508, rue Sainte-Catherine, en la cité de Montréal, lundi, le 5e jour de février prochain, à 11 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic provisoire.

Montréal, 17 janvier 1872. 319 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, } Dans la Cour Supérieure pour
Province de Québec, } le Bas-Canada, siégeant dans et
District de Montréal. } pour le district de Montréal.

Dans l'affaire de Norbert Fafard, failli.

Le vingtième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

N. FAFARD.
323 2

Montréal, 17 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.
No. 473.

In re:—Stephen P. C. Clark, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Lundi, le vingt-sixième jour de février prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge sous le dit acte.

S. P. C. CLARK,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs ad litem.

Montréal, 18 janvier 1872. 327 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Angus Sutherland, failli.

Le dix-neuvième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge, en vertu du dit acte.

ANGUS SUTHERLAND,
Par JOHN J. MACLAREN,
Son Procureur ad litem.

Montréal, 9 janvier 1872. 161 3

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Napoléon Préfontaine et François-Xavier Moisan, commerçants, de Montréal, indivi-

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Bartholémi Bouchard, of Mal Bay, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, parish of St. Etienne, Mal Bay, county of Charlevoix, on Saturday, the third day of February, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,
Interim Assignee.

Quebec, 16th January, 1872. 305 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Octave Dutrisac, of the parish of St. Clet, P. Q., an Insolvent.

A sixth and final dividend sheet of the composition due by the said Insolvent has been prepared, subject to objection, until the fifth day of February next, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 17th January, 1872. 314 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. Bte. Resther, contractor and trader, of the city of Montreal, individually and as having done business in partnership with Ignace Resther, under the style and firm of Resther & Fils, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, 508, St. Catherine street, in Montreal, on Monday, the 5th day of February next, at 11 A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,
Interim Assignee.

Montreal, 17th January, 1872. 320 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, } In the Superior Court for
Province of Québec, } Lower Canada, sitting in and
District of Montréal. } for the district of Montréal.

In the matter of Norbert Fafard, an Insolvent.

On the twentieth day of February next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the above act.

N. FAFARD.
324 2

Montreal, 17th January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montréal. } Superior Court.
No. 473.

In re:—Stephen P. C. Clark, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

Monday, the twenty-sixth day of February next, the undersigned will apply to this court, for his discharge under the said act.

S. P. C. CLARK,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His Attorneys ad litem.

Montreal, 18th January, 1872. 328 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, } Superior Court.
District of Montréal. }

In the matter of Angus Sutherland, an Insolvent.

On the nineteenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge, under the said act.

ANGUS SUTHERLAND,
By JOHN J. MACLAREN,
His Attorney ad litem.

Montreal, 9th January, 1872. 162 3

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, } Superior Court.
District of Montréal. }

In the matter of Napoléon Préfontaine and François-Xavier Moisan, traders, of Montreal, individually

duellement et y ayant fait affaires sous la raison sociale de « Préfontaine & Moisan, » faillis.

Le dix-septième jour de février prochain, Napoléon Préfontaine, l'un des dits faillis, tant individuellement que comme l'un des dits associés, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

NAPOLEON PREFONTAINE,
Par DORION, DORION & GEOFFRION,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 9 janvier 1872.

173 3

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*
No. 493.

In re :—Dame Emilie Dumesnil, épouse de Isidore Paquin, la dite Dame Emilie Dumesnil, faisant affaires à Montréal, sous le nom de J. Paquin et Cie., faillie.

Le vingt-sixième jour de février prochain, la soussignée fera application à cette cour pour sa décharge sous cet acte.

EMILIE DUMESNIL,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 18 janvier 1872.

325 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec, }

Dans l'affaire de Pierre Plante, de la cité de Québec, marchand, failli.

Le premier jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PIERRE PLANTE,
Par JOS. X. LAVOIE,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 29 septembre 1869.

3999 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec, }
No. 217.

Dans l'affaire de Augustin Jérôme Huot, failli.

Le deuxième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

AUGUSTIN JÉRÔME HUOT,
Par ELZ. DERY,

5 4003

Son Procureur *ad litem*.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec, }
No. 18.

Dans l'affaire de Amand Chouinard et Jacques Fecteau, sous la raison sociale de Chouinard & Fecteau, faillis.

Le deuxième jour de février prochain, le soussigné, un des membres de la dite société, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

AMAND CHOUINARD,
Par ELZ. DERY,

5 4013

Son procureur *ad litem*.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec, }
No. 177.

Dans l'affaire de Augustin-Jérôme Huot et Peter-Paul Bowman, sous la raison sociale de Huot, Bowman et Cie., faillis.

Le deuxième jour de février prochain, le soussigné, un des membres de la dite société, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

AUGUSTIN JÉRÔME HUOT,
Par ELZ. DERY,

Québec, 29 décembre 1871.

4011 5

and as having carried on business there in partnership under the name and firm of « Préfontaine & Moisan, » Insolvents.

On the seventeenth day of February next, Napoléon Préfontaine, one of the Insolvents, individually and as having been one of the said partners, will apply to the said court for his discharge under the said act.

NAPOLEON PREFONTAINE,
By DORION, DORION & GEOFFRION,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 9th January, 1872.

174 3

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*
No. 493.

In re :—Dame Emilie Dumesnil, wife of Isidore Paquin, the said Dame Emilie Dumesnil, carrying on business at Montreal, under the name of J. Paquin and Co., Insolvent.

On the twenty-sixth day of February next, the undersigned will apply to this court for her discharge under this act.

EMILIE DUMESNIL,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
Her Attorneys *ad litem*.

Montreal, 18th January, 1872.

326 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec, }

In the matter of Pierre Plante, of the city of Quebec, merchant, an Insolvent.

On the first day of February next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

PIERRE PLANTE,
By JOS. X. LAVOIE,
His Attorney *ad litem*.

Quebec, 29th December, 1869.

4000 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec, }
No. 217.

In the matter of Augustin Jérôme Huot, an Insolvent.

On the second day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

AUGUSTIN JEROME HUOT,
By ELZ. DERY,

5 4010

His Attorney *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec, }
No. 18.

In the matter of Amand Chouinard and Jacques Fecteau, under the firm of Chouinard & Fecteau, Insolvents.

On the second day of February next, the undersigned, a member of the said firm, will apply to the said court for a discharge under the said act.

AMAND CHOUINARD,
By ELZ. DERY,

5 4014

His Attorney *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec, }
No. 177.

In the matter of Augustin Jérôme Huot and Peter Paul Bowman, under the firm of Huot, Bowman and Co., Insolvents.

On the second day of February next, the undersigned, a member of the above firm, will apply to the said court for a discharge under the said act.

AUGUSTIN JÉRÔME HUOT,
By ELZ. DERY,

Quebec, 29th December, 1871.

4012 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Sutherland, Force et compagnie,
(composée de John Sutherland et Anthony Force),
faillis.

Samedi, le dix-septième jour de février maintenant
prochain, les soussignés demanderont à la dite cour une
décharge en vertu du dit acte.

JOHN SUTHERLAND,
Par L. N. BENJAMIN,
Son procureur *ad litem*.
ANTHONY FORCE,
Par L. N. BENJAMIN,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 28 décembre 1871. 4005 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de Thomas Darley Lewis, failli.
Le treizième jour de février prochain, le soussigné
demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
acte.

THOMAS DARLEY LEWIS,
Par CHAS. B. ROULEAU,
Son procureur *ad litem*.

Aylmer, 26 décembre 1871. 4001 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de Fenner Frères, faillis.
Le treizième jour de février prochain, le soussigné
demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
acte.

CHARLES FENNER,
Par CHAS. B. ROULEAU,
Son Procureur *ad litem*.

Aylmer, 26 décembre 1871. 4003 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Augustin Jérôme Huot et Peter Paul
Bowman, commerçant sous les noms et raison sociale
de Huot, Bowman & Cie., faillis.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un
consentement de ses créanciers à sa décharge, et jeudi,
le premier jour de février prochain, il s'adressera à la
dite cour pour obtenir une ratification de la décharge
par là effectuée.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Procureurs *ad litem* du failli,
PETER PAUL BOWMAN.

Québec, décembre 1871. 3879 6

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Adolphe Desève, failli.
Le vingt-sept février prochain, le failli demandera
par ses procureurs soussignés à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE,
Procureurs *ad litem* du failli.

Montréal, 11 janvier 1872. 247 3

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

No. 139.
Dans l'affaire de Joseph Pelletier, failli.
Vendredi, le premier jour de mars prochain, le sous-
signé par ses procureurs fera application devant la
cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH PELLETIER,
Par GAUTHIER & ROY,
Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 13 janvier 1872. 249 3

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Sutherland, Force and company,
(composed of John Sutherland and Anthony Force),
Insolvents.

On Saturday, the seventeenth day of February now
next, the undersigned will apply to the said court for
a discharge under the said act.

JOHN SUTHERLAND,
By L. N. BENJAMIN,
His Attorney *ad litem*.
ANTHONY FORCE,
By L. N. BENJAMIN,
His Attorney *ad litem*.

Montreal, 28th December, 1871. 4006 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Ottawa. }

In the matter of Thomas Darley Lewis, an Insolvent.
On the thirteenth day of February next, the under-
signed will apply to the said court for a discharge
under the said act.

THOMAS DARLEY LEWIS,
Par CHAS. B. ROULEAU,
His Attorney *ad litem*.

Aylmer, 26th December, 1871. 4002 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Ottawa. }

In the matter of Fenner Brothers, Insolvents.
On the thirteenth day of February next, the under-
signed will apply to the said court for a discharge
under the said act.

CHARLES FENNER,
By CHAS. B. ROULEAU,
His Attorney *ad litem*.

Aylmer, 26th December, 1871. 4004 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Augustin Jerome Huot and Peter
Paul Bowman, trading under the firm of Huot,
Bowman & Co., Insolvents.

The undersigned has filed in the office of this court
a consent by his creditors to his discharge, and on
Thursday, the first day of February next, he will apply
to the said court for a confirmation of the discharge
thereby effected.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Attorneys *ad litem* for Insolvent,
PETER PAUL BOWMAN.

Quebec, December, 1871. 3880 6

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Adolphe Desève, an Insolvent.
On the seventh day of February next, the Insolvent
by his undersigned attorneys will apply to the said
court for a discharge under the said act.

DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE,
Attorneys *ad litem* of the Insolvent.

Montreal, 11th January, 1872. 248 3

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

No. 139.
In the matter of Joseph Pelletier, an Insolvent.
On Friday, the first day of March next, the under-
signed will apply to the superior court for a discharge
under the said act.

JOSEPH PELLETIER,
By GAUTHIER & ROY,
His Attorneys *ad litem*.

Quebec, 13th January, 1872. 250 3

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec. }
Dans l'affaire de Arthur Hardy et Henri Lortie, sous
la raison sociale de "Hardy & Lortie," faillis.

Le premier jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

HENRI LORTIE.
Par JOS. NADEAU,
Son Procureur ad litem.

Québec, 27 décembre 1871. 3943 4

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de A. B. Desrochers, d'Arthabaskaville,
failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert aux oppositions jusqu'au premier jour de février 1872, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES TYRE,
Syndic.
333 2

Montréal, 18 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Angus F. S. McDonald, de Lingwick,
failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Brook's Block, dans la ville de Sherbrooke, (le failli ayant aucune place d'affaires,) mardi, le dixième jour de février prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic provisoire.
335 2

Sherbrooke, 17 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Léon Giroux, marchand, de Saint-Polycarpe, failli.

Une première et dernière feuille de dividende sur les biens meubles du failli, a été préparée et sera soumise à objection, jusqu'au cinquième jour de février prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. MELANÇON,
L. O. TURGEON,
Syndics.
337 2

Montréal, 19 janvier 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de James Jardine, commerçant de la cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires à Montréal susdit, avec Charles Garlick, sous les nom et raison de James Jardine et Cie., failli.

Samedi, le dix-septième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JAMES JARDINE,
Par LEMUEL CUSHING,
Son procureur ad litem.

Montréal, 11 janvier 1872. 239 3

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Quebec. }

In the matter of Arthur Hardy and Henri Lortie, under the name, style and firm of "Hardy & Lortie," Insolvents.

Public notice is hereby given that, on the first day of February next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

HENRI LORTIE,
By JOS. NADEAU,
His Attorney ad litem.

Quebec, 27th December, 1871. 3944 4

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of A. B. Desrochers, of Arthabaskaville, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until the first day of February, 1872, after which dividend will be payable.

JAMES TYRE,
Assignee.
334 2

Montreal, 18th January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Angus F. S. McDonald, of Lingwick, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Brooks' Block, in the town of Sherbrooke, (the Insolvent having now no place of business,) on Tuesday the sixth day of February next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and appoint an assignee.

CHAS. J. S. BACON,
Interim Assignee.
336 2

Sherbrooke, 17th January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Léon Giroux, trader, of Saint-Polycarpe, an Insolvent.

A first and final dividend sheet upon the insolvent's movables has been prepared, subject to objection until the fifth day of February next, inclusively, after which dividend will be paid.

C. MELANÇON,
L. O. TURGEON,
Assignees.
338 2

Montreal, 19th January, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of James Jardine, of the city of Montreal, trader, as well individually as having carried on business, at Montreal aforesaid, with Charles Garlick, under the name, style and firm of James Jardine & Co., an Insolvent.

On Saturday, the seventeenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES JARDINE,
By LEMUEL CUSHING,
His Attorney ad litem.

Quebec, 11th January, 1872. 240 8

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François Perrin, curateur à Firmin Perrin, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procé-

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Perrin, curator to Firmin Perrin, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby re-

ture civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, en la côte Saint-Louis, paroisse de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

1. Un terrain situé dans la paroisse de Berthier, dans le comté de Berthier, district de Richelieu, au nord-ouest de la rivière Bayonne, de forme irrégulière, contenant environ deux arpents en superficie, plus ou moins, tenant devant à la rivière Bayonne, en profondeur et d'un côté aux héritiers Joseph Giroux ou représentants, et d'autre côté à Norbert Henault ou représentants—avec une chaussée, un moulin à farine à deux étages, un en pierre et l'autre en bois, avec quatre moulanges, une chaufferie en pierre pour l'avoine, un moulin à carder, une maison, hangar et autres bâties en bois dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de Berthier, LUNDI, le CINQ FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

2. Un terrain situé en la ville de Berthier, de quarante pieds de front sur cent quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins, en front à la rue Edouard, derrière à la rue Clément, d'un côté à Narcisse Gauthier, et de l'autre côté à L. P. Deroine—avec une maison en brique à deux étages, et autres bâties en bois dessus construites, à la charge de laisser jouir comme locataire David Nault jusqu'au premier mai prochain.

Pour être vendu à la porte de l'église de Berthier, LUNDI, le CINQ FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

3. Une terre située en la paroisse de Saint-Jude, en la seigneurie de Saint-Ours, comté de Saint-Hyacinthe en la concession de Sainte-Rose, de deux arpents trois perches de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin de Sainte-Rose, en profondeur au cordon de la concession Sainte-Rose, d'un côté à Pierre Rouleau ou représentants, et de l'autre côté à Jean-Baptiste Lachance ou représentants—avec une grange dessus construite.

Pour être vendu à la porte de l'église de Saint-Jude, MERCREDI, le SEPT de FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

FRANÇOIS PERRIN,

Syndic.

Montréal, 1er décembre 1871.

3561 2

[Première publication, 2 décembre 1871.]

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

In re : Charles Pélouquin, commerçant, de Saint-Jude, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

1. Une terre sise au dit lieu de Saint-Jude, fief Bourchemin Est, de la contenance de trois arpents de front sur quarante-cinq arpents de profondeur, plus ou moins, tenant en front à la rivière Yamaska, en profondeur à la belle pointe, d'un côté à Augustin Lussier et de l'autre côté à Victor Hudon.

2. Un lopin de terre à bois sis en la dite paroisse de Saint-Jude, sur la concession sud Sabreuil, de la contenance de un arpent et demi de front sur huit arpents de profondeur; tenant à un bout aux terres de la Base-double, à l'autre bout à Joseph Grégoire, d'un côté à Louis Langelier et de l'autre côté à Joseph Girouard.

quired to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, Côte St. Louis, parish of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale.

1. A lot situate and being in the parish of Berthier, in the county of Berthier, district of Richelieu, north-west of the river Bayonne, of an irregular outline, containing about two arpents in extent, more or less, bounded in front by the river Bayonne, in rear and on one side by the heirs of Joseph Giroux, or representatives, and on the other side by Norbert Henault, or representatives—with a dam, a flour mill, two storeys high, one of stone and the other of wood, with four mill stones, a stone drying oven for oats, a carding mill, a house, hangard and other buildings of wood thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of Berthier, on MONDAY, the FIFTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

2. A lot of ground situate in the town of Berthier, forty feet in front by a hundred and eighty feet in depth, more or less, fronting on Edouard Street, in rear on Clément Street, on one side by Narcisse Gauthier and on the other side by L. P. Deroine—with a two story brick house and wooden outbuildings thereon erected, subject to the charge of allowing the lessee David Nault the enjoyment thereof until the first day of May next.

To be sold, at the parochial church door of Berthier, on MONDAY, the FIFTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

3. A farm situate in the parish of St. Jude, in the seigniorie of St. Ours, county of St. Hyacinthe, in the Ste. Rose concession, two arpents and three perches in front by thirty arpents in depth, bounded in front by the Ste. Rose road, in rear by the division line of the Ste. Rose concession, on one side by Pierre Rouleau, or representatives, and on the other side by Jean-Baptiste Lachance, or representatives—with a barn thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. Jude, on WEDNESDAY, the SEVENTH of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

FRANÇOIS PERRIN,

Assignee.

Montreal, 1st December, 1871.

3562 2

[First published, 2nd December, 1871.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Pélouquin, of St. Jude, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovables will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale.

1. A farm situate and being at the place called St. Jude, fief Bourchemin Est, containing three arpents in front by forty-five arpents in depth more or less; bounded in front by the river Yamaska, in rear by Belle Pointe, on one side by Augustin Lussier and on the other side by Victor Hudon.

2. A woodland situate in the parish of St. Jude aforesaid, on the concession Sud Sabreuil, containing one arpent and a half in front by eight arpents in depth; bounded at one end by the lands of La Base Double, at the other end by Joseph Grégoire, on one side by Louis Langelier, and on the other by Joseph Girouard.

3. Un emplacement sis au village de Saint-Jude, de la contenance de cent pieds de front sur un arpent et un quart de profondeur; tenant en front au chemin Michaudville, en profondeur à veuve Edouard Dupré, d'un côté à Joseph Roy et de l'autre côté à Louis Montigny—avec une maison dessus érigée. Le dit emplacement sera vendu sujet au paiement du constitut dont il est grevé en faveur de la veuve Edouard Dupré.

4. Un emplacement sis au même lieu, de la contenance de trente pieds de front sur cinquante pieds de profondeur; tenant en front au chemin de Michaudville, en profondeur et d'un côté à l'emplacement ci-dessous désigné et de l'autre côté à la rue Saint-Charles—avec une bâtisse en brique dessus construite servant de magasin et un bas-côté aussi en brique appartenant au dit magasin.

5. Un emplacement sis au même lieu, de la contenance de trente pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, et de là prenant soixante pieds de front sur quatre-vingt quatorze pieds de profondeur; tenant en front au chemin de Michaudville, en profondeur à Gédéon Mignault, d'un côté partie à l'emplacement ci-dessus désigné et partie à la rue Saint-Charles et de l'autre côté à Ernest D. Tétrau—avec bâtisses sus-érigées. Le dit emplacement pour être vendu à la charge de l'usufruit dont il est grevé en faveur de Louis Girouard et son épouse, par l'acte de donation entre vifs consenti par ces derniers au dit failli, passe devant P. Mathieu, notaire, le seize mai mil huit cent quarante-six.

6. Un lopin de terre à bois sis en la paroisse de Saint-Marcel, de la contenance de trente-trois arpents en superficie; tenant à un bout à certains terrains faisant partie de la paroisse de Saint-Marcel, d'un côté à François Dubois et de l'autre côté à un nommé Martin et à Antoine Laramé.

7. Un hangar à grain, de trente pieds sur vingt-quatre, érigé sur la propriété d'un nommé Grenon, en la paroisse de Saint-Aimé, près de la rivière Yamaska.

Pour être vendus, les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jude, dans les comté et district de Saint-Hyacinthe, le DEUXIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le No. 6, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Marcel, le TROISIEME jour de FEVRIER aussi prochain, à MIDI. Et le lot No. 7, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Aimé, le QUATRIEME jour de FEVRIER prochain, à MIDI.

E. D. TETRAU,

Syndic.

Saint-Jude, 27 novembre 1871.

[Première publication, 2 décembre 1871.]

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jeremiah Coghlan Nolan, des cité et district de Québec, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

1. Un emplacement ou lopin de terre situé dans la haute-ville de Québec, sur la rue des Remparts, contenant trente pieds de front sur environ quarante-six pieds de profondeur; borné en front, vers le nord, à la dite rue des Remparts, en arrière, vers le sud, au bout de la dite profondeur, par la propriété ci-après en second lieu décrite, vers l'est à G. M. Muir, écuyer, et vers l'ouest à la veuve et les héritiers de feu Henry Bouné, maintenant représenté par Frs. Gourdeau—ensemble une maison en pierre et dépendances dessus érigées; le pignon nord-est de laquelle maison est mitoyen avec celui du dit G. M. Muir et le pignon sud-ouest mitoyen avec celui des héritiers Bouné ou représentants, circonstances et dépendances.

3. An emplacement situate in the village of St. Jude, containing a hundred feet in front by one arpent and a quarter in depth; bounded in front by the Michaudville road, in rear by Mrs. widow Edouard Dupré, on one side by Joseph Roy and on the other side by Louis Montigny—with a house thereon erected. The said emplacement will be sold, subject to the payment of the *constitut* with which it is burdened in favor of Mrs. widow Edouard Dupré.

4. An emplacement situate at the same place, containing thirty feet in front by fifty feet in depth; bounded in front by the Michaudville road, in rear by the Michaudville road, on one side by the emplacement hereinabove described, and on the other side by St. Charles street—with a brick building thereon erected, used as a store, and a wing, also of brick belonging to the said store.

5. An emplacement situate and being at the same place, containing thirty feet in front by fifty feet in depth, and from thence having sixty feet in front by ninety-four feet in depth; bounded in front by the Michaudville road, in rear by Gédéon Mignault, on one side partly by the lot hereinabove described and partly by St. Charles street, on the other side by Ernest D. Tétrau—with buildings thereon erected. Said emplacement to be sold, subject to the charge of allowing the enjoyment and usufruct thereof to Louis Girouard and his wife, pursuant to a deed of gift *inter vivos* executed by the latter to the said insolvent before P. Mathieu, notary, on the sixteenth of May, one thousand eight hundred and forty-six.

6. A woodland situate and being in the parish of St. Marcel, containing thirty-three arpents in extent; bounded at one end by certain lots forming part of the parish of St. Marcel, on one side by François Dubois, and on the other side by one Martin and by Antoine Laramé.

7. A hangard for storing grain, measuring thirty feet by twenty-four, built upon the property of one Grenon, in the parish of St. Aimé, near the Yamaska river.

To be sold: lots Nos. 1, 2, 3, 4 and 5, at the parochial church door of the parish of St. Jude, in the county and district of St. Hyacinthe, on the SECOND day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. Lot No. 6, at the parochial church door of the parish of St. Marcel, on the THIRD day of FEBRUARY next, at NOON, and lot No. 7, at the parochial church door of the parish of St. Aimé, on the FOURTH day of FEBRUARY next, at NOON.

E. D. TETRAU,

Assignee.

St. Jude, 27th November, 1871.

[First published, 2nd December, 1871.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jeremiah Coghlan Nolan, of the city and district of Quebec, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovables will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale.

1. An emplacement or lot of land situated in the upper town of Quebec, on Rampart street, containing thirty feet in front by about forty-six feet in depth; bounded in front towards the north by said Rampart street, in rear towards the south at the end of the said depth by the property hereinafter secondly described; towards the east by G. M. Muir, esquire, and towards the west by the widow and heirs of the late Henry Bouné, now represented by Frs. Gourdeau—together with a stone house and fixtures therein, thereon erected, the north-east gable end of which is *mitoyen* with the said G. M. Muir, and the south-west gable *mitoyen* with the heirs Bouné or representatives, circumstances and dependencies.

2. Un lopin de terre situé dans la haute-ville de la dite cité de Québec, et en arrière de la propriété ci-dessus en premier lieu décrite, contenant environ dix-neuf pieds trois pouces de front sur environ trente-trois pieds de profondeur, le tout plus ou moins; à l'extrémité de la dite profondeur le dit lot a environ vingt-quatre pieds de largeur, plus ou moins; borné en front, vers le sud, à la rue Laval, en arrière, vers le nord, à l'extrémité de la dite profondeur, par la propriété ci-dessus en premier lieu décrite, vers le nord-est à G. M. Muir, et vers le sud-ouest à la maison et propriété de F. Gourdeau; le pignon nord-est de laquelle maison est mitoyen entre le dit F. Gourdeau et le dit J. C. Nolan — ensemble un hangar ou une bâtisse en brique dessus érigée, circonstances et dépendances.

3. Trois lopins de terre situés dans la dite cité de Québec, sur les Plaines d'Abraham, entre la Grande Allée et la cime du cap, étant les lots numéros soixante-quatre, deux cent onze et deux cent cinquante-deux (64, 211, 252), sur un plan déposé dans l'étude de William Darling Campbell, notaire, et son collègue, par John Bonner, écuyer, de la dite cité de Québec, le vingtième jour de février mil huit cent cinquante-deux, et les dits lots étant limités et bornés comme suit, savoir :

Le lot numéro soixante-quatre (64), en front, vers le sud-ouest, à la rue de Wolfe, en arrière au lot numéro cent trente-quatre, d'un côté, vers le nord, au lot numéro soixante-trois, et de l'autre côté, au sud-est, à la rue appelée rue de l'Eglise, telle que marquée sur le dit plan. Le dit lot contenant trente-cinq pieds de front, mesure anglaise, sur la dite rue de Wolfe, sur quatre-vingt-six pieds de profondeur; et contenant une superficie de trois mille dix pieds, mesure anglaise.

Le lot numéro deux cent onze (211), borné en front, vers le sud-est, à la rue appelée "Ware street," en arrière, au nord-ouest, au lot numéro deux cent cinquante-deux, ci-après décrit, d'un côté, au nord-est, au lot numéro deux cent-douze, et de l'autre côté, au sud-ouest, au lot numéro deux cent-dix; le dit lot contenant trente-cinq pieds de front, mesure anglaise, sur soixante dix pieds de profondeur, et comprenant une superficie de deux mille quatre cent cinquante pieds, mesure anglaise.

Le lot numéro deux cent cinquante-deux (252), borné en front, vers le nord-ouest, à la rue de l'Eglise, en arrière, au sud-est, au lot ci-dessus décrit, d'un côté, au nord-est, au lot numéro deux cent cinquante-un, et de l'autre côté, au nord-ouest, aux lots numéros trente-deux et trente-trois, et ayant en front trente-cinq pieds, mesure anglaise, et en profondeur soixante-dix pieds, dite mesure, et comprenant une superficie de deux mille quatre cent cinquante pieds, mesure anglaise, le tout plus ou moins.

Sujets, les dits trois lots, au paiement au dit John Bonner, ses héritiers et ayants causes, des rentes stipulées, à savoir : sur le dit lot numéro soixante-quatre, une rente constituée de deux louis, un chelin et un demi denier courant, par année, payable par semestre, le trentième jour d'avril et le trentième jour d'octobre de chaque année; la dite rente étant rachetable par le paiement du capital de trente-quatre louis. Et sur les dits lots numéros deux cent onze et deux cent cinquante-deux, une rente constituée d'un louis, treize chelins et six deniers, par année, représentant un capital de vingt-sept louis dix-huit chelins; la dite rente payable par semestre, les dits trentième jour d'avril et trentième jour d'octobre de chaque année, rachetable par le paiement du dit capital au dit John Bonner, ses héritiers et ayants cause.

Pour être vendus, au bureau du soussigné, numéro 17, rue Saint-Pierre, dans la cité de Québec, MARDI, le TREIZIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi du dit jour.

4. Un emplacement ou lopin de terre situé dans la ville de Saint-Germain de Rimouski, contenant soixante-dix pieds de front, et plus s'il y en a, sur la profondeur qu'il peut y avoir à partir du front au nord, sur la rue Saint-Germain, courant sud jusqu'au premier fossé qui est rencontré et qui passe au sud de la petite étairie; joignant d'un côté, au nord-est, partie à Henry Martin et partie à Romuald Fiset, écuyer, et de l'autre côté, au sud-ouest, au pignon sud-ouest de la maison érigée sur les lieux et appartenant à Fortunat Rouleau,

2. A lot of land situate in the upper town of the said city of Québec, and in rear of the property hereinbefore firstly described, containing about nineteen feet three inches in front by about thirty-three feet in depth, the whole more or less, at the end of the said depth the said lot is about twenty-four feet wide, more or less; bounded in front towards the south by Laval street, in rear towards the north at the end of said depth by the property hereinbefore firstly described, towards the north-east by G. M. Muir, and towards the south-west by the house and property of F. Gourdeau, the north-east gable end of which is mitoyen between the said F. Gourdeau and the said J. C. Nolan—together with a brick store or building thereon erected, circumstances and dependencies.

3. Three certain lots of land situated in the said city of Québec, on the Plains of Abraham, between the Grande Allée and the cime du cap, being lots numbers sixty-four, two hundred and eleven and two hundred and fifty-two (64, 211, 252) on a certain plan deposited in the office of William Darling Campbell, notary and his colleague, by John Bonner, of the said city of Québec, esquire, on the twentieth day of February, one thousand eight hundred and fifty-two, and the said lots being bounded and abutted as follows, to wit :

Lot number sixty-four (64), in front towards the south-west by Wolfe's street, in rear by lot number one hundred and twenty-four, on one side towards the north by lot number sixty-three, and on the other side towards the east by Church street as laid down on the said plan. The said lot containing thirty-five feet english measure in front on Wolfe's street aforesaid, by eighty-six feet in depth, and containing a superficies of three thousand and ten feet english measure.

Lot number two hundred and eleven (211); bounded in front to the south-east by Ware street, in rear to the north-west by lot number two hundred and fifty-two hereinbefore described, on one side to the north-east by lot number two hundred and twelve, and on the other side to the south-west by lot number two hundred and ten; the said lot containing thirty-five feet in front english measure, by twenty feet in depth and comprising a superficies of two thousand four hundred and fifty feet english measure.

Lot number two hundred and fifty-two (252); bounded in front to the north-west by Church street, in rear to the south-east by the lot above described, on one side to the north-east by lot number two hundred and fifty-one, and on the other side to the south-west by lot numbers thirty-two and thirty-three and having a front of thirty-five feet english measure, and a depth of ninety feet, said measure comprising a superficies of two thousand four hundred and fifty feet english measure, all more or less.

Subject, the above three lots to the payment to the said John Bonner, his heirs and assigns, of the rents stipulated to wit : On the said lot number sixty-four, a constituted rent of two pounds one shilling and one half penny currency per annum, payable by half yearly payments, on the thirtieth day of April and thirty-first day of October in each year, the said rent being redeemable by payment of the capital, a sum of thirty-four pounds. And on the said lots numbers two hundred and eleven and two hundred and fifty-two, a constituted rent of one pound thirteen shillings and six pence currency per annum, representing a capital of twenty-seven pounds eighteen shillings, the said rent being payable by half yearly payment on the said thirtieth day of April and thirty-first day of October in each year, and redeemable by payment of the said capital to the said John Bonner, his heirs and assigns.

To be sold, at the office of the undersigned, being number 17, St. Peter street, in the city of Québec, on TUESDAY, the THIRTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon of the said day.

4. An emplacement or lot of land situate in the town of St. Germain de Rimouski, containing seventy feet in front and more if any by the depth which may be found, starting from the front on the north at St. Germain street, running south to the first ditch that is met and which passes to the south of the small stable, joining on one side to the north-east partly to Henry Martin and partly to Romuald Fiset, esquire, and on the other side to the south-west to the south-western gable of the house erected on the premises and to

éueyer—avec la dite maison et autres bâties dessus érigées, circonstances et dépendances.

Le dit lopin de terre sujet aux charges suivantes :

1^e De payer à l'avenir les cens et rentes et autres droits et redevances auxquels est sujet le dit lot suivant les lois seigneuriales, et aussi de payer sa quote-part au fonds d'emprunt municipal.

2^e D'entretenir, conjointement avec M. Henry Martin, le fosse de ligne, d'une largeur et d'une profondeur nécessaires pour égoutter l'eau de manière à ne causer aucun dommage à dame Marie-François Lepage, épouse de Martin Lynch.

3^e D'enclore le dit terrain soit avec une clôture ou une haie, et sujet aussi à l'entretien de la rue Saint-Germain, vis-à-vis du dit lot si dame Agnasia Gasé, épouse de Bartholomew Dubé, n'est pas obligée de le faire.

Pour être vendu, au bureau du registraire de la deuxième division d'enregistrement du comté de Rimouski, VENDREDI, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi du même jour.

5 Un lot de terre situé à Saint-Octave de Metis dans le jardin d'un nommé Hector Routhier, au coin, entre le chemin du troisième rang et la route, contenant soixante pieds de front sur le chemin du troisième rang et un arpent de profondeur le long de la route—avec bâties dessus érigées, circonstances et dépendances.

Le dit lot sujet aux charges suivantes :

De payer d'avance une rente annuelle constituée de dix-huit piastres par année, le quizième jour de mai de chaque année au dit Hector Routhier; la dite rente constituée étant rachetable à un capital calculé à raison de six par cent.

Pour être vendu, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Octave de Metis, MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi du dit jour.

WM. WALKER,

Syndic.

Québec, 6 décembre 1871.

3699 3

[Première publication, 9 décembre 1871.]

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

In re :—Charles Stewart, épiciier, des cité et district de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous mentionnées appartenant à la succession du dit failli seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir.

Deux lots situés dans la cité de Montréal, décrits comme les numéros cent-vingt-huit et cent-vingt-neuf (128 & 129) sur le livre de renvoi de la cité de Montréal pour le quartier Saint-Antoine, et sur le plan d'iceux: copie du dit plan étant déposée dans le bureau du syndic soussigné, les dits lots mesurant chaque trente pieds de front sur quatre-vingt-pieds de profondeur, le tout plus ou moins sans garantie de mesure précise; borné en front à la rue Albert, en arrière, aux lots Nos 130 et 131 sur le dit plan, d'un côté au No 127, et de l'autre côté à la rue Bishop—avec une maison en briques à deux étages et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendus dans la cité de Montréal, au palais de justice, dans la salle réservée pour les procédures dans les affaires de faillite, LUNDI, le VINGT-SIXIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART,

Syndic.

Merchant's Exchange,
Rue Saint-Sacrement.

Montréal, 20 décembre 1871.

3837 2

[Première publication, 23 décembre 1871.]

Fortunat Rouleau, esquire—with the said house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

The said lot subject to the following charges :

1^e To pay for the future the *cens et rentes* and other rights and *redevances* to which the lot is subject according to the seigniorial laws, and also to pay its share of the municipal loan fund.

2^e To maintain conjointly with Mr. Henry Martin, the boundary ditch of a width and depth necessary to carry off the water so as not to damage Dame Marie François Lepage, wife of Martin Lynch.

3^e To be enclosed with a fence or hedge, and subject also to keep in repair St. Germain street, opposite the said lot, if Dame Agnasia Gasé, wife of Bartholomew Dubé, is not obliged to do so.

To be sold, at the registry office of the second registration division of the county of Rimouski, on FRIDAY, the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon of the same day.

5. A certain lot of land situated at St. Octave de Metis in the garden of one Hector Routhier, at the corner between the road of the third range and the by-road, containing sixty feet in front on the road of the third range and one arpent in depth along the route—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

The said lot subject to the following charges :

To pay an annual constituted rent in advance of eighteen dollars yearly, on the fifteenth day of May in each year, to the said Hector Routhier; the said constituted rent being redeemable at a capital sum to be calculated at the rate of six per centum.

To be sold, at the church door of the parish of St. Octave de Metis, on TUESDAY, the TWENTY-SEVENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon of the said day.

WM. WALKER,

Assignee.

Quebec, 6th December, 1871.

3700 3

[First published, 9th December, 1871.]

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO

In re :—Charles Stewart, grocer, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables belonging to the estate of the above Insolvent, will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two lots situate in the city of Montreal, described as numbers one hundred and twenty-eight and one hundred and twenty-nine (128 & 129) in the official book of reference of the city of Montreal for St. Antoine Ward, and on the plan thereof; copy of said plan being deposited in the office of the undersigned assignee, said lots measuring each thirty feet in front by eighty feet in depth, the whole more or less, without warranty as to precise measurement; bounded in front by Albert street, in rear by lots Nos. 130 and 131 on said plan, on one side by No. 127, and on the other side by Bishop street—with a two story brick house and other buildings thereon erected.

To be sold, in the city of Montreal, at the court house, in the room reserved for proceedings in insolvency, on MONDAY the TWENTY-SIXTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

A. B. STEWART,

Assignee.

Merchant's Exchange,

St. Sacrament Street.

Montreal, 20th December, 1871.

3888 2

[First published, 23rd December, 1871.]

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

In re: Frs.-X. Mongeon, commerçant, d'Iberville, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

1. Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Luc, comprenant la partie sud de l'île Sainte-Thérèse, de forme irrégulière, formant environ 180 arpents de superficie, sans garantie de mesure précise; bornée au nord par Jacques Renaud, au sud et d'un côté, à l'est, par la rivière Richelieu, et d'autre côté, à l'ouest, par le petit chenal faisant partie du canal Chambly—avec une maison, grange et autres bâtisses y érigées.

2. Une autre terre sise et située dans la paroisse de Saint-Gégère, seigneurie de Monnoir, au côté ouest du chemin du Grand Bois, mesurant trois arpents de front sur trente de profondeur (3 x 30), bornée en front par le chemin du roi, en profondeur par Joseph Bessette, d'un côté au nord par Michel Tétro, et d'autre côté au sud par O. Bergeron et F.—avec une maison et autres bâtisses y érigées.

3. Une terre sise et située dans la première rangée de concessions de la seigneurie de Bleury, dans la paroisse de Saint-Athanase, aux "Mille Roches," de la contenance de quatre arpents de largeur sur vingt-deux arpents de moyenne profondeur, bornée en front par la rivière Richelieu, en arrière par la seigneurie de Chambly-Est, d'un côté au nord par François Poirier, et d'autre côté au sud par Mme. F. X. Mongeon—avec une maison, grange et autres bâtisses y érigées.

4. Une autre terre située dans la dite première rangée de concessions de la dite seigneurie de Bleury, dans la dite paroisse de Saint-Athanase, aux "Mille Roches," mesurant trois arpents de largeur sur trente arpents plus ou moins de profondeur, bornée en front par la rivière Richelieu, en profondeur par Olivier Bergeron, d'un côté au nord, par Mme. F. X. Mongeon, et d'autre côté au sud, par Jean Bte. Beauvais, avec une maison, grange et autres bâtisses y érigées.

5. Un emplacement sis et situé dans la ville d'Iberville, seigneurie de Bleury, connu sous le lot No. cinquante quatre, au côté est de la rue Christie, mesurant soixante et onze pieds de front, sur cent huit pieds de profondeur, borné en front par la dite rue Christie, en arrière, par le lot No. soixante et dix-huit, d'un côté au nord, par le lot No. cinquante trois, et d'autre côté au sud, par la rue Edmond.

6. Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans la dite ville d'Iberville, au côté ouest de la rue Burton, mesurant soixante-et-onze pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, connu sous le lot No. soixante-et-dix-huit; borné en front par la dite rue Burton, en profondeur par le lot No. 54 sur la rue Christie, d'un côté au nord par le lot No. 77, et d'autre côté au sud par la rue Edmond—sans bâtisses.

7. Les deux tiers indivis de deux lots de terre contigus l'un à l'autre, situés dans la dite ville d'Iberville, mesurant soixante-et-douze pieds de front sur deux cent seize pieds de profondeur, connus sous le lot No. 53 sur la rue Christie, et le lot No. 77 sur la rue Burton—avec les deux tiers indivis dans la grange y érigée.

8. Un tiers indivis dans deux lots de terre ou emplacement situés dans la dite ville d'Iberville, au côté ouest de la dite rue Christie, contigus l'un à l'autre, mesurant cent quarante-quatre pieds de profondeur, connus sous les lots et Nos. 28 et 29, bornes en front à l'est par la dite rue Christie, en arrière à l'ouest par Joseph Loisel, d'un côté au nord par la rue Henry, et d'autre côté au sud par M. Alexandre Dufresne—avec un tiers indivis dans la maison, écurie et autres bâtisses y érigées.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Xavier Mongeon, trader, of Iberville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale.

1. A farm situate and being in the parish of St. Luc, comprising the southern part of Isle Ste. Thérèse, of an irregular outline, forming about 180 arpents in extent, without warranty as to precise measurement; bounded on the north by Jacques Renaud, on the south and at one side to the east by the river Richelieu, and on the other side to the west by the narrow channel forming part of the Chambly Canal—with a house, barn and other buildings thereon erected.

2. Another farm situate and being in the parish of St. Gégère, Monnoir seigniory, on the south-west side by the Grand Bois road, measuring three arpents in front by thirty in depth (3 x 30); bounded in front by the Queen's road, in rear by Joseph Bessette, on one side to the north by Michel Tétro, and on the other side to the south by O. Bergeron and F.—with a house and other buildings thereon erected.

3. A farm situate and being in the first range of concession of the Bleury seigniory, in the parish of St. Athanase, at the place called Mille Roches, containing four arpents in width by an average depth of twenty-two arpents; bounded in front by the Richelieu river, in rear by the seigniory of Chambly Est, on one side to the north by François Poirier, and on the other to the south by Madame F. X. Mongeon—with a house, barn and other buildings thereon erected.

4. Another farm situate in the first range of concessions above mentioned, in the seigniory of Bleury aforesaid, in the said parish of St. Athanase, at Mille Roches, measuring three arpents in width by thirty arpents more or less in depth; bounded in front by the Richelieu river, in rear by Olivier Bergeron, on one side to the north by Madame F. X. Mongeon, and on the other side to the south by Jean Baptiste Beauvais—with a house, barn and other buildings thereon erected.

5. An emplacement situate and being in the town of Iberville, Bleury seigniory, known as lot number fifty-four on the south-east side of Christie street, measuring seventy-one feet in front by a hundred and eight feet in depth; bounded in front by Christie street aforesaid, in rear by lot number seventy-eight, on one side to the north by lot number fifty-three, and on the other side to the south by Edmond street.

6. A lot of land or emplacement situate and being in the town of Iberville aforesaid, on the west side of Burton street, measuring seventy-one feet in front by one hundred and eight feet in depth, known as number seventy-eight; bounded in front by Burton street aforesaid, in rear by lot No. 54 on Christie street, on one side to the north by No. 77, and on the other side to the south by Edmond street—no buildings.

7. The undivided two thirds of two contiguous and adjoining lots of land, situate in the town of Iberville aforesaid, measuring seventy-two feet in front by two hundred and sixteen feet in depth, known as lot number 53 on Christie street, and lot number 77 on Burton street—with the undivided two thirds of a barn thereon erected.

8. An undivided third in two lots of land or emplacement situate in the town of Iberville aforesaid, on the west side of Christie street aforesaid, contiguous to each other, measuring a hundred and forty-four feet in depth, known as lots Nos. 28 and 29; bounded in front to the east by Christie street aforesaid, in rear to the west by Joseph Loisel, on one side to the north by Henry street, and on the other side to the south by Mr. Alexandre Dufresne—with an undivided third in the house, stable and other buildings thereon erected.

9. Enfin deux lots de terre ou emplacements situés dans la dite ville d'Iberville, contigus l'un à l'autre, connus et désignés sous les lots Nos. 26 et 27, sis et situés au côté ouest de la rue Christie, mesurant cent quarante-quatre pieds de largeur sur cent huit de profondeur, bornés en front par la rue Christie, en profondeur par MM. Joseph Dacier et John Holden, d'un côté, au nord, par M. Robert McGinnis, et d'autre côté au sud, par la rue Stephenson—avec une maison, hangar, remises, et autres bâties y érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, district d'Iberville, MARDI, le SIXIEME jour du mois de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. K. LAVICOUNT,
Syndic.

Saint-Jean, 27 novembre 1871. 3581 3
(Première publication, 2 décembre 1871.)

Règles de Cour.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Saint-François. }
Le vingt-unième jour du mois de décembre mil huit cent soixante-et-onze.

PRÉSENT :—M. le Juge RAMSAY.

Hannah Howard, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, veuve de feu Lewis Worth, en son vivant, cultivateur, de Stanstead susdit, décédé, Demanderesse,

vs.

Charles C. Colby, écuyer, du dit canton de Stanstead, membre du parlement, Défendeur.

Il est ordonné sur motion de la part du demandeur, qu'en autant qu'une opposition a été filée dans cette cause alléguant la déconfiture et l'insolvabilité du défendeur, que les créanciers du dit défendeur soient requis par un avis à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, en anglais et en français, de produire leurs réclamations contre le défendeur dans les quinze jours après la date de la première publication du dit avis.

Par la cour,

SHORT & MORRIS,
P. C. S.

359

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour de Circuit.
District de Québec. }
No 2729.

Le seizième jour de janvier mil huit cent soixante-douze.

PRÉSENT :—L'honorable J. T. TASCHEREAU, J. C. S.
W. F. Lemesurier,

Demandeur,

vs.

M. N. P. Davenport,

Défendeur,

et

Couture et al.,

Opposants.

Les parties ayant été entendues sur motion du demandeur par ses procureurs, MM. Campbell, Langlois & Hamilton, il est ordonné que, vu que la faillite et déconfiture du défendeur susdit a été spécialement alléguée dans certaines oppositions produites en cette cause, les créanciers du dit défendeur soient requis par avis à être publié en anglais et en français dans la *Gazette Officielle de Québec*, de produire leurs réclamations contre le dit défendeur avec les pièces justificatives à l'aj pui dans le greffe de la cour de circuit de Québec, sous quinze jours après la date de la présente insertion du présent avis, pour qu'elles soient colloquées sur les deniers prélevés en vertu du bref d'exécution émané dans ces causes et maintenant devant cette cour pour distribution.

(Vraie copie)

FISSET & BURROUGHS,
G. C. C.
339 2

17 janvier 1872.

9. Lastly two lots of land or emplacements situate in the town of Iberville aforesaid, contiguous to each other, known and described as Nos. 26 and 27, situate and being on the south-west side of Christie street, measuring a hundred and forty-four feet in width by one hundred and eight in depth; bounded in front by Christie street, in rear by Messrs. Joseph Dacier and John Holden, on one side to the north by Mr. Robert McGinnis, and on the other side to the south by Stephenson street—with a house, hangard, sheds and outbuildings thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. Athanase, district of Iberville, on TUESDAY, the SIXTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

A. K. LAVICOUNT,
Assignee.

St. John's, 27th November, 1871. 3582 3
(First published, 2nd December, 1871.)

Rules of Court.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of St. Francis. }

The twenty-first day of the month of December, one thousand eight hundred and seventy-one.

PRESENT :—Mr. Justice RAMSAY.

Hannah Howard, of the township of Stanstead, in the district of St. Francis, widow relict of the late Lewis Worth, in his lifetime of Stanstead aforesaid, tanner, deceased, Plaintiff,

vs.

Charles C. Colby, of the said township of Stanstead, esquire, member of Parliament, Defendant.

Ordered, on motion on behalf of plaintiff inasmuch as oppositions have been filed in this cause, setting forth the insolvency of the defendant, that the creditors of said defendant be called in by advertisement to be twice published in the english and french languages, in the *Quebec Official Gazette*, requiring them to file their claims against Defendant within fifteen days from the date of the first insertion of said advertisement.

By the Court,

SHORT & MORRIS,
P. S. C.

360

Canada,
Province of Quebec, } In the Circuit Court.
District of Quebec. }
No. 2729.

The sixteenth day of January, one thousand eight hundred and seventy-two.

PRESENT :—Honorable J. T. TASCHEREAU, J. S. C.
W. F. Lemesurier,

Plaintiff;

vs.

M. N. P. Davenport,

Defendant,

&

Couture et al.,

Opposants.

Parties heard upon motion of Plaintiff, by his counsels, Messrs. Campbell, Langlois & Hamilton, it is ordered, that in as much as the insolvency of the above defendant has been specially alleged in certain oppositions in this cause filed, the creditors of the said defendant be called upon by a notice to be inserted in the french and english languages, in the *Quebec Official Gazette*, to file their claims against the said defendant, with proper vouchers, in the office of the circuit court, at Quebec, within fifteen days from the date of the first insertion of such notice, in order that they may be collocated out of the monies levied in virtue of the writ of execution in these cases issued and now before this court for distribution.

(True copy)

FISSET & BURROUGHS,
G. C. C.
240 2

17th January, 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Mercredi, le dixième jour de janvier 1872.

PRÉSENT :—L'honorable J. U. BEAUDRY, J. C. S.
No. 497.*In re* :—Edward C. Fraser, commerçant, de la cité de
Montréal, failli.T. Sauvageau, et Syndic,
et
David Robertson, marchand, de Montréal, Créancier,
Requérant.

Il est ordonné, sur la requête du dit David Robertson, qu'une assemblée des créanciers du dit Edward C. Fraser, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, jeudi, le huitième jour de février prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors destituer le syndic actuel, Tancrède Sauvageau, et donner leur avis touchant la nomination d'un autre syndic à son lieu et place

(Par ordre.)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

2 263

P. C. S.

INSOLVENT ACT OF 1869.Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

Wednesday, the tenth day of January, 1872.

PRESENT :—The honorable J. U. BEAUDRY, J. C. S.
No. 497.*In re* :—Edward C. Fraser, of the city of Montreal,
trader, an Insolvent,T. Sauvageau, and Assignee,
and
David Robertson, of Montreal, merchant, Creditor,
Petitioner.

It is ordered, on the petition of the said David Robertson, that a meeting of the creditors of the said Edward C. Fraser, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Thursday, the eighth day of February next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of removing the present assignee, Tancrède Sauvageau, and appointing another assignee in his stead.

(By order.)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

2 264

P. S. C.

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés entés-sais et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Saint-François.*Arthabaska, à savoir : } **EDWARD A. JOHNSON,**
No. 663. } Demandeur; contre **WIL-**
LIAM R. DUNKERLY, Défendeur.

1. Un morceau de terre, formant partie du lot numéro dix dans le sixième rang du canton de Durham, contenant cent-quinze acres et demi en superficie; borné d'un côté au sud-est, partie à John Porter et partie à Patrick Murphy, au nord-est, partie à George Hunter, et partie à Dennis McCarthy; à une extrémité par le septième rang et à l'autre extrémité par Benjamin Reed—avec une maison et une étable dessus construites.

2. Un lopin de terre formant partie du dit lot numéro dix dans le dit sixième rang de Durham; borné d'un côté au sud-est au défendeur, et des autres côtés par la Rivière Noire—avec le pouvoir d'eau et la manufacture de laine dessus érigée.

Pour être vendus, au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER prochain, DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mars prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif,
Arthabaskaville, 10 octobre 1871.

[Première publication, 21 octobre 1871.] 3077 3

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Québec.*Arthabaska, à savoir : } **ALPHONSE CHARLE-**
No. 1062. } **BOIS, es-qualité,** De-
mandeur; contre **JOHN O'FARRELL,** Défendeur.

Une terre faisant partie du lot numéro vingt-deux du second rang du canton de Chester, contenant deux acres et demi, plus ou moins, de front, sur la profondeur du lot dont elle fait partie; bornée en front au

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims in the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ

FIERI FACIAS.

*In the Superior Court—District of St. Francis.*Arthabaska, to wit : } **EDWARD A. JOHNSON,**
No. 663. } Plaintiff; against **WIL-**
LIAM R. DUNKERLY, Defendant.

1. A piece of land forming part of lot number ten in the sixth range of the township of Durham, containing one hundred and fifteen and a half acres in superficies, bounded on one side to the south-east, partly by John Porter and partly by Patrick Murphy, to the north-east partly by George Hunter and partly by Dennis McCarthy; at one end by the seventh range, and at the other end by Benjamin Reed—with a house and a stable thereon erected.

2. A parcel of land forming part of the said lot number ten in the said sixth range of Durham, bounded on one side to the south-east by the Defendant, and on the other side by the Black River—with the water power and the woollen factory thereon erected.

To be sold, at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY-SECOND day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of March next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff,
Arthabaskaville, 10th October, 1871.

[First published, 21st October, 1871.] 3078 3

FIERI FACIAS.

*In the Superior Court—District of Québec.*Arthabaska, to wit : } **ALPHONSE CHARLEBOIS,**
No. 1062. } **es-qualité,** Plaintiff;
against **JOHN O'FARRELL,** Defendant.

A land forming part of lot number twenty-two, in the second range of the township of Chester, containing two acres and a half, more or less, in front, by the depth of the lot of which it forms part; bounded in

premier rang, en arrière au troisième rang, d'un côté à Joseph Fortier et de l'autre côté à C. A. Pacaud — circonstances et dépendances.

Pour être vendue, au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Dépt. Shérif,
Arthabaskaville, 22 novembre 1871. 3569 2
[Première publication, 2 décembre 1871.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de l'enditioni exponas, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } **GODFROY GRÉGOIRE**, de No. 476, A. D. 1870, } la paroisse de St. Isidore, marchand, contre **JACQUES MARCEAU**, du township de Broughton, commerçant et cultivateur, savoir:

1. Un certain terrain sis et situé en le township de Broughton, et étant le demi lot nord-ouest du lot numéro neuf dans le septième rang, et contenant cinq arpents de front sur la profondeur du lot—circonstances et dépendances.

2. Un autre terrain sis et situé en le même township de Broughton, dans le dit septième rang, de neuf arpents de front, sur environ treize arpents de profondeur, étant la partie nord-est du lot numéro dix du dit septième rang—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de St. François de la Beauce, le QUINZIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures et demie de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau, du Shérif, Shérif,
Beauce, 6 décembre 1871. 3701 2
[Première publication, 9 décembre 1871.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } **LOUIS CARRIER** et **AN-** No. 598, A. D. 1865. } **LOUIS CARRIER**, tous deux marchands, de la ville de Lévis, et faisant commerce ensemble sous les noms et raison de **L. & A. Carrier**; contre **CHARLES PROVOST**, écuyer, rentier, et **NICAISSE PROVOST**, son fils, agriculteur, tous deux du township de Tring.

Immeubles de Nicaïsse Provost, l'un des Défendeurs, savoir:

1. Une terre sise et située en la paroisse de St. Ephrem, du township de Tring, en le sixième rang, étant le quatrième quart du lot numéro sept, contenant cinquante acres de terre en superficie—circonstances et dépendances.

2. Le tiers indivis dans un certain terrain sis et situé en le même township et rang, et formant partie du deuxième quart du dit lot numéro sept, contenant environ sept arpents en superficie, borné le dit terrain au nord-ouest à Ephrem Provost et au sud-est à Léon Provost—avec de plus le tiers indivis du moulin à farine dessus construit, ses mouvements, dalles et chaussée, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de St. François de la

front to the first range, in rear to the third range, on one side to Joseph Fortier and on the other side to C. A. Pacaud—circumstances and dependencies.

To be sold, at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRD day of APRIL next, at TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twentieth day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Dep. Sheriff,
Arthabaskaville, 22nd November, 1871. 3570 2
[First published, 2nd December, 1871.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

A PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } **GODFROY GRÉGOIRE**, of No. 476, A. D. 1860 } the parish of St. Isidore, trader; against **JACQUES MARCEAU**, of the township of Broughton, trader and farmer, to wit:

1. A certain lot situate lying and being in the township of Broughton, and being the north-west half lot of lot number nine in the seventh range, and containing five arpents in front by the depth of the lot—appurtenances and dependencies.

2. Another lot situate and being in the same township of Broughton, in the said seventh range, nine arpents in front by about thirteen arpents in depth, and being the north-east part of lot number ten in the said seventh range—appurtenances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of St. François de la Beauce, on the FIFTEENTH day of APRIL next, at half past ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of April next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff,
Beauce, 6th December, 1871. 3702 2
[First published, 9th December, 1871.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } **LOUIS CARRIER** and No. 598, A. D. 1865. } **LANTOINE CARRIER**, both merchants, of the town of Lévis, and doing business together under the name, style and firm of **L. & A. Carrier**; against **CHARLES PROVOST**, esquire, rentier, and **NICAISSE PROVOST**, his son, farmer, both of the township of Tring.

Immovables of Nicaïsse Provost, one of the Defendants, to wit:

1. A farm situate, lying and being in the parish of St. Ephrem, of the township of Tring, in the sixth range, being the fourth quarter of lot number seven, containing fifty acres of ground in extent—appurtenances and dependencies.

2. The undivided third of a certain lot situate and being in the same township and range, forming part of the second quarter of the said lot number seven, containing about seven arpents in extent, said lot being bounded on the north-west by Ephrem Provost, and south-east by Leon Provost—with, moreover, the undivided third of the flour mill thereon erected, its machinery, water-pipes, and dam, appurtenances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of St. François de la Beauce, on

Beauce, le QUINZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril prochain.

T. J. TASCHEREAU.

Bureau du Shérif, Sheriff.
Beauce, 6 décembre 1871. 3793 2
[Première publication, 9 décembre 1871.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } LOUIS CARRIER et autres, No. 853, A. D. 1870. } de la ville de Lévis ; contre REMY ARCAND, père, ancien cultivateur, ci-devant du township de Stratford, comté de Wolfe, et actuellement de la cité de Montréal, savoir :

La moitié nord-est de la moitié sud-ouest du lot numéro dix, dans le rang A du township de Lambton—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le PREMIER jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

T. J. TASCHEREAU.

Bureau du Shérif, Sheriff.
Saint-Joseph, Beauce, 23 octobre 1871. 3133 3
[Première publication, 28 octobre 1871.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le comté de Huntingdon.

Beauharnois, à savoir : } WILLIAM B. JOHNSON, No. 2384. } du canton de Hemmingford, marchand, Demandeur ; contre ISAAC McCREA et THOMAS McCREA, tous deux cultivateurs des dits canton et comté, Défendeurs.

Une étendue de terre connue comme la partie est du lot numéro quatre, dans le troisième rang des Terres de la Couronne, dans le canton de Hemmingford, et contenant cinquante acres, plus ou moins—avec une maison, une grange et trois étables dessus érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le QUATRIEME jour de JUIN prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le treizième jour de juin prochain.

L. HAINAULT,

Sheriff.

[Première publication, 27 janvier 1872.] 371

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Huntingdon.

Beauharnois, à savoir : } DAVID McEVILA, De No. 274. } mandeur ; contre DAME JANE DUNN, tant en son nom qu'en sa qualité de tutrice des enfants mineurs issus de son mariage avec feu William Floody, Défenderesse.

La moitié ouest du lot numéro un, dans le second rang de la réserve des terres de la couronne, dans le canton de Hemmingford, comté de Huntingdon, contenant cinquante-trois acres, plus ou moins ; bornée en front par le chemin de la Itene, d'un côté par Robert Wright, de l'autre côté par une route et en arrière par

the FIFTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-fifth day of April next.

T. J. TASCHEREAU.

Sheriff's Office, Sheriff.
Beauce, 6th December, 1871. 3704 2
[First published, 9th December, 1871.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } LOUIS CARRIER and others No. 853, A. D. 1870. } of the town of Lévis ; against REMY ARCAND, senior, heretofore farmer, formerly of the township of Stratford, county of Wolfe, and now of the city of Montreal, to wit :

The north-east half of the south-west half of lot number ten, in range A of the township of Lambton—appurtenances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of St. François de la Beauce, on the FIRST day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of march next.

T. J. TASCHEREAU.

Sheriff's Office, Sheriff.
St. Joseph, Beauce, 23rd October, 1871. 3134 3
[First published, 28th October, 1871.]

Sheriff's Sales—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court in and for the County of Huntingdon.

Beauharnois, to wit : } WILLIAM B. JOHNSON, No. 2384. } of the township of Hemmingford, in the county of Huntingdon, merchant, Plaintiff ; against ISAAC McCREA and THOMAS McCREA, both of the said township and county, yeomen, Defendants.

A piece or parcel of land known as the east part of lot number four in the third range of Crown Lands in the township of Hemmingford, and containing fifty acres, more or less—with a house, a barn and three stables thereon erected.

To be sold, at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the FOURTH day of JUNE next, at NOON. Said writ returnable on the thirteenth day of June next.

L. HAINAULT,

Sheriff.

[First published, 27th January, 1872.] 372

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the District of Huntingdon

Beauharnois, to wit : } DAVID McEVILA, Plaintiff ; No. 274. } against DAME JANE DUNN, personally and as tutrix to the minor children issue of her marriage with the late William Floody, Defendant ;

The west half of lot number one in the second range of the Crown reserve lands in the township of Hemmingford, and county of Huntingdon, containing fifty-three acres, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, on one side by Robert Wright, on the other side by a by-road and in rear by William

William Woods—avec une maison et une grange sus érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le PREMIER jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de mars prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 21 octobre 1871.

Sheriff.

[Première publication, 28 octobre 1871.] 3151 3

Woods—with a house and a barn thereon erected.

To be sold, at the Registry Office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the FIRST day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the thirteenth day of March next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 21st October, 1871.

Sheriff.

[First published, 28th October, 1871.] 3152 3

Ventes par le Shérif.—Chicoutimi.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure, Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir: } L'HONORABLE DAVID No. 152. } EDWARD PRICE, de Chicoutimi, marchand et sénateur de la Puissance du Canada, WILLIAM EVAN PRICE, écuyer, aussi de Chicoutimi, et EVAN JOHN PRICE, de la cité de Québec, aussi marchand, et faisant tous trois commerce en société à Chicoutimi et ailleurs sous les nom et raison de "Price Brothers & Co."; contre JOSEPH POULIN, de la paroisse de Notre-Dame de Laterrière, cultivateur, à savoir:

La juste moitié nord-est du lot de terre numéro vingt-trois du troisième rang, sud-ouest du township de Chicoutimi, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins; bornée en front aux terres du deuxième rang et par derrière aux terres du quatrième rang, joignant au nord-est au lot numéro vingt-deux et au sud-ouest à l'autre moitié du dit lot possédée par Louis Boulliane—ensemble avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue, à Chicoutimi, au bureau d'enregistrement, le PREMIER jour de MARS prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de mars prochain.

O. BOSSÉ,

Bureau du Shérif,

Sheriff.

Chicoutimi, 13 octobre 1871.

3113 3

[Première publication, 28 octobre 1871.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit, Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir: } WILLIAM PRICE, écuyer, No. 245. } de la cité de Québec contre FRANÇOIS MORIN, fils de Bélonie, cultivateur, de Chicoutimi, à savoir:

La juste moitié nord-est du lot de terre numéro dix, dans le treizième rang du township de Chicoutimi, dans le district de Chicoutimi, contenant cinquante acres, plus ou moins, en superficie; bornée en front au township Jonquière, en profondeur au douzième rang, joignant du côté nord-est à Jérôme Larouche et du côté sud-ouest à Joseph Harvey—ensemble avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue, à Chicoutimi, au bureau d'enregistrement, le PREMIER jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de mars prochain.

O. BOSSÉ,

Bureau du Shérif,

Sheriff.

Chicoutimi, 13 octobre 1871.

3115 3

[Première publication, 28 octobre 1871.]

Sheriff's Sales.—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court, Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit: } THE HONORABLE DAVID No. 152. } EDWARD PRICE, of Chicoutimi, merchant and senator of the Dominion of Canada, WILLIAM EVAN PRICE, esquire, also of Chicoutimi, and EVAN JOHN PRICE, of the city of Quebec, also merchant, and all three carrying on business at Chicoutimi and elsewhere under the name, style and firm of "Price Brothers & Co."; against JOSEPH POULIN, of the parish of Notre-Dame de Laterrière, farmer, to wit:

The north-east exact half of lot number twenty-three, in the third range, south-west of the township of Chicoutimi, containing fifty acres in extent, more or less; bounded in front by the lands of the second range and in rear by the lands of the fourth range, bounded on the north-east by lot number twenty-two and on the south-west by the other half of the said lot, possessed by Louis Boulliane—together with the buildings thereon erected.

To be sold, at the registry office, at Chicoutimi, the FIRST day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-second day of March next.

O. BOSSÉ,

Sheriff's Office,

Sheriff.

Chicoutimi, 13th October, 1871.

3114 3

[First published, 28th October, 1871.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit: } WILLIAM PRICE, esquire, No. 245. } of the city of Québec; against FRANÇOIS MORIN, son of Bélonie, farmer, of Chicoutimi, to wit:

The north-east exact half of lot number ten, in the thirteenth range of the township of Chicoutimi, in the district of Chicoutimi, containing fifty acres, more or less, in extent; bounded in front by township Jonquière, in rear by the twelfth range, on the north-east by Jérôme Larouche, and on the south-west side by Joseph Harvey—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office, at Chicoutimi, the FIRST day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-second day of March next.

O. BOSSÉ,

Sheriff's Office,

Sheriff.

Chicoutimi, 13th October, 1871.

3116 3

[First published, 28th October, 1871.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donne que les **TERRES ET HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

No. 539.

WILLIAM BENJAMIN, marchand, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Demandeur; contre les terres et tenements de **JEAN-LOUIS-BRIEN DESROCHER**, écuyer, avocat, de la ville de Joliette, dans le district de Joliette, en sa qualité de curateur nommé à la succession vacante de feu Zoil Chaput, en son vivant bourgeois, du dit lieu de Joliette, Défendeur :

1. Un lopin de terre situé au Point du Jour, en la paroisse de L'Assomption, dans le district de Joliette, bâti de moulins à scie et à farine, moulin à carder et à fouler et accessoires, ainsi qu'une maison et autres bâtiments y érigés, comprenant et contenant le dit terrain :

1. Un circuit de terre situé au dit lieu, à prendre dans la devanture de la terre de Léandre Charland, située au nord du ruisseau du Point du Jour, étant vis-à-vis la terre de Paul Paquette, contenant le dit circuit de terre, trente pieds de front, à partir d'une petite rigole ou fossés qui se trouve près de la maison qui existait sur la dite terre, sur toute la profondeur qu'il peut y avoir à prendre du chemin de la Reine, à gagner le dit ruisseau du Point du Jour, tenant devant au chemin de la Reine, derrière au dit ruisseau et des deux côtés au surplus de la terre du dit Léandre Charland.

2. Un autre morceau de terre, à prendre sur la rive sud du dit ruisseau, sur le front de la terre de Paul Paquette, borné en front et d'un côté par le dit ruisseau, d'autre côté par le capitaine Lemire dit Marsolais ou représentants, et en arrière par une ligne à être tirée à partir de la ligne entre le dit Marsolais ou représentants et le dit Paquette, à trente-six pieds français plus loin, en gagnant la profondeur de la terre du dit Paquette, qu'un frene qui se trouve sur la côte du dit ruisseau, près de la dite ligne du dit Marsolais, à aller en droite ligne tirée perpendiculairement à celle du dit Marsolais, tomber dans le dit ruisseau, en haut des dits moulins, non compris dans la dite saisie le boom, les chaînes qui l'attachent et le bois du pont.

A la charge par l'acquéreur de payer aux dits Léandre Charland et Paul Paquette ou leurs représentants, à chacun d'eux, à la Saint-Michel de chaque année, vingt-quatre livres, anciens cours, pour les parties des terrains formant ci-devant partie de leurs terres respectives, lesquels terrains devant redevenir leur propriété respective, lorsqu'ils cesseront de servir comme place de moulins, et alors la dite prestation cessera d'être payée en même temps, de plus, à la charge de scier tout le bois du dit Paul Paquette, à sa demande, en par lui payant le prix ordinaire pour tel sciage, et du droit de passer sur la chaussée des moulins en faveur des dits Léandre Charland et Paul Paquette ou leurs ayant cause, sans causer aucun dommage, et en outre, de payer à dire d'experts les dommages qui seront causés par la crue des eaux, occasionnée par la chaussée des dits moulins, savoir : aux dits Paul Paquette et Léandre Charland, sur deux prairies qu'ils possèdent respectivement, à deux ou deux arpent et demi, en haut des dits moulins, à Giles Hétiér, François-Régis Allard et François Charland ou leurs ayant cause, sur leurs terres respectives

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

No. 539.

WILLIAM BENJAMIN, merchant, of the city of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of **JEAN BRIEN DESROCHER**, esquire, advocate, of the town of Joliette, in the district of Joliette, in his quality of curator appointed to the vacant estate of the late Zoil Chaput, in his lifetime, gentleman, of Joliette aforesaid, Defendant :

1. A lot of land situate at Point du Jour, in the parish of L'Assomption, in the district of Joliette—with a saw mill, a flour mill, a carding mill, a fulling mill and accessories built thereon, and also a house and other buildings thereon erected, said lot comprising and containing :

1. A circuit of land situate at the above named place, to be taken off the front of Léandre Charland's property, situate to the north of the creek called *Point du Jour*, being opposite to Paul Paquette's property, said circuit of land containing thirty feet in front starting from a small trench or ditch near the house on the said lot, by the whole depth that may be found between the Queen's road and *Point du Jour* creek above mentioned; bounded in front by the Queen's road, in rear by the said creek, and on both sides by the remainder of Léandre Charland's property.

2. An other parcel of land to be taken from the south bank of the said creek to the front of Paul Paquette's property; bounded in front and on one side by the said creek and on the other side by Captain Lemire dit Marsolais or representatives and the said Paquette, at thirty-six feet further (french measure) going to the rear of the said Paquette's property, then an ash tree standing on the edge of the said creek, near the line of the said Marsolais' property, running in a straight line perpendicularly to the line of the said Marsolais' property, to meet the said creek above the said mills; not including in said seizure the boom, the connecting chains, nor the wood in bridge.

Subject to the charge upon the purchaser of paying to the said Léandre Charland and Paul Paquette, or their representatives, to each of them, at Michaelmas of every year, twenty-four pounds (*ancien cours*) for the portions of lots heretofore forming part of their respective farms, which said lots are to revert to them and become their respective properties as soon as the same shall cease to be mill-sites, and thereupon the said payment shall be discontinued; and subject to the further charge upon the purchaser, of sawing all the said Paul Paquette's wood, at his demand, and upon his paying the usual price therefor; and to the right of passage over the said mill dam in favor of the said Léandre Charland and Paul Paquette or their representatives, without their doing any damage, and subject to the further charge of paying according to the arbitration of two experts, the damages which may be caused by the overflow of water occasioned by the said mill dams, to wit: to the said Paul Paquette and Léandre Charland, for two meadows by them held respectively, at two or two and a half arpents above the said mills, to Giles Hétiér, François

aboutissant au dit ruisseau.

Pour être vendus, sujet comme susdit, à la porte de l'église de la paroisse de l'Assomption, dans le dit district de Joliette, LUNDI, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de mars prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Joliette, 24 octobre 1871.
[Première publication, 28 octobre 1871.] 3199 3

Ventes par le Shérif.-Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et aux lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour de Circuit de Québec.

Kamouraska, à savoir: } PETER HUNT, de la ville
No. 250. } de Lévis, dans le district
de Québec, marchand de chapeau, Demandeur; contre
FERDINAND DIONNE, de la paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin, dans le dit district, charpentier,
Défendeur, c'est à savoir:

Une terre sise et située en le troisième rang de la paroisse de Notre-Dame du Lac Temiscouata, dans le district de Kamouraska, contenant quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée par devant vers le nord-est à la deuxième concession, et par derrière vers le sud-ouest au quatrième rang, joignant d'un côté au sud-est à Jean Langlais, et de l'autre côté au nord-ouest à Jérémie Beaulieu—sans bâtisses, mais avec appartenances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame du Lac Temiscouata, le VINGT-HUITIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

JOS. THA. PARADIS,

Bureau du Shérif, Kamouraska, 25 octobre 1871.
[Première publication, 28 octobre 1871.] 3197 3

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } JULIE BIBEAU, Demande-
No. 1922. } resse; contre AGAPITE
ROUSSIN, Défendeur.

Regis Allard, and Francois Charland or their representatives, upon their respective properties bordering upon the said creek.

To be sold, subject as aforesaid, at the church door of the parish of L'Assomption, in the district of Joliette, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the seventh day of March next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Joliette, 24th October, 1871.
[First published, 28th October, 1871.] 3200 3

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charges*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court of Québec.

Kamouraska, to wit: } PETER HUNT, of the town
No. 250. } of Lévis, in the district of
Québec, hatter, Plaintiff; against FERDINAND
DIONNE, of the parish of St. Romuald d'Etchemin, in
the district aforesaid, carpenter, Defendant, to wit:

A farm situate and being in the third range of the parish of Notre-Dame du Lac Temiscouata, in the district of Kamouraska, containing four arpents in front by thirty arpents in depth, bounded in front to the north-east by the second concession and in rear to the south-west by the fourth range, on one side to the south-east by Jean Langlais, and on the other side to the north-west by Jérémie Beaulieu—no buildings, but including the appurtenances and dependencies.

To be sold, at the church door of the parish of Notre-Dame du Lac Temiscouata, on the TWENTY-EIGHTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of May next.

JOS. THA. PARADIS,

Sheriff's Office, Kamouraska, 25th October, 1871.
[First published, 28th October, 1871.] 3198 3

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } JULIE BIBEAU, Plaintiff;
No. 1922. } against AGAPITE ROUSSIN,
Defendant.

Un emplacement sis et situé en la petite côte Ste. Rose, paroisse Ste. Rose, dans le district de Montréal, de la contenance de trois quarts d'arpent en superficie, plus ou moins; borné au nord et au nord-est par la terre de Luc David, et au sud par le chemin de base de la dite petite côte Ste. Rose, et joignant au sud-ouest à Stanislas Major—avec une maison, une forge, grange et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Ste. Rose, le QUATRIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 29 novembre 1871. 3571 2
[Première publication, 2 décembre 1871.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } **MARIE MAYER**, Demande-
No. 2384. } resse; contre **J. ARCADE**
LEVEILLÉ, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, connu sous le numero mille cinquante (1050), au plan et livre de renvoi officiel de la cité de Montréal, division est, quartier Saint-Louis; mesurant trente-sept pieds dix pouces sur quarante pieds, et de là quarante-trois pieds sur soixante-et-quinze, étant le coin des rues George Hypolite et Napoléon,—avec trois maisons à un seul étage, dont l'une en pierre, une en bois et l'autre en bois lambrissée en briques, et autres dépendances sus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 19 octobre 1871. 3107 3
[Première publication, 21 octobre 1871.]

FIERI FACIAS.

Ex-parte.

Montréal, à savoir : } **LE MAIRE, LES ECHEVINS,**
No. 245. } **ET LES CITOYENS DE LA**
CITÉ DE MONTREAL, requérant la vente d'un im-
meuble, propriétaire inconnu, portant le No. 779 C,
sur le plan officiel et le livre de renvoi de la cité de
Montréal, quartier St. Louis, division est, et décrit
comme suit, savoir :

Un lot de terre contenant vingt-six pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur, borné en front à la rue St. Constant, en arrière au fief Closse, d'un côté aux biens de la succession Bruyère, et de l'autre côté à la propriété appartenant à Thomas Peck, ou ses représentants.

Pour être vendu à mon bureau, dans les cité et district de Montréal, le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de mai prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 14 novembre 1871. 3383 2
[Première publication, 18 novembre 1871.]

FIERI FACIAS.

Ex-parte.

Montréal, à savoir : } **LE MAIRE, LES ECHEVINS**
No. 233. } **ET LES CITOYENS DE**
LA CITE DE MONTREAL, requérant la vente d'un
immeuble, propriétaire inconnu, portant le numéro
755 B, sur le plan officiel et le livre de renvoi de la
cité de Montréal, quartier St. Louis, division est, et
décrit comme suit, savoir :

Un lot de terre ou un immeuble situé dans la cité de Montréal, contenant trente-deux pieds de front sur cent pieds de profondeur; borné en front à la rue German, en arrière aux biens de la succession Bruyère, d'un côté à un nommé Martin Farrel, ou ses représentants, et de l'autre côté à la propriété appartenant à Malum Hall ou ses représentants.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain,

An emplacement situate and being in the Petite Côte Ste. Rose, parish of Ste. Rose, in the district of Montreal, containing three quarters of an arpent in extent, more or less, bounded on the north and north-east by Luc David's property, and on the south by the base road of Petite Côte Ste. Rose aforesaid, and on the south-west by Stanislas Major—with a house, forge, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Ste. Rose, on the FOURTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of April next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 29th November, 1871. 3572 2
[First published, 2nd December, 1871.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } **MARIE MAYER**, Plaintiff;
No. 2384. } against **J. ARCADE LE-**
VEILLÉ, Defendant.

A lot of land or emplacement situate in the city of Montreal, known under the number one thousand and fifty (1050), on the plan and book of official reference for the city of Montreal, East Division, St. Lewis ward, measuring thirty-seven feet ten inches by forty feet and from thence forty-three feet by seventy-five, being the corner of George Hypolite and Napoleon streets—with three houses, one storey high, one of them being built of stone, one of wood and the other of wood faced with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-eighth day of February next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th October, 1871. 3108 3
[First published, 21st October, 1871.]

FIERI FACIAS.

Ex-parte.

Montreal, to wit: } **THE MAYOR, ALDERMEN**
No. 245. } **AND CITIZENS OF THE**
CITY OF MONTREAL, Petitioners for the sale of an
immovable, proprietor unknown, bearing the No.
779 C, on the official plan and book of reference of the
city of Montreal, St. Louis ward, east division, and
described as follows, to wit:

A lot of land containing twenty-six feet in front by one hundred and twenty feet in depth, bounded in front by St. Constant Street, in rear by the fief Closse, on one side by the estate Bruyère, and on the other side by property belonging to Thomas Peck or his representatives.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the TWENTY-FIRST day of MAY next, at TWELVE o'clock noon. The said Writ returnable the twenty-fifth day of May next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 14th November 1871. 3384 2
[First published, 18th November, 1871.]

FIERI FACIAS.

Ex-parte.

Montreal, to wit: } **THE MAYOR, ALDERMEN**
No. 233. } **AND CITIZENS OF THE**
CITY OF MONTREAL, Petitioners for the sale of an
immovable, proprietor unknown, bearing the number
755 B, on the official plan and book of reference of the
city of Montreal, St. Lewis Ward, East Division and
described as follows, to wit:

A lot of land or immovable situated in the city of Montreal, containing thirty-two feet in front by one hundred feet in depth; bounded in front by German street, in rear by the estate Bruyère, on one side by one Martin Farrel, or his representatives, and on the other side by the property belonging to Malum Hall or his representatives.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-FIRST day of MAY next, at HALF

à ONZE heures ET-DEMIE. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de mai prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.

Montréal, 14 novembre 1871.

[Première publication, 18 novembre 1871.] 3385 2

FIERI FACIAS.

Ex-parte.

Montréal, à savoir : } LE MAIRE, LES ECHEVINS
No. 231. } ET LES CITOYENS DE LA

CITÉ DE MONTREAL, requérant la vente d'un immeuble, propriétaire inconnu, portant le No. 779 A, sur le plan officiel et le livre de renvoi de la cité de Montréal, quartier St. Louis, division est, et décrit comme suit, savoir :

Un lot de terre contenant vingt-six pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur, borné en front à la rue St. Constant, en arrière à la ligne du fief Closse, d'un côté à la propriété appartenant à Charles Béralais ou ses représentants et de l'autre côté à Thomas Peck ou ses représentants.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de mai prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.

Montréal, 14 novembre 1871.

3387 2

[Première publication, 18 novembre 1871.]

FIERI FACIAS.

Ex-parte.

Montréal, à savoir : } LE MAIRE, LES ECHEVINS
No. 273. } ET LES CITOYENS DE

LA CITE DE MONTREAL, requérant la vente d'un immeuble, propriétaire inconnu, portant le No. 12, sur le plan officiel et le livre de renvoi de la cité de Montréal, quartier St. Laurent, décrit comme suit, savoir :

Un lot de terre ou immeuble situé sur la rue St. Laurent de cette cité, dans le quartier St. Laurent, borné en front à la dite rue St. Laurent, en arrière au lot numéro trente-cinq (35), au sud-est à une lisière de terre connue comme la rue Lennox, et au nord-ouest à Turton Penn, contenant soixante pieds de front sur cent vingt-deux pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-UNIEME jour de MAI prochain, à DIX heures ET-DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de mai prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.

Montréal, 14 novembre 1871.

3389 2

[Première publication, 18 novembre 1871.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JEAN-BAPTISTE MORIS-
No. 915. } SETTE, de la cité de

Québec, dans le district de Québec, marchand épicer, Demandeur; Dame CONSTANCE DUBOIS, de la

PAST ELEVEN o'clock. The said Writ returnable the twenty-fifth day of May next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.

Montreal, 14th November, 1871.

[First published, 18th November, 1871.] 3386 2

FIERI FACIAS.

Ex parte :

Montreal, to wit : } THE MAYOR, ALDERMEN
No. 231. } AND CITIZENS OF THE

CITY OF MONTREAL, Petitioners for the sale of an immovable, proprietor unknown, bearing the No. 779 A, on the official plan and book of reference of the city of Montreal, St. Lewis Ward, East Division, and described as follows, to wit :

A lot of land containing twenty-six feet in front, by one hundred and twenty feet in depth, bounded in front by St. Constant street, of the city of Montreal, in rear by the line of Fief Closse, on one side by the property belonging to Charles Berolais or his representatives, and on the other side by Thomas Peck or his representatives.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-FIRST day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fifth day of May next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.

Montreal, 14th November, 1871.

[First published, 18th November, 1871.] 3388 2

FIERI FACIAS.

Ex-parte

Montreal, to wit : } THE MAYOR, ALDERMEN
No. 273. } AND CITIZENS OF THE

CITY OF MONTREAL, Petitioners for the sale of an immovable, proprietor unknown, bearing the No. 12, on the official plan and book of reference of the city of Montreal, St. Lawrence Ward, and described as follows, to wit :

A lot of land or immovable situate in the St. Lawrence street of this city, in the St. Lawrence Ward, bounded in front by said St. Lawrence street, in rear by lot number thirty-five (35), to the south-east by a strip of land known as Lennox street, and to the north-west by Turton Penn, containing sixty feet in front by one hundred and twenty-two in depth, english measure and more or less.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-FIRST day of MAY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-fifth day of May next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.

Montreal, 14th November, 1871.

[First published, 18th November, 1871.] 3390 2

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } JEAN BAPTISTE MORIS-
No. 915. } SETTE, of the city of Quebec.

in the district of Quebec, creditor, Plaintiff; against Dame CONSTANCE DUBOIS, of the parish of St.

paroisse de Saint-Nicolas, district aforesaid, veuve de feu Jean-Chrysostome Martineau, en son vivant du même lieu, marchand, défenderesse; et Fortunat Martineau, de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis, district de Québec, commerçant, intervenant. (Ici suit la description de la terre du dit Fortunat Martineau à être vendue,) à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Nicolas, de trois arpents de front sur environ quarante arpents de profondeur, bornée d'un côté au sud-ouest à Basile Demers de l'autre côté au nord-est à Benjamin Gingras, au nord à un demi arpent de la cime de la côte de la Grève, et au sud au bout de la dite profondeur, l'autre côté du Saulx—avec une maison, grange dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Nicolas, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de juin prochain.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 22 janvier 1872. 381
[Première publication, 27 janvier 1872.]

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA No. 184. } LA CITE DE QUEBEC; contre MARIE LAVOIE, de la cite de Québec, dans le district de Québec, Veuve de Jean-Baptiste Aubé, à savoir :

Un emplacement situé dans la cité de Québec, rue Saint-Joachim, quartier du Palais, mesurant quarante-deux pieds de front sur quarante-deux pieds de profondeur, borné en front vers le nord, à la dite rue Saint-Joachim, en arrière vers le sud à Jos. G. Bossé, écuyer, d'un côté vers l'est à Ferdinand Weippert, écuyer, représentant Thadeus Walsh, écuyer, et partie à Clément Cazeau, écuyer, et de l'autre côté vers l'ouest à la rue Saint-François—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, dans le palais de justice, dans la dite cité de Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 23 janvier 1872. 383
[Première publication, 27 janvier 1872.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } LOUIS-LAURENT PARADIS, No. 1756. } de la paroisse de Sainte-Foye, dans le comté de Québec, gentilhomme, *es qualité* et autres; contre JEAN-BAPTISTE AUDET ou LAPOINTE, de la Banlieue de la cité de Québec, dans la paroisse de Notre-Dame de Québec, *guicheur* de la prison commune, dans et pour le district de Québec, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur d'ament nommé en justice à Louis-Eugène-Hercule Audet dit Lapointe, son enfant mineur, issu de son mariage avec feue Dame Marie-Antoinette Fluet, son épouse, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Roch de Québec, au coin des rues Saint-Dominique et Sainte-Marguerite, contenant trente-deux pieds de front sur cinquante-pieds de profondeur, borné par devant à la rue Sainte-Marguerite, par derrière à Charles Audy, d'un côté au sud-ouest à André Souci, de l'autre côté au nord-est à la rue Saint-Dominique—avec une maison en briques à un étage et mansardes, et hangar dessus construits, circonstances et dépendances. Sujet à une rente foncière de trois piastres courant, payable annuellement à l'honorable David Roy ou ses représentants, le dit lot étant le numéro seize cent dix-neuf (1619) donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, et au livre de référence d'icelui, fait par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en le palais de justice, en la cité de Québec, le QUATRIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 29 novembre 1871. 3565 2
[Première publication, 2 décembre 1871.]

Nicolas, district aforesaid, widow of the late Jean Chrysostome Martineau, in his lifetime of the same place, trader, Defendant; and Fortunat Martineau, of the parish of St. Nicolas, county of Lévis, district of Québec, trader, intervening party. (Here follows the description of the said Fortunat Martineau's farm to be sold,) to wit :

A farm situate and being in the parish of St. Nicolas, three arpents in front by about forty arpents in depth, bounded on one side to the south-west by Basile Demers, on the other side to the north east by Benjamin Gingras, north by half an arpent from the summit of the hill on the beach, and south at the end of the said depth by the other side of the Falls—with a house and barn thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold, at the church door of the parish of St. Nicolas, on the TWENTY-EIGHTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the seventh day of June next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 22nd January, 1872. 382
[First published, 27th January, 1872.]

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF THE No. 184. } THE CITY OF QUEBEC; against MARIE LAVOIE, of the city of Québec, in the district of Québec, widow of Jean-Baptiste Aubé, to wit :

A certain lot of ground situate in the city of Québec, St. Joachim street, Palace ward, measuring forty-two feet in front by forty-two feet in depth; bounded in front, towards the north, by said St. Joachim street, in rear, towards the south, by Jos. G. Bossé, esquire, on one side, towards the east, by Ferdinand Weippert, esqr., representing Thadeus Walsh, esqr., and partly by Clément Cazeau, esqr., and on the other side, towards the west, by St. François street—circumstances and dependencies.

To be sold, at my office, in the court house, in the said city of Québec, on the TWENTY-NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twentieth day of June next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 23rd January, 1872. 384
[First published, 27th January, 1872.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } LOUIS LAURENT PARADIS, o' No. 1756. } the parish of Ste. Foye, in the county of Québec, gentleman, *es qualité* and others; against JEAN-BAPTISTE AUDET or LAPOINTE, of the banlieu of the city of Québec, in the parish of Notre Dame de Québec, turnkey of the common gaol in and for the district of Québec, as well personally as in his quality of tutor appointed in due course of law to Louis Eugene Hercule Audet dit Lapointe, his minor child, issue of his marriage with the late Dame Marie Antoinette Fluet, his wife, to wit :

An emplacement situate in the parish of St. Roch de Québec, at the corner of St. Dominique and Ste. Marguerite streets, containing thirty-two feet in front by fifty-two feet in depth, bounded in front by Ste. Marguerite street, in rear by Charles Audy, on one side to the south-west by André Souci, and on the other side to the north-east by St. Dominique street—with a one storey brick house, with an attic roof including also a hangard thereon erected, appurtenances and dependencies. Subject to a ground rent of three dollars currency payable yearly to the Honorable David Roy or representatives, said lot being number sixteen hundred and nineteen (1619), on the plan of Jacques Cartier Ward, and on the book of reference therefor, prepared by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold, at my office, in the court house, in the city of Québec, on the FOURTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-seventh day of April next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 29th November, 1871. 3566 2
[First published, 2nd December, 1871.]

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } **THE CORPORATION OF THE**
 No. 1786. } **CITY OF QUEBEC**; contre
IGNACE KILBOURG, de la cité de Québec, gentil-
 homme, à savoir:

Un emplacement situé coin des rues Sainte-Julie et Saint-Augustin, quartier Montcalm, de la cité de Québec, contenant quarante-trois pieds de front, sur soixante-et-un pieds de profondeur; borné au sud par la rue Sainte-Julie, au nord par les héritiers de feu Denis O'Hare ou ses représentants, et au nord-est par Narcisse Turcotte, et à l'ouest par la rue Saint-Augustin—avec une maison en pierre, circonstances et dépendances.

Pour être vendu, à mon bureau, en le palais de justice, en la cité de Québec, le QUATRIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 27 novembre 1871. Sherif.
 [Première publication, 2 décembre, 1871.] 3563 2

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Québec, à savoir: } **JULIE BLAIS**, de la cité de
 No. 176. } Québec, commerçante, veuve
 de feu Charles Terreau, en son vivant de Québec, fondeur; contre **WILLIAM J. BICKELL**, de la banlieue de la cité de Québec, commerçant, et autres, (Ci-suit la description des immeubles du dit William J. Bickell, à être vendus,) à la folle enchère de Dame Isabella Patterson, du village de Stadacona, paroisse de Saint-Roch de Québec, épouse séparée de biens de William J. Bickell, gentilhomme, du même lieu, et dûment autorisée, à savoir:

Une portion ou étendue de terre contenant environ vingt-huit arpents plus ou moins en superficie, située au lieu appelé Gros Pin, dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges, au lieu appelé la Savanne, et formant partie de la terre connue comme la Ferme Grant ou de la Savanne, dans la paroisse de Saint-Roch de Québec, bornée vers le nord-est à un chemin public qui conduit à la propriété de Jean-Baptiste Brunet, ou ses représentants, vers le sud-ouest à cette partie de la dite Ferme Grant ou de la Savanne, ci-devant vendue à Edward et Patrick Shea; au sud au chemin public qui conduit aux terres de la Savanne, et du côté nord à Didace Beauré ou ses représentants—ensemble une grange et une étable dessus érigées et toutes les dépendances et circonstances sur icelle.

Pour être vendue, à mon bureau, dans le Palais de justice, dans la dite cité de Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Bureau du Sherif, Sherif.
 Québec, 16 janvier 1872. 295
 [Première publication, 20 janvier 1872.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } **L'HONORABLE JOSEPH**
 No. 805. } **NOEL BOSSE**, de la cité de
 Québec, un des juges de la Cour Supérieure de la Province de Québec; contre **PAUL LANDRY**, de la cité de Québec, huissier, à savoir:

1. Un emplacement situé dans le faubourg Saint-Jean, de la cité de Québec, au lieu appelé Mont-Plaisant, de soixante-six pieds et demi de front, sur cent dix-sept pieds de profondeur, le tout mesure anglaise et sans garantie de mesure précise, borné en front à la rue Saint-Jean, en profondeur et du côté sud-ouest à Dame veuve Stott ou représentants, et au côté nord-est à la dite Paul Landry—ensemble avec un cottage en brique à l'épreuve du feu, avec mansardes et étables dessus érigées, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement situé dans le faubourg Saint-Jean, de la cité de Québec, au lieu appelé Mont-Plaisant, de soixante-six pieds et demi de front, sur cent dix-huit pieds de profondeur, le tout mesure anglaise et sans garantie de mesure précise, borné en front à la rue Saint-Jean, en profondeur à Dame veuve Stott ou représentants, d'un côté au nord-est à Honoré Blanc ou ses représentants, et de l'autre côté au sud-

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit: } **THE CORPORATION OF THE**
 No. 1786. } **CITY OF QUEBEC**; against
IGNACE KILBOURG, of the city of Québec, gentle-
 man, to wit:

An emplacement situate on the corner of Ste. Julie and St. Augustin streets, Montcalm Ward, of the city of Québec, containing forty-three feet in front by sixty-one feet in depth; bounded on the south by Ste. Julie street, on the north by the heirs of the late Denis O'Hare or representatives, north-east by Narcisse Turcotte, and west by St. Augustin street—with a stone house thereon, appurtenances and dependencies.

To be sold, at my office, in the court house, in the city of Québec, on the FOURTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of April next.

C. ALLEYN,

Québec, 27th November, 1871. Sherif.
 [First published, 2nd December, 1871.] 3564 2

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Québec, to wit: } **JULIE BLAIS**, of the city of Qué-
 No. 176. } bec, trader, widow of late
 Charles Terreau, in his lifetime, of the Québec, foun-
 der; against **WILLIAM J. BICKELL**, of the banlieue of the city of Québec, trader, and others, (Here follows the descriptions of the immoveable of the said William J. Bickell to be sold,) at the folle enchère of Dame Isabella Patterson, of the village of Stadacona, parish of St. Roch of Québec, wife séparée de biens of William J. Bickell, of the same place, gentleman, and duly authorized, to wit:

A certain piece or parcel of land containing about twenty-eight arpents, more or less, in superficies, situate at the place called Gros Pin, in the seigniorie of Notre-Dame des Anges, at the place called La Savanne, and forming part of the land known as the Grant or Savanne Farm, in the parish of St. Roch of Québec; bounded towards the north-east by a public road leading to the land of Jean-Baptiste Brunet or representatives, towards the south-west by that portion of said Grant or Savanne Farm, heretofore sold to Edward and Patrick Shea, on the south by the public road leading to the lands of the Savanne, and on the north side by Didace Beauré or his representatives—together with a barn and stable thereon erected, and all the dependencies and appurtenances thereto belonging:

To be sold, at my office, in the Court House, in the said city of Québec, on the TWENTY-SIXTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of March next.

C. ALLEYN,

Sheriff's Office, Sherif.
 Québec, 16th January, 1872. 296
 [First published, 20th January, 1872.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } **THE HONORABLE JOSEPH**
 No. 805. } **NOEL BOSSE**, of the city of
 Québec, one of the Judges of the Superior Court for the Province of Québec; against **PAUL LANDRY**, of the city of Québec, bailiff, to wit:

1. An emplacement situate in the St. John Suburb of the city of Québec, at the place called Mount Pleasant, of sixty-six feet and a half in front, by one hundred and seventeen feet in depth, the whole english measure, and without warranty of precise measurement, bounded in front by St. John street, in depth and on the south-west side by Dame widow Stott or representatives, and on the north-east side by the said Paul Landry—together with a fire brick cottage with attics and stables thereon erected, circumstances and dependencies.

2. An emplacement situated in the St. John Suburb, of the city of Québec, at the place called Mount Pleasant, of sixty-six feet and a half in front by one hundred and eighteen feet in depth, the whole english measure, and without warranty of precise measurement, bounded in front by St. John street, in depth by Dame widow Stott or representatives, on

ouest au dit Paul Landry—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, au Palais de Justice, dans la dite cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de Mars prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 19 octobre 1871. 3099 3
[Première publication, 21 octobre 1871.]

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } CHARLES LORTIE, bourgeois,
No. 989. } de la paroisse de Sainte-Foye,
dans le district de Québec ; contre JOSEPH SANS-
CHAGRIN, maître boulanger, de la cité de Québec, à
avoir :

Un lot de terre ou emplacement situé en la cité de Québec, paroisse Saint-Roch de Québec, quartier Jacques-Cartier, mesurant quarante-trois pieds de largeur sur cinquante-six pieds et quatre pouces de profondeur, contenant en superficie deux mille cent trente-deux pieds, mesure française, le dit lot borné en front au sud par la rue Saint-Antoine, en arrière au nord au bout de la dite profondeur, d'un côté au nord-est à Joseph Martel, et d'autre côté au sud-ouest à la Corporation de la Cité de Québec—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, ce lot étant le numéro mille cent trente-six (1136), donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, Québec, et du livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Sujet à une rente foncière annuelle de six piastres, payable le vingt-neuf septembre, chaque année, aux Réverendes Dames de l'Hôpital-Général de Québec.

Pour être vendu à mon bureau, en le palais de justice, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 17 octobre 1871. 3067 3
[Première publication, 21 octobre 1871.]

Ventes par le Shérif—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit, pour le District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } LOUIS EUSEBE DESIRÉ CAR-
No. 7189. } TIER, écuyer, notaire, de la
ville de Sorel, dans le district de Richelieu, Plaignant ;
Demandeur ; contre ALFRED AUBIN, gentilhomme,
du même lieu, Défendeur, et Mr. Germain, Deman-
deur par distraction de frais, savoir :

Un morceau de terre ou emplacement situé en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, sur la rue Provost, borné en front par la dite rue Provost, en profondeur à Xavier Pagé, Charles W. Hayden, et madame Chapdelaine, ou leurs représentants, d'un côté par la rue Elizabeth, et de l'autre côté à Joseph Beaupré, ou les représentants de feu Thomas Pagé : le dit lot de terre de la contenance d'environ soixante et six pieds sur la rue Elizabeth, et environ deux cent quarante

one side to the north-east by Honoré Blanc or his representatives, and on the other side to the south-west by the said Paul Landry—circumstances and dependencies.

To be sold, at my office, in the court house, in the said city of Quebec, on the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of March next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 19th October, 1871. 3100 3
[First published, 21st October, 1871.]

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } CHARLES LORTIE, gentleman,
No. 989. } of the parish of Ste. Foye, in the
district of Quebec, against JOSEPH SANSCHA-
GRIN, master baker, of the city of Quebec, to wit :

A lot of land or emplacement situate and being in the city of Quebec, parish of St. Roch de Québec, Jacques Cartier Ward, measuring forty-three feet in width by fifty-six feet four inches in depth, containing in extent two thousand one hundred and thirty-two feet, french measure, said lot bounded in front to the south by St. Antoine street, in rear to the north by the end of the said depth, on one side to the north-east by Joseph Martel, and on the other side to the south-west by the corporation of the city of Quebec—together with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies, said lot being number eleven hundred and thirty-six (1136) on the plan of Jacques Cartier Ward, Quebec, and the book of reference therefor, made by the Commissioner of Crown Lands.

Subject to an annual ground rent of six dollars payable on the twenty-ninth of September of every year to the Reverend Ladies of the General Hospital of Quebec.

To be sold, at my office, in the Court House, in the city of Quebec, on the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twentieth day of March next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 17th October, 1871. 3068 3
[First published, 21st October, 1871.]

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court for the District of Richelieu.

Sorel, to wit : } LOUIS EUSEBE DESIRÉ CAR-
No. 7189. } TIER, esquire, notary, of the
town of Sorel, in the district of Richelieu, Plaintiff ;
against ALFRED AUBIN, gentleman, of the same
place, Defendant, and Mr. Germain, plaintiff by dis-
traction for costs, to wit :

An emplacement or piece of land situate in the town of Sorel, in the district of Richelieu, on Provost street : bounded in front by Provost street aforesaid, in rear by Xavier Pagé, Charles W. Hayden and Madame Chapdelaine or their representatives, on one side by Elizabeth street and on the other side by Joseph Beaupré or the representatives of the late Thomas Pagé, said lot of land containing about sixty-six feet in front on Elizabeth street, and about two

pieds sur la rue Provost, étant le numéro deux cent vingt-quatre, et partie du lot numéro deux cent vingt-trois : le tout formant un lot et neuf onzièmes de lot—avec une maison et autres bâties y érigées : le dit lot communément connu sous le nom de "Rose Cottage".

Pour être vendu, au bureau du shérif, en la ville de Sorel, le VINGT-NEUF FEVRIER prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de mars prochain.

M. MATHIEU,

Bureau du Shérif,
Sorel, 23 octobre 1871.
[Première publication, 28 octobre 1871.]

Shérif.
3141 3

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit pour le comté de l'Assomption—District de Joliette.

Sorel, à savoir : } LOUIS GUILBAULT, écuyer,
No. 1450. } avocat, du village de l'Assomption, dans le comté de l'Assomption, district de Joliette, Demandeur; contre LOUIS DESROCHES, cultivateur, de la paroisse de Lavaltrie, comté de Berthier, district de Richelieu, maintenant de la cité de Montréal, Défendeur, savoir :

Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, dans le comté de Berthier, contenant d'abord trois arpents et demi de front sur douze arpents de profondeur, ensuite prend deux arpents et demi de front sur huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant devant au ruisseau du point du jour, par derrière partie aux terres du haut de l'Assomption, et partie à Jean-Baptiste Saint-Corny et autres, d'un côté à Jérémie Martel, et de l'autre côté à Joseph Grenier—sans bâties.

La dite terre saisie et sera vendue sujette à la rente viagère et annuelle ci-après mentionnées, en faveur de Joseph Desroches, de Joliette, donateur de la dite propriété, savoir : de lui livrer deux minots et demi de bled ou si l'adjudicataire le préfère, un quintal de farine de bled, six minots de seigle, douze minots d'avoine, dix minots de patates, deux cents bottes de foin à vache, un agneau, deux couples de poulets, cinquante livres de bon lard, quatre cordes de bois de deux pieds et demi.

Pour être vendu, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, le VINGT-NEUVIEME jour du mois de FEVRIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le premier jour du mois de mars prochain.

M. MATHIEU,

Bureau du Shérif,
Sorel, 23 octobre 1871.
[Première publication, 28 octobre 1871.]

Shérif.
3163 3

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requise de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } LOUIS LENGHAN, de la
No. 518. } paroisse de Sainte-Flavie, écuyer, marchand, Demandeur; contre FRANÇOIS ROSS, commerçant, de la paroisse de Sainte-Flavie, comté de Rimouski, Défendeur.

Un emplacement ou lopin de terre de forme irrégulière, situé au premier rang de la paroisse de Sainte-Flavie, de la contenance d'environ cinquante pieds de

hundred and forty feet on Provost street, being number two hundred and twenty-four, starting from lot number two hundred and twenty-three, the whole forming one lot and nine elevenths of a lot—with a house and other buildings thereon erected, said lot being commonly known by the name of Rose Cottage.

To be sold, at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the TWENTY-NINTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the sixth day of March next.

M. MATHIEU,

Sheriff's Office,
Sorel, 23rd October, 1871.
[First published, 28th October, 1871.] 3142 3

Sheriff.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court for the County of l'Assomption—District of Joliette.

Sorel, to wit : } LOUIS GUILBAULT, esquire,
No. 1450. } advocate, of the village of l'Assomption, in the county of l'Assomption, district of Joliette, Plaintiff; against LOUIS DESROCHES, farmer, of the parish of Lavaltrie, county of Berthier, district of Richelieu, now of the city of Montreal, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the parish of St. Antoine de Lavaltrie, in the county of Berthier, containing at first three arpents and a half in front by twelve arpents in depth, and from thence two arpents and a half in front by eight arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the creek called *Point du Jour*, in rear partly by the lands at the upper end of l'Assomption, and partly by Jean-Baptiste St. Corny and others, on one side by Jeremie Martel, and on the other side by Joseph Grenier—no buildings.

Said lot is seized and will be sold, subject to the annual and life rent hereinafter mentioned, in favor of Joseph Desroches, of Joliette, the donor of the said property, to wit : To deliver to him two bushels and a half of wheat, (or if the purchaser prefer it, a quintal of flour), six bushels of rye, twelve bushels of oats, ten bushels of potatoes, two hundred bundles of hay for a cow, a lamb, two pairs of chickens, fifty pounds of good pork, four cords of wood, two feet and a half long.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. Antoine de Lavaltrie, on the TWENTY-NINTH day of FEBRUARY next, at NOON. Said writ returnable the first day of March next.

M. MATHIEU,

Sheriff's Office,
Sorel, 23rd October, 1871.
[First published, 28th October, 1871.] 3164 3

Sheriff.

Sheriff's Sales—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } LOUIS LENGHAN, of the pa-
No 518. } rish of Ste. Flavie, esquire, merchant, Plaintiff; against FRANÇOIS ROSS, trader, of the parish of Ste. Flavie, county of Rimouski, Defendant.

An emplacement or lot of land of an irregular outline, situate in the first range of the parish of Ste. Flavie, containing about fifty feet in front by about

front, sur environ cent cinquante pieds de profondeur, borné au nord-ouest au fleuve St. Laurent, au sud-est au chemin de la Reine, au nord-est à Jean Fournier, et au sud-ouest au ruisseau connu sous le nom de Ruisseau Germain, — avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Flavie, le QUATRIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

S. BÉRUBÉ,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 23 janvier 1872.
[Première publication, 27 janvier 1872.]

433

one hundred and fifty feet in depth; bounded on the north-west by the river St. Lawrence, south-east by the Queen's highway, north-east by Jean Fournier, and south-west by the creek known as *Le Ruisseau Germain*—with a house thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Ste. Flavie, on the FOURTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-fifth day of June next.

S. BÉRUBÉ,

Sheriff's Office,
Rimouski, 23rd January, 1872.
[First published, 27th January, 1872.]

434

Ventes par le Shérif.—Saguenay.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport d'u Bref.

FIERI FACIAS POUR FRAIS SEULEMENT.

Dans la Cour Supérieure—District de Saguenay
Malbaie, à savoir : } **LUC TREMBLAY**, navigateur,
No. 119. } de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, en le district de Saguenay, Demandeur; contre **DAMASE D. DUFOUR**, du même lieu, commerçant, Défendeur. (Ici suit la description de l'immeuble du dit Luc Tremblay,) à savoir :

Le terme non expiré de deux baux emphytéotiques, l'un daté le sept avril mil huit cent quarante, et l'autre daté le huit octobre mil huit cent quarante-neuf; ces deux baux faits pour quatre-vingt-dix-neuf années à compter de leur date respective, octroyant un emplacement situé en la paroisse de la Malbaie, seigneurie de Murray-Bay, concession de la Pointe-au-Pic, contenant en front sept perches, sur six perches de profondeur, plus ou moins, pour le tout, borné par devant au chemin du Roi, et par derrière partie à la plus haute marée du fleuve St. Laurent, et partie à la grève du dit fleuve St. Laurent, tenant d'un côté au nord, à Joseph Bouchard et de l'autre côté au sud, à Hildebert Girard—avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A la charge par le dit acquéreur de payer annuellement à Damase Dufour, de la Malbaie, commerçant, la rente annuelle et emphytéotique de dix-sept chelins et demi courant, savoir : dix chelins le sept avril de chaque année et sept chelins et demi le huit octobre de chaque année, tel que stipulé dans les dits deux baux emphytéotiques, ainsi qu'à toutes les autres charges, clauses et conditions énumérées en les dits baux, les quels ont été faits et passés les jours et ans susdits, le premier à la Baie St. Paul, devant Mre. C. P. Huot et confrère, notaires, et le second à la Malbaie, devant Mre. H. Hudon et confrère, notaires.

Pour être vendu à mon bureau, en la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

P. H. CIMON,

Bureau du Shérif,
Malbaie, 15 janvier 1872.
[Première publication, 27 janvier 1872.]

Shérif, D. S.

355

Sheriff's Sales—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS FOR COSTS ONLY.

In the Superior Court—District of Saguenay.
Malbaie, to wit : } **LUC TREMBLAY**, navigator, of
No. 119. } the parish of St. Etienne de la Malbaie, in the district of Saguenay, Plaintiff; against **DAMASE DUFOUR**, of the same place, trader, Defendant; (Here follows the description of the immovable property belonging to the said Luc Tremblay,) to wit :

The unexpired term of two emphyteutic leases, one dated the seventh day of April, one thousand eight hundred and forty, and the other dated the eighth day of October, one thousand eight hundred and forty-nine, both being made for ninety-nine years, counting from their respective dates, granting a certain emplacement situate in the parish of Malbaie, in the seigniory of Murray Bay, Pointe au Pic concession, containing seven perches in front by six perches in depth or thereabouts, the whole more or less; bounded in front by the King's road, in rear partly by the highest tide mark of the river St. Lawrence, and partly by the beach of the river St. Lawrence aforesaid, on one side to the north by Joseph Bouchard, and on the other side to the south by Hildebert Girard—with all the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies. Subject to the charge upon the purchaser of paying annually to Damase Dufour, of Malbaie, trader, the annual and emphyteutic rent of seventeen shillings and six pence currency, to wit : ten shillings on the seventh day of April in each year, and seven shillings and six pence on the eighth day of October in each year, such as stipulated in the two emphyteutic leases, and subject moreover to all other clauses, conditions and charges set forth in the said leases, which have been executed on the days and years above written, the first at Baie St. Paul, before Mre. C. P. Huot and colleague, notaries, and the second at Malbaie, before Mre. H. Hudon and colleague, notaries.

To be sold, at my office, in the parish of St. Etienne de la Malbaie, on the TWENTY-EIGHTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the tenth day of June next.

P. H. CIMON,

Sheriff's Office,
Malbaie, 15th January, 1872.
[First published, 27th January, 1872.]

356

Ventes par le Shérif.—St. François.

Sheriff's Sales.—St. Francis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.*Cour Supérieure.*

Saint-François, à savoir : } **ROBERT N. HALL**, de la ville de Sherbrooke, No. 743.

dans le district de Saint-François, écuyer, avocat, Demandeur; contre les terres et tenements de **ULRIC BOUDREAU**, du canton de Barnston, dans le district de Saint-François, cultivateur, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—La moitié sud du lot numéro quatre, dans le premier rang des lots situés dans le dit canton de Barnston, contenant cent vingt-neuf acres de terre, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics.

Deuxièmement.—La moitié sud du lot numéro cinq, dans le dit premier rang des lots situés dans le dit canton de Barnston, contenant environ cent acres de terre en superficie, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour les chemins publics; sauf et excepté cette partie du dit lot numéro cinq, située au côté ouest du chemin qui conduit du village Charleston dans Hatley, à Stanstead Plain, contenant trois acres et un quart, mesure précise—avec les bâtisses dessus érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le **VINGT-HUITIEME** jour de **MAI** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN.

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 19 janvier 1872.

Shérif. 347

[Première publication, 27 janvier 1872.]

FIERI FACIAS.*Cour Supérieure.*

Saint-François, à savoir : } **HENRY P. ADAMS**, de la cité de Boston, No. 749.

dans l'Etat du Massachusetts, un des Etats-Unis de l'Amérique, marchand, Demandeur; contre les terres et tenements de la compagnie dite **THE SUFFIELD GOLD, SILVER AND COPPER MINING COMPANY**, corps politique, dûment incorporé et existant en vertu des lois de l'Etat du Connecticut, un des Etats-Unis de l'Amérique, Défenderesse, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, dans la province de Québec, plus spécialement connue et désignée comme le lot numéro trois, dans le onzième rang des lots situés dans le dit canton d'Ascot, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics, sauf et excepté premièrement, environ trois acres de terre, plus ou moins, étant toute cette partie du dit lot qui s'étend à l'ouest du chemin public tel qu'il est maintenant, et deuxièmement, le droit de prendre de l'eau, dans une pompe en bois sur la dite terre tel que cédé à un nommé Daniel Martin, par un acte de vente ou écrit sous seing privé, fait devant témoins, le huitième jour d'octobre mil huit cent soixante-trois, et dûment enregistré—ensemble les bâtisses dessus érigées, améliorations faites sur la dite étendue de terre, et tous les minéraux métaux de toute description dessus, dedans, dessous, et sujette aux lois de la dite province de Québec.

Pour être vendue, au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville de Sherbrooke, dans le dit district de Saint-François,

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been sized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under the article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.*Superior Court.*

St. Francis, to wit : } **ROBERT N. HALL**, of the No. 743.

the town of Sherbrooke, in the district of St. Francis, esquire, advocate, Plaintiff; against the lands and tenements of **ULRIC BOUDREAU**, of the township of Barnston, in the district of St. Francis, farmer, Defendant, to wit :

Firstly.—The south half of the lot number four, in the first range of lots in the said township of Barnston, containing one hundred and twenty-nine acres of land, more or less, with the usual allowance for highways.

Secondly.—The south half of the lot number five, in the said first range of lots in the said township of Barnston, containing about one hundred superficial acres of land, more or less, and the usual allowance for highways, save and except that portion of the said lot number five, lying on the west side of the road leading from Charleston village, in Hatley, to Stanstead Plain, containing three acres and a quarter, exact measures—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold, at the registry office of the registration division, of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the **TWENTY-EIGHTH** day of **MAY** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the fourth day of June next.

G. F. BOWEN.

Sheriff's Office, Sherbrooke, 19th January, 1872.

Shérif. 348

[First published, 27th January, 1872.]

FIERI FACIAS.*Superior Court.*

St. Francis, to wit : } **HENRY P. ADAMS** of the No. 749.

the city of Boston, in the State of Massachusetts, one of the United States of America, merchant, Plaintiff; against the lands and tenements of **THE SUFFIELD GOLD, SILVER AND COPPER MINING COMPANY**, a body politic and corporate, duly incorporated and existing under and by virtue of the laws of the State of Connecticut, one of the United States of America, Defendants, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Ascot in the district of St. Francis, in the Province of Quebec, more particularly known and distinguished as the lot number three in the eleventh range of lots in said township of Ascot, containing two hundred acres of land, more or less, with the usual allowance for highways, save and except therefrom, firstly, about three acres of land, more or less, being all that part of the said lot which lies west of the highway as it now runs, and secondly, the right to take water in pump logs from the said land, as conveyed to one Daniel Martin in and by a deed of sale or writing executed before witnesses on the eighth day of October, eighteen hundred and sixty-three duly registered—together with the buildings and improvements on the said land erected and made and all minerals, metals and ores of every description, therein, thereon and thereunder, subject to the laws of the said Province of Quebec.

To be sold, at the Registry Office of the Registration Division of Sherbrooke, in the Town of Sherbrooke, in the said district of St. Francis, on the

le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 22 janvier 1872. 357
[Première publication, 27 janvier 1872.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **A** LMYRON W. OVITT, No. 97. } du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, commerçant, Demandeur ; contre les terres et tenements de **WALTER W. PARSONS**, du canton de Barnston, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Le quart ou la quatrième partie est du lot numéro six, dans le quatorzième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, quelque soit l'étendue qu'il peut avoir.

Deuxièmement.—La moitié sud du lot numéro un, dans le neuvième rang des lots situés dans le dit canton de Barnston, contenant environ cent acres de terre, plus ou moins, et l'allocation pour les chemins publics.

Troisièmement.—le quart est du lot numéro sept, dans le dit quatorzième rang du dit canton de Stanstead, contenant environ cinquante acres de terre, plus ou moins, et l'allocation pour les chemins publics—avec les bâties dessus érigées et améliorations faites.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 20 janvier 1872. 391
[Première publication, 27 janvier 1872.]

Ventes par le Shérif.—St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions* à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Brel

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **LOUIS RENAUD** dit No. 1578. } **L** DESLAURIERS, Demandeur ; contre **FRANÇOIS OSTIGNY**, Défendeur, à savoir :

Une terre située au rang Papineau, en la paroisse de Saint-Paul d'Abbotsford, de la contenance d'un arpent et demi de front, sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, prenant par devant au chemin du dit rang Papineau, par derrière aux terres du rang O'Dwyer, tenant d'un côté Jacques Maynard, et d'autre côté à David Robert—avec une maison, une grange, une remise et autres bâties y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse Saint-Paul d'Abbotsford, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI prochain, à ONZE heures avant-midi. Bref rapportable le 7 juin 1872.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 23 janvier 1872. 389
[Première publication, 27 janvier 1872.]

TWENTY-NINTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 22nd January, 1872. 358
[First published, 27th January, 1872.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court—For the District of St. Francis.

St. Francis, to wit : } **A** LMYRON W. OVITT, No. 97. } the township of Stanstead, in the district of St. Francis, trader, Plaintiff ; against the lands and tenements of **WALTER W. PARSONS**, of the township of Barnston, in the district of St. Francis, Defendant, to wit :

Firstly.—The easternmost quarter or fourth part of lot number six, in the fourteenth range of lots in the said township of Stanstead, be the extent thereof what it may.

Secondly.—The south half or moiety of lot number one, in the ninth range of lots in the said township of Barnston, containing about one hundred acres of land, more or less, and allowance for highways.

Thirdly.—The east quarter of the lot number seven, in the said fourteenth range of the said township of Stanstead, containing about fifty acres of land, more or less, and allowance for highways—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the TWENTY-EIGHTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 20th January, 1872. 392
[First published, 27th January, 1872.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charger, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, to wit : } **LOUIS RENAUD** dit No. 1578. } **L** DESLAURIERS, Plaintiff ; against **FRANÇOIS OSTIGNY**, Defendant, to wit :

A land situate in the range Papineau, in the parish of St. Paul d'Abbotsford, containing one arpent and a half in front, by thirty arpents in depth, more or less, joining in front the road of the said range Papineau, in rear the lands of the range O'Dwyer, on one side Jacques Maynard, and on the other side David Robert—with a house, barn, shed and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the said parish of St. Paul d'Abbotsford, on the TWENTY-NINTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the 7th June, 1872.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, St. Hyacinthe, 23rd January, 1872. 390
[First published, 27th January, 1872.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six ours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit—District de Terrebonne.
District de Terrebonne, à savoir: } **DAME ANASTASIE CHARBONNEAU**, veuve de feu François Desjardins, en son vivant cultivateur, de la paroisse de Saint-André, et autres, Demandeurs; contre **JOSEPH SYLVAIN**, cultivateur, du township d'Abercrombie, district de Terrebonne, Défendeur.

Un lopin de terre, étant la moitié est du numéro vingt-six, dans le troisième rang du township d'Abercrombie, dans le comté de Terrebonne, dit district, de la contenance de cinq acres de largeur sur vingt-quatre acres de profondeur, plus ou moins, tenant en front au chemin du troisième rang du dit township d'Abercrombie, derrière aux lots du quatrième rang du dit township, d'un côté à Magloire Lamoureux, et de l'autre côté à Augustin Desjardins et Narcisse Dumoulin—avec maison, grange et autres bâtiments dessus érigés.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, à Saint-Jérôme, le **VINGT-NEUVIÈME** jour de **Mai** prochain, à **DEUX** heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juin prochain.

ALPHONSE RABY,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Scholastique, 22 janvier 1872. 385
[Première publication, 27 janvier 1872.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit.

District de Terrebonne, } **JOSEPH LEFEBVRE**
à savoir: No. 4. } **DE BELLEFEUILLE**,
écuyer, notaire, de la paroisse de Saint-Eustache, et autres, seigneurs en possession de la seigneurie des Mille-Isles et de son augmentation, Demandeurs; contre **PIERRE NADON**, cultivateur, de Saint-Janvier, dit district, Défendeur.

Un terrain situé à la côte Saint-Pierre, paroisse de Saint-Janvier, comté et district de Terrebonne, contenant trois arpents de front sur douze arpents, plus ou moins, de profondeur, tenant devant au chemin de front de la dite côte Saint-Pierre, derrière à Prosper Réaume, d'un côté à Léon Cyr, et de l'autre côté à Pierre Gravelle—avec une maison et une étable dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Janvier, le **VINGT-NEUF** de **Mai** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juin prochain.

ALPHONSE RABY,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Scholastique, 22 janvier 1872. 387
[Première publication, 27 janvier 1872.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

District de Terrebonne, } **FRANÇOIS BENOIT**
à savoir: No. 187. } dit **VAILLANTCOURT**,
menuisier, de la paroisse de Sainte-Scholastique, dans les district de Terrebonne, Demandeur; contre **JEAN-BAPTISTE BEAUCHAMP**, voyageur, ci-devant du canton de Chatham, maintenant de la paroisse de Sainte-Scholastique, dans ce dit district, Défendeur.

Un lopin de terre sis et situé dans le township de

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court—District of Terrebonne.
District of Terrebonne, to wit: } **DAME ANASTASIE CHARBONNEAU**, widow of the late François Desjardins, in his lifetime of the parish of St. André, farmer, and others, Plaintiffs; against **JOSEPH SYLVAIN**, farmer, of the township of Abercrombie, district of Terrebonne, Defendant.

A lot of land, being the east half of number twenty-six, in the third range of township of Abercrombie, in the county of Terrebonne, district aforesaid, containing five acres in width by twenty-four acres in depth, more or less; bounded in front by the road of the third range, in the said township of Abercrombie, in rear by the lots of the fourth range, in the said township, on one side by Magloire Lamoureux and on the other side by Augustin Desjardins and Narcisse Dumoulin—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold, at the registry office, for the county of Terrebonne, at St. Jérôme, on the **TWENTY-NINTH** day of **MAY** next, at **TWO** o'clock in the afternoon. Said Writ returnable the twenty-second day of June next.

ALPHONSE RABY,

Sheriff's Office, Sheriff.
Ste. Scholastique, 22nd January, 1872. 386
[First published, 27th January, 1872.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court.

District of Terrebonne, } **JOSEPH LEFEBVRE**
to wit: No. 4. } **DE BELLEFEUILLE**, esquire, notary, of the parish of St. Eustache, and others, seigniors in possession of the seigniori of Mille Isles, and the gore thereof, Plaintiffs; against **PIERRE NADON**, farmer, of St. Janvier, district aforesaid, Defendant.

A lot situate at La Côte St. Pierre, parish of St. Janvier, county and district of Terrebonne, containing three arpents in front by twelve arpents more or less in depth; bounded in front by the road of La Côte St. Pierre, in rear by Prosper Réaume, on one side by Léon Cyr, and on the other side by Pierre Gravelle—with a house and stable thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. Janvier, on the **TWENTY-NINTH** day of **MAY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-second day of June next.

ALPHONSE RABY,

Sheriff's Office, Sheriff.
Ste. Scholastique, 22nd January, 1872. 383
[First published, 27th January, 1872.]

FIERI FACIAS.

From the Superior Court.

District of Terrebonne, to wit: } **FRANÇOIS BENOIT**
No. 187. } dit **VAILLANTCOURT**,
joiner, of the parish of Ste. Scholastique, in the district of Terrebonne, Plaintiff; against **JEAN-BAPTISTE BEAUCHAMP**, raftsmen, voyageur, heretofore of the township of Chatham, actually of the parish of Ste. Scholastique, in the said district, Defendant.

A lot of land situate and being in the township of

Chatham, dans le comté d'Argenteuil, dit district, connu et désigné comme faisant partie de la moitié ouest du lot numéro neuf, partie nord Block B, borné en front par le chemin du Roi, derrière, au nord, par la terre de Joseph Ouellet ou représentant; d'un côté à l'est, par James Paton, ou représentant, sur l'autre partie du numéro neuf, et de l'autre côté à Moïse Clement, et autres, le dit lopin de terre contenant un demi arpent de front sur le dit chemin jusqu'à la profondeur d'un arpent environ, à l'endroit marqué par des poteaux, et de la prenant un arpent de front sur la profondeur de huit arpents—avec maison et autres bâtimens dessus construits.

Pour être vendu, au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, à Lachute, paroisse de Jérusalem d'Argenteuil, le PREMIER jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de mars prochain.

ALPHONSE RABY,

Bureau du Shérif,

Sainte-Scholastique, 21 octobre 1871.

[Première publication, 28 octobre 1871.]

Shérif.

3149 3

Chatham, in the county of Argenteuil district aforesaid, known and described as forming part of the west half of lot number nine, north part of block B, bounded in front by the Queen's road, in rear to the north by the property of Joseph Ouellette or representatives, on one side to the east by James Paton or representatives, on the other part of number nine, and on the other side by Moïse Clement and others, said lot of land containing half an arpent in front upon the said road for a depth of about an arpent, to the place marked by posts, and from thence having an arpent in front by a depth of eight arpents—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Argenteuil, at Lachute, parish of St. Jerusalem d'Argenteuil, on the FIRST day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-first day of March next.

ALPHONSE RABY,

Sheriff's Office,

Ste. Scholastique, 21st October, 1871.

[First published, 28th October, 1871.]

Sheriff.

3150 3

Ventes par le Shérif-Trois-Rivières.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Trois-Rivières, à savoir : }
No. 1796,

LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corps politique dûment incorporé suivant la loi et les statuts en force en cette province, faisant affaires et ayant son lieu d'affaires à Montréal dans le district de Montréal, Demanderesse; contre **FRANÇOIS-XAVIER CHAREST**, de la paroisse Saint-Stanislas, dans le comté de Champlain, dans le district de Trois-Rivières, cultivateur, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse Saint-Stanislas, en la seigneurie de Sainte-Anne, d'un arpent et demi de front, sur environ vingt arpents de profondeur, prenant pardevant à la Rivière Batiscan, par derrière à des terres dont les propriétaires sont inconnus, joignant d'un côté vers le nord-est, à Théophile Trepanier représentant Laurent Veillet, et de l'autre côté vers le sud-ouest à Narcisse Lafontaine représentant François Lavallée—avec une maison et grange dessus érigées.

2. Une terre sise et située en la paroisse Saint-Stanislas, seigneurie Batiscan, de deux arpents de front, sur trente arpents de profondeur; bornée en front à la dite Rivière de Batiscan, et en profondeur, aux terres des Forges, joignant d'un côté au nord à Wilfrid Dessureau, et de l'autre côté au sud à Valère Trottier—avec une maison, grange et étable dessus construites.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse Saint-Stanislas, le **QUATRIÈME** jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif,

Trois-Rivières, 25 novembre 1871.

[Première publication, 2 décembre 1871.]

Shérif

3540 2

FIERI FACIAS.

Trois-Rivières, à savoir : }

ÉVARISTE LECOMTE, marchand, demeurant dans la paroisse de Nicolet, Demandeur; contre **CES- SAIRE**

Sheriff's Sales.—Three-Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to clude in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Three Rivers, to wit : }
No. 1793,

THE PERMANENT BUILDING SOCIETY OF THE DISTRICT OF MONTREAL, a body politic duly incorporated according to law and the statutes in force in this province, doing business and having its place of business at Montreal, in the district of Montreal, Plaintiff; against **FRANÇOIS-XAVIER CHAREST**, of the parish of St. Stanislas, county of Champlain, in the district of Three Rivers, farmer, Defendant, to wit :

1. A farm situate lying and being in the parish of St. Stanislas, in the seigniorie of Ste. Anne, one arpent in front by about twenty arpents in depth; bounded in front by the river Batiscan, in rear by some lands belonging to unknown proprietors, on one side to the north east by Théophile Trepanier representing Laurent Veillet, and on the other side to the south-west by Narcisse Lafontaine representing François Lavallée—with a house and barn thereon erected

2. A farm situate, lying and being in the parish of St. Stanislas, Batiscan seigniorie, two arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the river Batiscan aforesaid, and in rear by the lands des Forges, on one side to the north by Wilfrid Dessureau, and on the other side to the south by Valère Trottier—with a house, barn and stable thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. Stanislas, on the **FOURTH** day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of April next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office,

Three Rivers, 25th November, 1871.

[First published, 2nd December, 1871.]

Sheriff.

3550 2

FIERI FACIAS.

Three Rivers, to wit : }

ÉVARISTE LECOMTE, marchand, residing in the parish of Nicolet, Plaintiff; against **CES- SAIRE**

SAIRE FLEURANT, cultivateur, demeurant dans la paroisse Sainte-Monique, Défendeur, savoir :

La moitié nord-est et longitudinale d'un lot de terre ou emplacement situé dans le village et paroisse de Nicolet, sur la rue principale, au sud d'icelle, contenant en totalité quatre-vingt-dix pieds de front sur cent quinze pieds de profondeur, le tout plus ou moins, borné par devant par la dite rue, par derrière par la rue Saint-Joseph, joignant du côté nord-est à Hercule Turner, et du côté sud-ouest à Alfred Daneau—circonstances et dépendances ; faisant pour la dite moitié quarante-cinq pieds de front sur la dite profondeur, plus ou moins, et joignant le dit Hercule Turner ou ses représentants.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, le QUATORZIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif,
Trois-Rivières, 7 novembre 1871. 3311 2
[Première publication, 11 novembre 1871.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **FÉLIX HOUDE**, cultivateur, de la paroisse de la Rivière du Loup, Demandeur ; contre **THOMAS FLAMAN**, journalier, de la dite paroisse de la Rivière du Loup, Défendeur, savoir :

Un terrain ou emplacement situé en la paroisse de la Rivière du Loup, comté de Maskinongé, sur le Fief Saint-Antoine, de quatre-vingt-dix pieds de front, mesure anglaise, sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre en front au chemin de la Reine à aller aboutir à la Grande Rivière du Loup, joignant du côté nord au demandeur, et au sud au milieu de la décharge qui sépare le dit emplacement du terrain occupé par Timothé Duguay—avec une maison et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendu, à la porte de l'église de la paroisse de la Rivière du Loup, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif,
Trois-Rivières, 6 novembre 1871. 3313 2
[Première publication, 11 novembre 1871.]

BREF POUR VENDRE IMMEUBLE HYPOTHEQUE.

Ex parte:

Trois-Rivières, à savoir : } **JANE PORTER**, de la No. 461. } cité de Montréal, dans le district de Montréal, fille majeure et usant de ses droits, professeur de musique, requérante, savoir :

1. Sept arpents dans une île connue comme Isle St. Quentin et Isle Maillet (les dits sept arpents étant sur la ligne de la propriété contigue à la propriété de George Baptist, écuyer, dans la cité de Trois-Rivières, borné par George Baptist, écuyer, les héritiers de feu Samuel Bécancour Hart et par la grève de la dite île contenant environ dix-sept arpents en superficie, plus ou moins, et entrée au rôle d'évaluation de la dite cité comme appartenant aux héritiers de feu John McPherson—sans bâtisses.

2. Un terrain situé en la cité de Trois-Rivières, borné en front par la rue Notre-Dame, en profondeur par la grève du fleuve St. Laurent, d'un côté aux héritiers de feu Pierre Méthot, de l'autre côté à Philippe Bellefeuille, père, ou ses représentants, contenant cent cinquante pieds sur deux cent cinquante pieds, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, et entré au rôle d'évaluation de la dite cité comme appartenant aux héritiers de feu John McPherson—sans bâtisses.

3. Un terrain situé en la cité de Trois-Rivières, borné en front par la rue Notre-Dame, en profondeur aux terrains qui prennent leur front sur la rue St. Philippe, d'un côté à James Shortis, écuyer, de l'autre côté à Narcisse Veillet, contenant deux cents pieds sur cent vingt pieds, plus ou moins—sans bâtisses, et entré au rôle d'évaluation de la dite cité comme appartenant aux héritiers de feu John McPherson.

Pour être vendus, au bureau du shérif, dans le

FLEURANT, farmer, residing in the parish of St. Monique, Defendant, to wit :

The north-east and longitudinal half of a lot of land or emplacement, situate in the village and parish of Nicolet, on the main street, to the south thereof, containing in all ninety feet in front by a hundred and fifteen feet in depth, the whole more or less, bounded in front by the said street, in rear by St. Joseph street, joining on the north-east by Hercule Turner, and south-west by Alfred Daneau—appurtenances and dependencies ; said half measuring forty-five feet in front by the said depth, more or less, and adjoining the said Hercule Turner or his representatives.

To be sold, at the parochial church door of the said parish of St. Jean Baptiste de Nicolet, on the FOURTEENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable on the thirtieth day of March next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff,
Three Rivers, 7th November, 1871. 3312 2
[First published, 11th November, 1871.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } **FÉLIX HOUDE**, farmer, of No. 56. } the parish La Rivière du Loup, Plaintiff ; against **THOMAS FLAMAN**, laborer, of the parish of Rivière du Loup aforesaid, Defendant, to wit :

A lot or emplacement situate and being in the parish of La Rivière du Loup, county of Maskinongé, on the St. Antoine Fief, ninety feet in front english measure by the depth there may be found between the Queen's highway in front and La Grande Rivière du Loup in rear, bounded on the north by the plaintiff, and on the south by the middle of the water course separating the said emplacement from the lot occupied by Timothé Duguay—with a house and other dependencies thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of La Rivière du Loup, on the TWENTIETH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of March next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff,
Three Rivers, 6th November, 1871. 3314 2
[First published, 11th November, 1871.]

WRIT TO SELL HYPOTHEGATED IMMOVABLE

Ex Parte:

Three Rivers, to wit : } **JANE PORTER**, of the city No. 461. } of Montreal, in the district of Montreal, spinster, in the full exercise of her rights, music teacher, petitioner, to wit :

1. Seven arpents in an island known as Isle St. Quentin and Isle Maillet, (the said seven arpents on the line of the property contiguous to that of George Baptist, esquire, in the city of Three Rivers, bounded by George Baptist, esquire, the heirs of the late Samuel Bécancour Hart, and by the beach of the said island, containing about seventeen arpents in extent, more or less, and entered on the evaluation roll of the said city as belonging to the heirs of the late John McPherson—no buildings.

2. A lot situate in the city of Three Rivers, bounded in front by Notre Dame street, in rear by the beach of the St. Lawrence river, on one side by the heirs of late Pierre Méthot, and on the other side by Philippe Bellefeuille, senior, or his representatives, containing a hundred and fifty feet by two hundred and fifty feet, more or less, without warranty as to precise contents, and entered on the evaluation roll of the said city as belonging to the heirs of the late John McPherson—no buildings.

3. A lot of land situate in the city of Three Rivers, bounded in front by Notre Dame street, in rear by the lots fronting on St. Philippe street, on one side by James Shortis, esquire, and on the other side by Narcisse Veillet, containing two hundred feet by a hundred and twenty feet, more or less—without buildings, and entered on the evaluation roll of the said city as belonging to the heirs of the late John McPherson.

To be sold, at the sheriff's office, in the court house,

Palais de Justice, en la cité de Trois-Rivières, le VINGT-TROISIEME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour de mars prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 18 octobre 1871. 3081 3
[Première publication, 21 octobre 1871.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **PAMPHILE DU TREM-**
No. 395. } **BLAY,** de la paroisse
Sainte-Anne Lapérade, arpenteur provincial, Deman-
deur; contre **GEORGE BIGUÉ,** ci-devant de la pa-
roisse Sainte-Anne Lapérade et maintenant de la
Pointe Saint-Charles, paroisse de Montréal, district de
Montréal, Défendeur, savoir :

1. Un certain terrain situé en la paroisse Sainte-Anne, seigneurie Sainte-Marie, à la devture de la terre du sieur François Dauth, et qui consiste en un arpent et demi de front, que contient la largeur de la terre du dit François Dauth, en y comprenant le chemin du Roi, sur toute la hauteur ou profondeur qui peut se trouver depuis l'emplacement des représentants feu Joseph Asselin, Louis-Flavien Berthelot et Joseph Lavallée, en remontant jusqu'à une clôture qui se trouve à peu de distance sur la première hauteur ensuite du bas-fond, dans lequel le dit terrain se trouve, tenant par un bout, comme dit est, aux emplacements des représentants feu Joseph Asselin, Louis-Flavien Berthelot et Joseph Lavallée, et par l'autre bout à la dite clôture qui sépare le dit terrain de la terre du dit François Dauth, joignant d'un côté vers le nord, au représentant le dit feu Joseph Asselin, et d'autre côté au dit chemin du Roi.

2. Un autre emplacement situé au même lieu, de quarante pieds carrés, à prendre sur le côté nord du dit chemin du Roi, entre le dit chemin du Roi et l'emplacement ci-dessus désigné, tenant d'un côté au nord-est, et sur les autres faces partie au terrain ci-dessus désigné—ensemble la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

3. Et enfin un autre emplacement situé au même lieu, de la contenance de neuf perches de hauteur, tenant la ligne des représentants du dit feu Joseph Asselin, et huit perches tenant la ligne du chemin du Roi et sur la largeur de la dite terre qui a environ un arpent et demi, borné par devant au dit chemin du Roi, par derrière au terrain des représentants le dit feu Joseph Asselin, joignant d'un côté vers le nord-est, au terrain ci-dessus désigné, et d'autre côté vers le sud-ouest au dit François Dauth—circonstances et dépendances, sans aucune réserve quelconque.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne de la Pêrade, le VINGT-SIXIEME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 18 octobre 1871. 3083 3
[Première publication, 21 octobre 1871.]

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SECONDE DIVISION DU COMTE DE RIMOUSKI.

Je donne avis public par les présentes que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à Saint-Jérôme de Matane, en la salle ordinaire de ce conseil, LUNDI, le QUATRIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales et scolaires et autres charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée sur les lots de terre ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant le jour ci-dessus indiqué.

1. Une terre sise et située sur le deuxième rang de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, contenant deux arpents de front sur trente-sept arpents de profondeur; bornée au nord-ouest au chemin de front du deuxième rang, au sud-est aux terres du troisième rang, au sud-ouest à Charles Bouffard, et au nord-est à Léandre Bouffard—circonstances et dépendances, appartenant à Octave Desjardins.
Montant dû \$4 09.

in the city of Three Rivers, on the TWENTY-THIRD day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of March next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 18th October, 1871. 3082 3
[First published, 21st October, 1871.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } **PAMPHILE DU TREM-**
No. 395. } **BLAY,** of the parish of
Ste. Anne Lapérade, provincial land surveyor, Plain-
tiff; against **GEORGE BIGUÉ,** heretofore of the parish of Ste. Anne Lapérade and now of Point St. Charles, parish of Montreal, district of Montreal, Defendant, to wit:

1. A certain lot situate in the parish of Ste. Anne, seigniory of Ste. Marie, in front of the property of Mr. François Dauth, and consisting of an arpent and a half in front which the width of the said François Dauth's property contains, including the Queen's road, by the whole height or depth in which may be found from the emplacement of the representatives of the late Joseph Asselin, Louis Flavien Berthelot and Joseph Lavallée, going up to a fence which is at a short distance on the first eminence beyond the low land in which the said farm is situated, bounded at one end, as stated, by the emplacements belonging to the representatives of the late Joseph Asselin, Louis Flavien Berthelot and Joseph Lavallée, and at the other end by the said fence separating the said lot from the property of the said François Dauth, bounded at one side towards the north by the representatives of the said late Joseph Asselin, and on the other side by the Queen's road aforesaid.

2. Another emplacement situate at the same place, forty feet square, to be taken from the north side of the Queen's road, between the Queen's road aforesaid and the emplacement hereinabove described; bounded on one side to the north-east and on the other faces partly by the lot hereinabove described—together with the dwelling house thereon erected, appurtenances and dependencies.

3. And lastly another emplacement situated at the same place, containing nine perches along the alignment of the representatives of the said late Joseph Asselin, and eight perches along the alignment of the Queen's road, and upon the width of the said farm which is about an arpent and a half; bounded in front by the Queen's road aforesaid, in rear by the property of the representatives of the said late Joseph Asselin; bounded on one side towards the north-east by the farm hereinabove described, and on the other side to the south-west by the said François Dauth—appurtenances and dependencies, without an reserve whatever.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Ste. Anne de la Pêrade, on the TWENTY-SIXTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twentieth day of March next.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 18th October, 1871. 3084 3
[First published, 21st October, 1871.]

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE SECOND DIVISION OF THE COUNTY OF RIMOUSKI.

I hereby give public notice that the lands herein-after mentioned will be sold by public auction at St. Jérôme de Matane, in the ordinary hall of this council, MONDAY, the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for municipal and school taxes and other charges due to the municipality hereinafter mentioned upon the lots of land herein-after described, unless the same be paid with costs before the above day, costs and charges included.

1. A land situate and being in the second range of St. Jérôme de Matane, containing two arpents in front by thirty-seven arpents in depth, bounded on the north-west by the front road of the second range, on the south-east by the lands of the third range, on the south-west by Charles Bouffard, and on the north-east by Léandre Bouffard—circumstances and dependencies, belonging to Octave Desjardins.
Amount due \$ 4 09.

2. Une autre terre sise et située sur le troisième rang de la dite paroisse de Saint-Jérôme de Matane, contenant quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord-ouest aux terres du deuxième rang, au sud-est aux terres du quatrième rang, au nord-est aux terres non concédées de la seigneurie de Matane, et au sud-ouest à Thomas Gagné—circonstances et dépendances, appartenant à Epiphane Tremblay. Montant dû..... \$27 52.

A. E. GUAY,
S. T. C. M., S. D. C. R.
Saint-Jérôme de Matane, 4 janvier 1872. 149

PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE L'ASSOMPTION.

Je, Camille Archambault, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de l'Assomption, donne par les présentes avis public, que les terrains ci-après désignés, seront vendus, par encaissement public, LUNDI, le QUATRIÈME jour de MARS prochain (1872), à DIX heures de l'avant-midi, au palais de justice, lieu des séances du conseil, dans le village de l'Assomption, pour les conditions et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées.

Municipalité de la paroisse de Saint-Roch.

1. Nom du propriétaire inconnu. Un terrain portant No. 89 du rôle d'évaluation, situé à la Chute, côté s.-l., paroisse de Saint-Roch, d'environ huit arpents en superficie, tenant par un bout à Antoine Paquette, par l'autre bout et d'un côté à Olivier Forest, et de l'autre côté à Antoine Robinette.

Endetté de..... \$3 12.

2. Nom du propriétaire inconnu. Un terrain à bois, No. 139 du même rôle, situé dans les continuations, paroisse de Saint-Roch, d'un arpent de front, sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant à Placide Archambault, derrière aux terres de Saint-Philippe, d'un côté à Alfred Rivest, et de l'autre côté à Joseph Mercier. Endetté de..... \$5 77.

3. Terrain appartenant à Louis Chailé, absent. Un autre terrain, No. 158 du même rôle d'évaluation, même lieu, contenant un arpent de front sur environ trente arpents de profondeur, tenant devant à Placide Archambault, derrière aux terres de Saint-Philippe, d'un côté à Joseph Mercier et d'autre côté à Joseph Poitras. Endetté de..... \$1 07.

4. Adolphe LeCocq, absent. Un emplacement étant le No. 372 du même rôle d'évaluation, situé dans le village de Saint-Roch, d'environ quarante pieds de front, sur la profondeur qu'il y a du chemin public où il tient par devant, à aller au terrain de Barthélémy Rocher, écuyer, où il tient par derrière, tenant d'un côté à Denise St. Germain, et de l'autre côté à Hyppolite Morneau. Endetté de..... \$00 91.

Municipalité du village de l'Assomption.

Joseph Racette, propriétaire absent. Un emplacement dans le village de l'Assomption, contenant tout le terrain renfermé dans les limites ci-après, borné en front par la rue Saint-Etienne, d'un côté par la Veuve Joseph Christin, en profondeur et de l'autre côté par Pierre-Raphael Fauteux, ou ses représentants.

Endetté de..... 00 79.

Municipalité de la paroisse de Saint-Lin.

1. Joseph Dumont, propriétaire absent. Une terre située à la Côte Miljour, paroisse de Saint-Lin, de deux arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, tenant d'un côté à un chemin de ligne, et de l'autre côté à un nommé Louis Nouvion. Endettée envers la municipalité locale de..... \$2 12.

Envers la municipalité scolaire 1 75.

\$3 87.

2. Même propriétaire. Une autre terre située au même lieu, d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, tenant d'un côté à Jean-Baptiste Ethier, écuyer, d'autre côté aux représentants de Moysse Bryen. Endettée envers la municipalité locale de..... \$2 25.

Envers la municipalité scolaire..... 00 85.

\$3 10.

Donné à l'Assomption, ce troisième jour du mois de janvier de l'année mil huit cent soixante-douze.

CAMILLE ARCHAMBAULT,

129 Sec.-Trés. du C. M. du comté de l'Assomption.

2. An other land situate and being in the third range of the said parish of St. Jérôme de Matane, containing four arpents in front by forty arpents in depth, bounded on the north-west by the lands of the second range, on the south-east by lands of the fourth range, on the north-east by the lands not granted of the seigniorie of Matane, and on the south-west by Thomas Gagné—circumstances and dependencies, belonging to Epiphane Tremblay.

Amount due..... \$27 52.

A. E. GUAY,
S. T. M. C., S. D. C. R.
St. Jérôme de Matane, 4th January, 1872. 150

PROVINCE OF QUEBEC, COUNTY OF L'ASSOMPTION.

I, Camille Archambault, secretary-treasurer of the municipal council of the county of l'Assomption, do hereby give public notice, that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at the office of the municipal council of the county of l'Assomption, in the court house, where the council sittings are held, in the village of l'Assomption, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned.

In the municipality of the parish of St. Roch.

1. Proprietor's name unknown. A farm bearing the number 89 on the valuation roll, situate at the place called La Chute, south side, parish of St. Roch, of about eight arpents in extent, bounded at one end by Antoine Paquette, at the other end and on one side by Olivier Forest, and on the other side by Antoine Robinette. Amount due.....\$3 12.

2. Proprietor's name unknown. A woodland, being No. 139 on the same roll, situate in the gore of the parish of St. Roch's, of one arpent in front by forty arpents in depth, more or less, bounded in front by Placide Archambault, in rear by the St. Philippe lands, on one side by Alfred Rivest, and on the other side by Joseph Mercier. Amount due.....\$5 77.

3. Belonging to Louis Chailé, an absentee. Another farm, being lot No. 158 on the same valuation roll, same place, containing one arpent in front by about thirty arpents in depth, bounded in front by Placide Archambault, in rear by the St. Philippe lands, on one side by Joseph Mercier, and on the other side by Joseph Poitras. Amount due.....\$1 07.

4. Adolphe LeCocq, an absentee. An emplacement; being number 372 on the same valuation roll, situate and being in the village of St. Roch, of about forty arpents in front by the depth between the main road where it starts from in front, going to the property of Barthélémy Rocher, esquire, where it ends in rear; bounded on one side by Denise St. Germain, and on the other side by Hyppolite Morneau.

Amount due..... \$0 91.

Municipality of the village of l'Assomption.

Joseph Racette, owner, absent. An emplacement in the village of l'Assomption, comprising all the ground enclosed within the following limits; bounded in front by St. Etienne street, on one side by Mrs. Widow Joseph Christin, in rear and on the other side by Pierre Raphael Fauteux or his representatives.

Amount due.....\$0 79.

Municipality of the parish of St. Lin.

1. Joseph Dumont, proprietor, absent. A farm situate at the Côte Miljour, parish of St. Lin, two arpents in front by twenty arpents in depth, bounded on one side by a line road, and on the other side by one Louis Nouvion.

Amount due to the Local Municipality\$2 12.

To the School Municipality..... 1 75.

\$3 87.

2. Same proprietor. Another farm situate at the same place, of an arpent and a half in front by twenty arpents in depth, bounded on one side by Jean Baptiste Ethier, esquire, on the other side by the representatives of Moysse Bryen.

Amount due to Local Municipality.....\$2 25.

Do School do 0 85.

\$3 10.

Dated at l'Assomption, this third day of January, one thousand eight hundred and seventy-two.

CAMILLE ARCHAMBAULT,

130 Secr. Trea. M. C. county of l'Assomption.

PROVINCE DE QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DU
COMTÉ D'ARTHABASKA.

Aux habitants de la Municipalité du Comté d'Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Basile Thérault, fils, secrétaire-trésorier, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, dans le village d'Arthabaskaville, au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, le PREMIER LUNDI du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

PROVINCE OF QUEBEC, MUNICIPALITY OF
THE COUNTY OF ARTHABASKA.

To the inhabitants of the Municipality of the County of Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given by Basile Thérault, jr., secretary-treasurer, that the undermentioned lands are to be sold at public auction, in the village of Arthabaskaville, in the place where the sittings of the county council are held, on the FIRST MONDAY of the month of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, in default of payment of taxes due thereon and of costs incurred.

Municipalité du canton de Stanfold. — Municipality of the township of Stanfold.		Designation du terrain. Designation of the lands.		Etendue en acres de front. Extent in acres in front.		Montant des taxes affectées chaque terrain. Amount of taxes due on each piece of land.	
Noms des propriétaires. Names of owners.	Range. Range.	Lot ou partie. Lot or part of Lot.					
John Lemesurier.....	1	15	9 acres de front sur la profondeur du lot— 9 acres in front by the depth of the lot.....			3	00
Inconnu—Unknown.....	2	7				2	34
Antoine Mayrand.....	2	23				2	92
Inconnu—Unknown.....	2	26	4½ acres de front sur la profondeur du lot, moins 2½ acres de front sur la profondeur du lot appartenant à H. E. Hall.—4½ acres in front by the depth of the lot, less 2½ acres in front by the depth of the lot belonging to H. E. Hall.....			0	60
Antoine Mayrand.....	3	14	9 acres de front sur la profondeur du lot.— 9 acres in front by the depth of the lot.....			1	52
Antoine Mayrand.....	3	17	4½			1	17
Antoine Mayrand.....	3	18	4½			1	17
Antoine Mayrand.....	3	23	9			5	31
Antoine Mayrand.....	3	24	4½			2	07
Dme. de Gros-Bois (née Davignon).]	3	25	9			5	25
Inconnu—Unknown.....	4	26	9 acres de large sur 21 arpents de profondeur.— 9 acres in width by 21 arpents in depth.....			5	38
Antoine Mayrand.....	5	9	9 acres de front sur la profondeur du lot.— 9 acres in front by the depth of the lot.....			1	87
Harriett Sawtell, Dme. Dickson.....	5	16	4½			26	00
Harriett Sawtell, Dme. Dickson.....	5	20	4½			23	73
Inconnu—Unknown.....	5	23	4½			8	93
Antoine Mayrand.....	6	11	9			2	34
Antoine Mayrand.....	6	14	9 acres de front sur la profondeur du lot, moins 4 acres de front sur la profondeur du lot appa- rtenant à H. E. Hall.—9 acres in front by the depth of the lot, less 4 acres in front by the depth of the lot belonging to H. E. Hall..			1	30
Inconnu—Unknown.....	6	21	4½ acres de front sur la profondeur du lot.— 4½ acres in front by the depth of the lot.....			1	75
George B. Hall.....	8	16	6½			188	34
George B. Hall.....	8	17	9			187	22
Inconnu—Unknown.....	12	19	4½			6	97
Municipalité du canton de Chester Ouest — Municipality of the township of Chester West.							
Cléophas Gingras.....	11	20	4½ arpents N.-O sur la profondeur du lot.— 4½ arpents N. W. by the depth of the lot.....			119	64
Noël Gingras.....	11	20	3 arpents centre sur la profondeur du lot.— 3 arpents center by the depth of the lot.....			92	14
Charles Bélard.....	11	20	1 S. E.			98	26
Blais.....	9	10	100 acres en superficie.—100 acres in superficies.			21	50
Inconnu—Unknown.....	8	20	3 arpents centre sur la profondeur du lot.— 3 arpents center by the depth of the lot.....			13	85
Louis Legendre.....	8	20	1 S. E.			6	77
Inconnu—Unknown.....	8	17	44 acres en superficie.—44 acres in superficies..			4	00
Narcisse Bibaud.....	6	16	1 S. E.			9	52
Alexis Hamel.....	6	5				26	90
Inconnu—Unknown.....	Craig Nord.	14				11	70
		12	1 E.			10	69
		14	1 E.			20	34
Narcisse Meunier.....		13	1 C.			34	05
Lucippe Laroche.....		12	3 arpents C. de ½ O. 3 arpents C. of W. ½			19	73
Municipalité Chénier, canton de Tingwick. — Municipality Chénier, township Tingwick.							
James Walsh.....	2	9	200 acres			6	00
Asa Westover.....	2	12	1 S. E.			10	70
E. d'Odét d'Orsonnens.....	3	2	200			29	70
Matthew Coalback.....	3	8	1 S. O.			12	68
Michael Donohoe.....	3	9	1 N. E.			23	70
W. G. Sheppard.....	3	10	200			21	35
Thomas Butler.....	3	11	1 N. O.-W.			14	97
John Kennedy.....	3	12	1 N. E.			20	65
Edward Wadwig.....	5	16	1 N. E.			11	10
F. H. d'Eschambault.....	6	12	partie non vendue — Part unsold 55 acres.....			84	11
Dunkin Robert.....	6	13	200 acres			264	71

Municipalité de la paroisse de St. Albert de Warwick.—Municipality of the parish of St. Albert of Warwick.

R. Mitchell	7	5 1/2 N. O.-W.....	1	67
R. Mitchell.....	7	25	5	54
Hippolite Maltais.....	7	18	4	34
R. Mitchell	8	25	5	34
R. Mitchell.....	8	26	5	54
R. Mitchell.....	8	27	5	54
D. J. O. Girardin.....	9	15 1/2 S. E	8	59
F. W. Henshaw.....	9	16	4	14

Municipalité de Tingwick.—Municipality of Tingwick.

William Sheppard.....	1	27 200 acres.....	13	10
Joseph Jacques.....	10	22 1/2 N. E. 50	7	43
Pierre Belforme.....	10	22 1/2 C. 50	5	89
Joseph M. Roux.....	10	23 côté S.-O. 1er Centre.—S. W. side 1st C. 15 acres....	5	99

B. THÉROUX, FILS.

B. THÉROUX, JR.,

Secrétaire-Trésorier.

Secretary Treasurer.

Bureau du Conseil Municipal du comté d'Arthabaska, Office of the Municipality of the county of Arthabaska, Arthabaskaville, ce 5 janvier 1872. Arthabaskaville, 5th January, 1872 291

AVIS PUBLIC.

Je donne par les présentes avis que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus par encan public, dans la salle du conseil, dans le village de Havelock, dans le canton de Litchfield, dans le comté de Pontiac, LUNDI, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant celui ci-dessus indiqué.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the council hall, in the village of Havelock, in the township of Litchfield, in the county of Pontiac, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

Nom de la municipalité. Name of municipality.	Nom sur le rôle d'évaluation. Name on assessment roll.	Rang. Range.	Lot.	Etendue. Extent. (Acres.)	Montant. Amount.
Litchfield.	Exécuteurs de, Trustees J. Egan.....	4	19	200	\$ 5 83
Do.	Hugh Slone.....	5	1/2 S. E. 17	100	40 00
Do.	Inconnu, Unknown.....	6	1/2 N. O., W. 12	133	26 99
Do.	Michael Hanratty.....	7	1/2 Front 19	100	3 33
Do.	Peter Hanratty.....	9	1/2 S. E. 6	100	3 33
Do.	John Moiles.....	9	1/2 Front 16	100	3 33
Do.	Stephen Moorhead.....	11	19	100	5 83
Portage du Fort	Phillip Mulligan.....	{ Rue, Water Lane street.	4		5 25
Onslow.	Héritiers de feu, Heirs of late J. Mohu.....		1/2 E. 20		6 25
Do.	Do.	5	1/2 N. O.		5 18 1/2
Do.	Do.	5	1/2 N. 21		5 19
Do.	Do.	6	1/2 S. 21		4 59
Do.	Do.	6	1/2 S. O., W. 22		2 30
Do.	Wetherall P. Wright.....	2	1/2 S. 5		5 78
Do.	Do.	4	1/2 N. 3		3 12 1/2
Do.	Do.	4	1/2 N. 5		2 35
Do.	Irvine Allen.....	6	1/2 S. 4		3 19
Do.	Célestin Laframboise.....	10	1/2 S. 26		1 25
Do.	Do.	10	23		2 50
Do.	Do.	10	1/2 S. 27		1 25
Do.	Do.	10	1/2 S. 28		0 75
Do.	Do.	11	23		2 50
Do.	Do.	11	1/2 S. 24		1 25
Do.	Do.	11	1/2 S. 25		1 25
Do.	Do.	12	1/2 N. 14		1 25
Do.	Do.	12	16		2 50
Do.	Do.	12	16		2 50
Do.	Do.	12	1/2 S. 18		1 25
Do.	Do.	12	1/2 S. 19		1 25
Do.	Do.	12	1/2 S. 21		1 80
Do.	Do.	12	20		2 50
Do.	Do.	12	1/2 S. 22		1 80
Do.	Do.	13	21		2 50
Do.	Do.	13	22		2 50
Do.	Do.	13	23		2 50
Do.	Do.	13	1/2 S. 24		0 75
Do.	Do.	13	1/2 S. 25		0 75
Bristol.	Succession de, Estate Saml. Bell.....	11	11	80	1 95
Do.	Succession de, Estate J. Coleman.....	8	1/2 S. O., W. 8	100	3 90
Do.	— McArthur.....	2	1/2 S. O., W. 27	100	1 65
Do.	John O'Rourke.....	7	1/2 S. E. 12	100	6 82
Do.	George Scobie.....	7	1/2 E. 16	50	4 46
Do.	William Campbell.....	10	1/2 S. O., W. 6	100	2 56
Do.	Patrick Kelly.....	3	1/2 S. O., W. 21	100	2 43

JAS. THOS. PATTISON,

Sect.-Trés., conseil du comté de Pontiac.

Sect.-Treas., Co. council of Pontiac.

Bureau du conseil municipal du comté de Pontiac, Bristol, 8 janvier 1872.
Office of the municipal council, county of Pontiac, Bristol, January 8th, 1872.

257-58

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE BAGOT.

Sainte-Rosalie, 4 janvier 1872.

Je donne par les présentes avis public, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par encan public, en la paroisse de Saint-Liboire, dans la cour de comté, au lieu où le conseil municipal du comté de Bagot tient ses sessions, LUNDI, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à défaut du paiement des taxes auxquels ils sont affectés, et des frais encourus.

Municipalité du village d'Acton-Vale.—Municipality of the village of Acton-Vale.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF BAGOT.

Ste. Rosalie, 4th January, 1872.

I do hereby give public notice, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, in the parish of St. Liboire, in the county court, at the place where the sessions of the municipal council of the county of Bagot are held, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, in default of payment of the taxes for which they are liable, and the costs incurred.

Noms des propriétaires. Names of the owners.	Désignation de la propriété. Description of land.	Taxes municipales. Municipal taxes.	Taxes Scolaires. School taxes.	Total. Amount.
	Rate.—Street, No.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Société de Construction.....	North..... 122		1 33½	1 33½
M. Cunningham.....	North..... 46	5 12½		5 12½
Inconnu.—Unknown.....	North..... 123	2 05		2 05
Inconnu.—Unknown.....	Henry..... 110	2 05	4 03½	6 08½
Inconnu.—Unknown.....	Henry..... 120	2 05	4 03½	6 08½
Inconnu.—Unknown.....	Henry..... 124	2 05		2 05
J. D. Robinson.....	Henry..... 182	2 05		2 05
Jos. Desjarlins.....	Middle..... 111	2 05	1 98½	4 03½
Inconnu.—Unknown.....	Middle..... 62	2 05	1 33½	3 38½
Michel Dumaine.....	Middle..... 67	1 50		1 50
N. Remillard.....	Middle..... 103	4 10		4 10
Inconnu.—Unknown.....	Middle..... 112	4 10	1 66½	5 76½
Inconnu.—Unknown.....	Water..... 86	2 05		2 05
Inconnu.—Unknown.....	Water..... 76	2 05		2 05
Inconnu.—Unknown.....	Water..... 99	2 05		2 05
Inconnu.—Unknown.....	Water..... ½ O. 20	4 10		4 10
N. Brissette.....	Water..... 54	4 10		4 10
Société de Construction.....	4 acres tenant au chemin du 4ème rang, étant partie du No. 33 du 4ème rang.—4 acres joining the road of the fourth range, being part of the lot No. 33 of the fourth range.....	5 59	4 00	9 99
Inconnu.—Unknown.....	Cross..... 1	1 02½	1 16½	2 19½
Ant. McEvilla.....	Mine..... 3, 4, 5	6 15	1 50	7 65
Inconnu.—Unknown.....	100 acres No 33 du 3ème rang.—100 acres No. 33 of the third range.....	210 00		210 00
Inconnu.—Unknown.....	Mine..... 12	2 05		2 05
Jos St. Germain.....	Water..... ½ O. 40	2 05		2 05

Municipalité de la paroisse de St. Théodore d'Acton.

Inconnu. Trois arpents par quinze, faisant partie des lots Nos. 33 et 34 du 6ème rang du township d'Acton, entre MM. J. Bte. Marcotte et Jean Bte. Labonté. Taxes municipales.....\$13 10.

Inconnu. Huit arpents par quinze, faisant partie des lots Nos. 33 et 34 du sixième rang du township d'Acton, entre François Laliberté et André Gauthier. Taxes municipales.....\$24 05½.

Taxes scolaires..... 5 08½.

\$29 14½.

Municipalité de la paroisse de Sainte-Hélène.

1. Un emplacement au nom de Joseph Loisel, situé dans le village de la paroisse de Sainte-Hélène, dans le petit rang Sainte-Hélène, d'un demi arpent en superficie, tenant devant au chemin public, derrière à Louis Duhamel, d'un côté à Augustin Beaudry, et d'autre côté aux héritiers Brien—sans bâtisse.

Taxes municipales.....\$10 91

Taxes scolaires..... 0 16

\$11 07

2. Un terrain, au nom des héritiers Brien, situé dans le village de la paroisse de Sainte-Hélène, dans le petit rang Sainte-Hélène, d'un arpent de front sur deux arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin public, derrière et du côté nord-est à Louis Duhamel, et d'autre côté à Joseph Loisel—sans bâtisse. Taxes municipales.....\$0 13.

Taxes scolaires..... 0 15.

\$0 28.

3. Un terrain, au nom de Veuve Beaudette, situé en la paroisse de Sainte-Hélène, sur le troisième rang, de deux arpents de front sur quinze arpents de profondeur, tenant devant au chemin du quatrième rang,

Municipality of the parish of St. Theodore d'Acton.

Unknown. Three arpents by fifteen, being part of the lots Nos. 33 and 34 of the 6th range of the township of Acton, between Messrs. J. Bte. Marcotte and Jean Bte. Labonté. Municipal taxes.....\$13 10.

Unknown. Eight arpents by fifteen being part of the lots Nos. 33 and 34 of the sixth range of the township of Acton, between Francis Laliberté and André Gauthier. Municipal taxes.....\$24 05½.

School taxes..... 5 08½.

\$29 14½.

Municipality of the parish of Ste. Hélène.

1. A lot of land, in the name of Joseph Loisel, situated in the village of the parish of Ste. Hélène, in the *petit rang* Ste. Hélène, containing one half of an arpent in extent, joining in front the public road, in rear Louis Duhamel, on one side Augustin Beaudry, and on the other side by the heirs Brien—no building.

Municipal taxes.....\$10 91.

School taxes..... 0 16.

\$11 07.

2. A lot of land, in the name of the heirs Brien, situated in the village of the parish of Ste. Hélène, in the *petit rang* Ste. Hélène, containing one arpent in front by two arpents in depth, joining in front the public road, in rear and on the north-east side by Louis Duhamel, and on the other side by Joseph Loisel—no building. Municipal taxes.....\$0 13.

School taxes..... 0 15.

\$0 28.

3. A lot of land, in the name of the Widow Beaudette, situated in the parish of Ste. Hélène, in the third range, containing two arpents in front by fifteen in depth, joining in front the road of the fourth range,

d'un côté à Gédéon Fontaine, de l'autre côté à Louis Fontaine, et derrière à la ligne qui sépare les terres du dit troisième rang, sans garantie de mesure et sans bâtisse. Taxes municipales\$0 33.
Taxes scolaires..... 0 45.

\$0 78.

P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier du conseil municipal du
293 comté de Bagot.

AVIS PUBLIC.

Province de Québec, }
Comté de Richmond, } *Ventes des Terres.*

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE RICHMOND.

Je donne par les présentes avis public, que les terres ci-après mentionnées seront vendues par encan public, à la chambre du conseil, dans le palais de justice, dans le village de Richmond, dans le dit comté de Richmond, LUNDI, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus.

Municipalité du township de St. George de Windsor.—Municipality of the township of St. George de Windsor.

Description.	Lot.	Range.	Acres.	Montant. Amount.	Propriétaire. Owner.
S. E. part.	25	1	100	\$ 3 80	Inconnu.—(Unknown.)
N. W.—N. O.	7	3	100	10 55	"
S. E. de (of) N. E $\frac{1}{2}$.	7	3	50	6 87	"
N. W.—N. O.	8	3	100	9 60	"
	25	3	200	4 70	"
N. E $\frac{1}{2}$.	7	4	150	14 64	"
	9	4	100	9 70	"
	18	4	200	10 70	"
	20	4	200	10 70	"
	24	4	200	10 70	"
	25	4	200	10 70	"
	27	4	200	10 70	"
	28	4	200	10 70	"
	3	5	100	3 80	"
S. E $\frac{1}{2}$ de (of) S. E $\frac{1}{2}$.	5	5	50	3 96	"
N. W.—N. O.	9	5	150	13 38	"
N. E.	10	5	100	11 15	"
S. E.	13	5	150	18 58	"
	20	5	200	6 10	"
	22	5	200	6 10	"
	23	5	180	5 54	"
	24	5	200	6 10	"
	26	5	200	15 20	"
	27	5	200	15 20	"
	23	5	20	2 87	"
	14	6	125	12 27	"
	15	6	50	2 65	M. Watson.
	18	6	200	15 20	Inconnu —(Unknown.)
	19	6	200	15 20	"
	26	6	200	6 10	"
	28	6	200	6 10	"

Municipalité du township of Brompton.—Municipality of the township of Brompton.

S. W.—S. O.	3	1	100	4 51	G Stevens.
S. E.	22	9	38	2 11	J. B. Hart.
	28	10	139	3 59	"
	10	5	200	4 45	C. J. Dunlop.
	25	5	200	4 75	Révd. J. Tanner.
	13	4	200	5 75	R. Hart.
	8	5	200	6 21	"
	32	8	200	5 28	"
	36	8	184	4 83	"
	31	9	144	1 27	"

Municipalité du township de Cleveland.—Municipality of the township of Cleveland.

Railroad.	23	14	3 $\frac{1}{2}$	2 62	Griffiths & McDonald.
	5	11	200	10 32	Hon. Edward Hale.
N. E. end.	15	11	85	8 22	"
	1	11	75	5 48	Represent. Moses Hart.
N. E $\frac{1}{2}$.	12	10	75	8 07	Arba Strinson.
Quarry.	5	15	20	4 71	Shipton Slate Co.
N. W $\frac{1}{2}$ de (of) N. E $\frac{1}{2}$.	11	9	50	5 34	Wm. Tobin.
	4	9	200	5 60	Mrs. Wilkie.
Part.	25	14	20		Lloyd & Co.
"	26	14	75	14 66	"
"	27	14	50		"

W. BROOKE,

Secrétaire-Trésorier de la municipalité du
251 comté de Richmond.

on one side by Gédéon Fontaine, on the other side by Louis Fontaine, and in rear the line dividing the lands of the third range, without security of measure and no building. Municipal taxes\$0 33.
School taxes..... 0 45.

\$0 78.

P. S. GENDRON,
Secretary Treasurer of the municipal council
294 of the county of Bagot.

PUBLIC NOTICE.

Province of Québec, }
County of Richmond, } *Land Sales.*

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF RICHMOND.

I do hereby give public notice, that the lands herein-after mentioned will be sold by public auction, at the council room, in the court house, in the village of Richmond, in the county of Richmond, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

Municipality of the township of St. George de Windsor.—Municipality of the township of St. George de Windsor.

Description.	Lot.	Range.	Acres.	Montant. Amount.	Propriétaire. Owner.
S. E. part.	25	1	100	\$ 3 80	Inconnu.—(Unknown.)
N. W.—N. O.	7	3	100	10 55	"
S. E. de (of) N. E $\frac{1}{2}$.	7	3	50	6 87	"
N. W.—N. O.	8	3	100	9 60	"
	25	3	200	4 70	"
N. E $\frac{1}{2}$.	7	4	150	14 64	"
	9	4	100	9 70	"
	18	4	200	10 70	"
	20	4	200	10 70	"
	24	4	200	10 70	"
	25	4	200	10 70	"
	27	4	200	10 70	"
	28	4	200	10 70	"
	3	5	100	3 80	"
S. E $\frac{1}{2}$ de (of) S. E $\frac{1}{2}$.	5	5	50	3 96	"
N. W.—N. O.	9	5	150	13 38	"
N. E.	10	5	100	11 15	"
S. E.	13	5	150	18 58	"
	20	5	200	6 10	"
	22	5	200	6 10	"
	23	5	180	5 54	"
	24	5	200	6 10	"
	26	5	200	15 20	"
	27	5	200	15 20	"
	23	5	20	2 87	"
	14	6	125	12 27	"
	15	6	50	2 65	M. Watson.
	18	6	200	15 20	Inconnu —(Unknown.)
	19	6	200	15 20	"
	26	6	200	6 10	"
	28	6	200	6 10	"

Municipality of the township of Brompton.—Municipality of the township of Brompton.

S. W.—S. O.	3	1	100	4 51	G Stevens.
S. E.	22	9	38	2 11	J. B. Hart.
	28	10	139	3 59	"
	10	5	200	4 45	C. J. Dunlop.
	25	5	200	4 75	Révd. J. Tanner.
	13	4	200	5 75	R. Hart.
	8	5	200	6 21	"
	32	8	200	5 28	"
	36	8	184	4 83	"
	31	9	144	1 27	"

Municipality of the township of Cleveland.—Municipality of the township of Cleveland.

Railroad.	23	14	3 $\frac{1}{2}$	2 62	Griffiths & McDonald.
	5	11	200	10 32	Hon. Edward Hale.
N. E. end.	15	11	85	8 22	"
	1	11	75	5 48	Represent. Moses Hart.
N. E $\frac{1}{2}$.	12	10	75	8 07	Arba Strinson.
Quarry.	5	15	20	4 71	Shipton Slate Co.
N. W $\frac{1}{2}$ de (of) N. E $\frac{1}{2}$.	11	9	50	5 34	Wm. Tobin.
	4	9	200	5 60	Mrs. Wilkie.
Part.	25	14	20		Lloyd & Co.
"	26	14	75	14 66	"
"	27	14	50		"

W. BROOKE,

Secrétaire-Trésorier de la municipalité du
251 comté de Richmond.

Secretary Treasurer of the municipality of the
252 county of Richmond.

PROVINCE DE QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DU
COMTÉ D'IBERVILLE.

AVIS PUBLIC est par le présent donné par Philibert Baudouin, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté d'Iberville, que les terrains ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, au palais de justice, dans la ville d'Iberville, lieu où le conseil de comté tient ses sessions, LUNDI, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés, et des frais encourus. Chaque adjudicataire devra payer comptant le montant de son acquisition.

Ville d'Iberville.

Un emplacement situé au côté ouest de la continuation de la rue Napier, faisant partie du lot No. 29; borné à l'est par cette rue, à l'ouest par Albert Chapman ou représentants, au sud par Joseph Massé, et au nord par François-Xavier Fontaine, fils, contenant 80 pieds de front sur 125 pieds de profondeur—avec bâtisses y érigées. Propriétaire en autant que connu, Pierre Miller, père.

Montant des taxes dues.....\$10.23.

Un emplacement situé au côté sud de la rue du Marché, faisant partie des lots Nos. 37 et 14; borné au nord par cette rue, à l'ouest et au sud par Edouard G. Pelletier, et à l'est par Vital Thuot, contenant 90 pieds de front sur 72 pieds de profondeur—avec bâtisses y érigées. Propriétaire en autant que connu, Nazaire Robert. Montant des taxes dues...\$41.32.

Un terrain, étant la moitié sud-est du lot No. 41, sur la rue Elizabeth; borné à l'est par Thomas Sawyer, à l'ouest par le lot No. 38 ci-après, au nord par le chemin de fer, et au sud par le dit Thomas Sawyer, contenant environ un demi-arpent en superficie—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Nazaire Robert. Montant des taxes dues....\$5.74.

Un terrain situé au côté est de la rue Amélia, étant le lot No. 38; borné à l'ouest par cette rue, à l'est par le lot No. 41 ci-dessus, au nord par le chemin de fer, au sud par Thomas Sawyer, contenant environ un arpent et demi en superficie—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Nazaire Robert.

Montant des taxes dues.....\$9.95.

Un emplacement situé au côté est de la rue Christie, étant le lot No. 57; borné à l'ouest par cette rue, à l'est par Médard Brunelle, No. 81, au sud par la rue Surveyor, et au nord par le terrain de l'école, No. 56, contenant 72 pieds de front sur 108 pieds de profondeur—avec bâtisses y érigées. Propriétaire en autant que connu, Hypolite Gervais.

Montant des taxes dues.....\$63.42.

Un emplacement situé au côté ouest de la rue Burton, faisant partie du lot No. 82; borné à l'est par cette rue, à l'ouest par l'autre partie du même lot, au nord par la rue Surveyor, et au sud par les héritiers Dubéau, No. 83, contenant 72 pieds de front sur 55 pieds de profondeur—avec bâtisses y érigées. Propriétaire en autant que connu, Solime Laberge.

Montant des taxes dues.....\$8.49.

Un emplacement situé au côté sud de la rue Surveyor, faisant partie du lot No. 82; borné au nord par cette rue, au sud par les héritiers Dubéau, No. 83, à l'est par l'autre partie du même lot, et à l'ouest par Marceline Lacroix, No. 82, et partie par les héritiers Eustache Laberge, No. 58, contenant 2,500 pieds en superficie—avec bâtisses y érigées. Propriétaire en autant que connu, Pierre Normandin.

Montant des taxes dues.....\$8.16.

Un emplacement situé au côté nord de la rue Stephenson, étant le quart du lot No. 95; borné au sud par cette rue, au nord par Joseph Dacier, No. 94, à l'est par Joachim Bernard, et à l'ouest par Isidore Cyr, contenant 27 pieds de front sur 72 pieds de profondeur—avec bâtisses y érigées. Propriétaire en autant que connu, Elie Faneuf.

Montant des taxes dues.....\$40.35.

Un emplacement situé au côté ouest de la rue du Collège, étant la moitié est des lots Nos. 115 et 116; borné à l'est par cette rue, à l'ouest par Marcel Joubert, au sud par la rue Stephenson, et au nord par Joseph Dacier, No. 114, contenant 54 pieds de front sur 144 pieds de profondeur—avec bâtisses y

PROVINCE OF QUEBEC, MUNICIPALITY OF
THE COUNTY OF IBERVILLE.

PUBLIC NOTICE is hereby given by Philibert Baudouin, Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Iberville, that the building lots and lands hereinafter described, will be sold at public auction, at the court house, in the town of Iberville, being the place where the sessions of the county council are held, on MONDAY, the FOURTH day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, in default of payment of the taxes for which they are liable, and the costs incurred. Every purchaser is to pay cash the amount of his purchase money.

Town of Iberville.

A building lot situate on the west side of the prolongation of Napier street, being part of lot No. 29; bounded to the east by said street, to the west by Albert Chapman or representatives, to the south by Joseph Masse, and to the north by François-Xavier Fontaine, fils, containing 80 feet in front by 125 feet in depth—with buildings thereon erected. Proprietor, as far as known, Pierre Miller, père.

Amount due for taxes.....\$10.23.

A building lot situate on the south side of Market street, being part of lots No. 37 and 14; bounded to the north by said street, to the west and south by Edouard G. Pelletier, and to the east by Vital Thuot, containing 90 feet in front by 72 feet in depth—with buildings thereon erected. Proprietor, as far as known, Nazaire Robert.

Amount due for taxes.....\$41.32.

A lot of ground being the south-east half of lot No. 41, on Elizabeth street; bounded to the east by Thomas Sawyer, to the west by lot No. 38, hereinafter mentioned, to the north by the railway track, and to the south by the said Thomas Sawyer, containing about half an arpent in superficies—no buildings. Proprietor, as far as known, Nazaire Robert.

Amount due for taxes.....\$5.74.

A lot of ground situate on the east side of Amelia street, being lot No. 38; bounded to the west by said street, to the east by lot No. 41, above mentioned, to the north by the railway track, and to the south by Thomas Sawyer, containing about one arpent and a half in superficies—no buildings. Proprietor, as far as known, Nazaire Robert.

Amount due for taxes.....\$9.95.

A building lot situate on the east side of Christie street, being lot No. 57; bounded to the west by said street, to the east by Médard Brunelle; No. 81, to the south by Surveyor street, and to the north by the school ground, No. 56, containing 72 feet in front by 108 feet in depth—with buildings thereon erected. Proprietor, as far as known, Hippolite Gervais. Amount due for taxes.....\$63.42.

A building lot situate to the west side of Burton street, being part of lot No. 82; bounded to the east by said street, to the west by the residue of said lot, to the north by Surveyor street, and to the south by the heirs Dubéau, No. 83, containing 72 feet in front by 55 feet in depth—with buildings thereon erected. Proprietor, as far as known, Solime Laberge. Amount due for taxes.....\$8.49.

A building lot situate on the south side of Surveyor street, being part of lot No. 82; bounded to the north by said street, to the south by the heirs Dubéau, No. 83, to the east by the residue of said lot, and to the west part by Marceline Lacroix, No. 82, and part by the heirs Eustache Laberge, No. 58, containing 2,500 feet in superficies—with buildings thereon erected. Proprietor, as far as known, Pierre Normandin. Amount due for taxes.....\$8.16.

A building lot situate on the north side of Stephenson street, being the fourth part of lot No. 95; bounded to the south by said street, to the north by Joseph Dacier, No. 94, to the east by Joachim Bernard, and to the west by Isidore Cyr, containing 27 feet in front by 72 feet in depth—with one building thereon erected. Proprietor, as far as known, Elie Faneuf. Amount due for taxes.....\$40.35.

A building lot situate on the west side of College street, being the east half of lots Nos. 115 and 116; bounded to the east by said street, to the west by Marcel Joubert, to the south by Stephenson street, and to the north by Joseph Dacier, No. 114, containing 54 feet in front by 144 feet in depth—with

- érigées. Propriétaires en autant que connu, Pierre Mercier et Ludger Carreau.
 Montant des taxes dues\$21.62.
- Un emplacement situé au côté ouest de la rue du Collège, étant le lot No. 127; borné à l'est par cette rue, à l'ouest par James Greendale, No. 106, au nord par Abraham Arcan, No. 126, et au sud par William McGinnis, No. 128, contenant 72 pieds de front sur 108 pieds de profondeur—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Victoire Fontaine.
 Montant des taxes dues.....\$18.19.
- Un emplacement situé au côté est de la rue du Collège, étant la moitié ouest du lot No. 233; borné à l'ouest par cette rue, à l'est par l'autre moitié du même lot, du côté sud par la rue Surveyor, et du côté nord par Adolphe Normandin, No. 232, contenant 72 pieds de front sur 54 pieds de profondeur—avec bâtisses y érigées. Propriétaire en autant que connu, Jean-Bte. Jarris.
 Montant des taxes dues.....\$18.79.
- Un emplacement, étant la moitié est du lot No. 233, au côté est de la rue du Collège; borné à l'ouest par l'autre moitié du même lot, à l'est par Abraham Prairie, au nord par Adolphe Normandin, No. 232, et au sud par la rue Surveyor, contenant 54 pieds du front sur 72 pieds de profondeur—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Norbert Jarris.
 Montant des taxes dues.....\$7.86.
- Un emplacement situé au côté est de la rue du Collège, étant le lot No. 234; borné à l'ouest par cette rue, à l'est par la place publique, au sud par Joseph Goyette, No. 235, et au nord par la rue Surveyor, contenant 72 pieds de front sur 108 pieds de profondeur—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Lucie Durivage.
 Montant des taxes dues.....\$36.81.
- Un emplacement situé au côté est de la rue du Collège, étant la moitié nord du lot No. 243; borné à l'ouest par cette rue, à l'est par Joseph Roy, No. 269, au sud par l'autre moitié du même lot, et au nord par la rue Anne, contenant 36 pieds de front sur 108 pieds de profondeur—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Georges Monier.
 Montant des taxes dues.....\$23.50.
- Un emplacement situé au côté ouest de la rue du Collège, étant le lot No. 124; borné à l'est par cette rue, à l'ouest par William McGinnis, No. 103, au nord par F. L. Mongeon, No. 123, et au sud par Eusèbe Mailhot, No. 125, contenant 72 pieds de front sur 108 pieds de profondeur—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Casimir Rousselle.
 Montant des taxes dues.....\$5.04.
- Un emplacement sur la rue Missisquoi, faisant partie du lot No. 17; borné à l'est par cette rue, à l'ouest et du côté sud par Hubert Chamberland, partie No. 17, et du côté nord par une rue non ouverte, contenant un demi-arpent en superficie—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, François Savary.
 Montant des taxes dues.....\$10.71.
- Un emplacement situé sur la rue Missisquoi, faisant partie du lot No. 18; borné à l'est par cette rue, à l'ouest et au sud par Hubert Chamberland, partie No. 18, et au nord par le dit Hubert Chamberland, partie No. 17, contenant un demi-arpent en superficie—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Joseph West. Montant des taxes dues.....\$12.93.
- Un emplacement situé au côté sud de la rue de la Traverse (Ferry), étant la moitié est du lot No. 7; borné au nord par cette rue, au sud par Jacques Trinquet, No. 26, à l'est par Madame Christie, No. 6, et à l'ouest par Jean-Bte. Goyette, partie No. 7, contenant un demi-arpent en superficie—avec bâtisses y érigées. Propriétaire en autant que connu, Jean-Bte. Pepin. Montant des taxes dues.....\$18.97.
- Un emplacement situé au côté nord de la rue de la Traverse (Ferry), étant la moitié du lot No. 8; borné au sud par cette rue, au nord par Thomas Casson, No. 271, à l'est par Julien Montmeny, partie No. 8, et à l'ouest par Joseph Berger, partie No. 8, contenant un demi-arpent en superficie—avec bâtisses y érigées. Propriétaire en autant que connu, Edouard Giard. Montant des taxes dues.....\$20.77.
- Un emplacement situé au côté nord de la rue de la Traverse (Ferry), étant le quart ouest du lot No. 3; borné au sud par cette rue, au nord par Joseph Loisel, No. 276, à l'est par Joseph Labelle, partie buildings thereon erected. Propriété, as far as known, Pierre Mercier and Ludger Carreau.
 Amount due for taxes.....\$21.62.
- A building lot situate on the west side of College street, being lot No. 127; bounded to the east by said street, to the west by James Greendale, No. 106, to the north by Abraham Arcan, No. 126, and to the south by William McGinnis, No. 128 containing 72 feet in front by 108 feet in depth—no buildings. Proprietor, as far as known, Victoire Fontaine. Amount due for taxes.....\$18.19.
- A building lot situate on the east side of College street, being the west half of lot No. 233; bounded to the west by said street, to the east by the residue of said lot, to the south by Surveyor street, and to the north by Adolphe Normandin, No. 232, containing 72 feet in front by 54 feet in depth—with buildings thereon erected. Proprietor, as far as known, Jean Bte. Jarris. Amount due for taxes.....\$18.79.
- A building lot being the east half of lot No. 233, on the east side of College street; bounded to the west by the residue of said lot, to the east by Abraham Prairie, to the north by Adolphe Normandin, No. 232, and to the south by Surveyor street, containing 54 feet in front by 72 feet in depth—no buildings. Proprietor, as far as known, Norbert Jarris.
 Amount due for taxes.....\$7.86.
- A building lot situate on the east side of College street, being lot No. 234; bounded to the west by said street, to the east by the public square, to the south by Joseph Goyette, No. 235, and to the north by Surveyor street, containing 72 feet in front by 108 feet in depth—no buildings. Proprietor, as far as known, Lucie Durivage.
 Amount due for taxes.....\$36.81.
- A building lot situate on the east side of College street, being the north half of lot No. 244; bounded to the west by said street, to the east by Joseph Roy, No. 269, to the south by the residue of said lot, and to the north by Ann street, containing 36 feet in front by 108 feet in depth—no buildings. Proprietor, as far as known, George Monier.
 Amount due for taxes.....\$23.50.
- A building lot situate on the west side of College street, being lot No. 124; bounded to the east by said street, to the west by Wm. McGinnis, No. 103, to the north by F. L. Mongeon, No. 123, and to the south by Eusèbe Mailhot, No. 125, containing 72 feet in front by 108 feet in depth—no buildings. Proprietor, as far as known, Casimir Rousselle.
 Amount due for taxes.....\$5.04.
- A building lot situate on Missisquoi street, being part of lot No. 17; bounded to the east by said street, to the west and south by Hubert Chamberland, part No. 17, and to the north by a street non-opened, containing half an arpent in superficies—no buildings. Proprietor, as far as known, François Savary. Amount due for taxes.....\$10.71.
- A building lot situate on Missisquoi street, being part of lot No. 18; bounded to the east by said street, to the west and south by Hubert Chamberland, part No. 18, and to the north by said Hubert Chamberland, part No. 17, containing half an arpent in superficies—no buildings. Proprietor, as far as known, Joseph West. Amount due for taxes.....\$12.93.
- A building lot situate on the south side of Ferry street, being the east half of lot No. 7; bounded to the north by said street, to the south by Jacques Trinquet, No. 26, to the east by Mrs. Christie, No. 6, and to the west by Jean Bte. Goyette, part No. 7, containing half an arpent in superficies—with buildings thereon erected. Proprietor, as far as known, Jean Bte. Pepin.
 Amount due for taxes.....\$18.97.
- A building lot situate on the north side of Ferry street, being half of lot No. 8; bounded to the south by said street, to the north by Thomas Casson, No. 271, to the east by Julien Montmeny, part No. 8, and to the west by Joseph Berger, part No. 8, containing half an arpent in superficies—with buildings thereon erected. Proprietor, as far as known, Edouard Giard. Amount due for taxes.....\$20.77.
- A building lot situate on the north side of Ferry street, being the western fourth part of lot No. 3; bounded to the south by said street, to the north by Joseph Loisel, No. 276, to the east by Joseph La-

No. 3, et à l'ouest par Edouard Leblanc, No. 4, contenant un quart d'arpent en superficie—sans bâtisses. Propriétaires en autant que connus, héritiers Michel Tétrault.

Montant des taxes dues\$11.23.

Un emplacement situé au côté nord de la rue de la Traverse (Ferry), étant la moitié est du lot No. 4; borné au sud par cette rue, au nord par Joseph Loisselle, No. 275, à l'est par les héritiers Michel Tétrault, partie No. 3, et à l'ouest par Henri Tremblay, partie No. 4, contenant un demi-arpent en superficie—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Pierre Alix, ci-devant Edouard Leblanc.

Montant des taxes dues\$10.64.

Un emplacement situé au côté nord de la rue de la Traverse (Ferry), faisant partie du lot No. 2; borné au sud par cette rue, au nord par William McGinnis, No. 286, à l'est par Adolphe Goyette, partie No. 2, et à l'ouest par Antoine Robert, partie No. 2, contenant un quart d'arpent en superficie—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Augustin Marengo. Montant des taxes dues\$14.18.

Un emplacement situé au côté nord de la rue de la Traverse (Ferry), faisant partie du lot No. 2; borné au sud par cette rue, au nord par William McGinnis, No. 286, à l'est par Augustin Marengo, partie No. 2, et à l'ouest par Honoré Raymond, No. 3, contenant un demi-arpent en superficie—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Antoine Robert.

Montant des taxes dues\$15.02.

Un emplacement situé au côté sud de la rue de la Traverse (Ferry), étant le lot No. 2; borné au nord par cette rue, au sud par Louis Couture, No. 2, à l'est par Ulric Surprenant, No. 1, et à l'ouest par Honoré Raymond, No. 3, contenant un arpent en superficie—sans bâtisses. Propriétaire en autant que connu, Antoine Robert.

Montant des taxes dues\$15.99.

Municipalité de la paroisse de St. Athanase.

Un emplacement situé sur le rang St. Michel, faisant partie du lot No. 26 de la seconde concession; borné à l'ouest par le chemin de front de ce rang, au sud par la route ou descente de la Grande Ligne, à l'est et au nord par John McCormick, contenant environ un demi-arpent en superficie—avec bâtisses y érigées. Propriétaire, Isidore Surprenant.

Montant des taxes dues\$0.97.

Un terrain de forme irrégulière, situé sur le rang du Bord de l'Eau; borné en front vers l'ouest par le chemin de front de ce rang, derrière par la route ou descente des 54, et des deux côtés par François Laureau, contenant environ quatre arpents et demi en superficie—sans bâtisses. Propriétaire, Alexis Laberge. Montant des taxes dues\$0.38.

Un emplacement situé sur le troisième rang, faisant partie du No. 10 de la seconde concession; borné à l'est par le chemin de front de ce rang, au sud par la route ou descente chez Etienne Hébert, à l'ouest et au nord par Samuel Benoit, contenant environ 50 x 100 pieds—avec bâtisses y érigées. Propriétaire, Paul Brouillet.

Montant des taxes dues\$0.77.

Donné à Iberville, ce quatrième jour de janvier mil huit cent soixante-et-douze.

PH. BAUDOUIN,
Sec.-Trés.

265

PROVINCE DE QUEBEC,

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE ST. HYACINTHE. }
BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ
DE SAINT-HYACINTHE.

Je, Michel-Esdras Bernier, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Saint-Hyacinthe, donne par les présentes, avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, en la cité de Saint-Hyacinthe, en la salle du marché du centre de la cité, lieu des sessions du dit conseil de comté, LUNDI, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient plus tôt payées avec les frais encourus.

Municipalité de la paroisse de Saint-Hyacinthe le Confesseur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Hyacinthe

belle, part No. 3, and to the west by Edouard Leblanc, No. 4, containing one-fourth of an arpent in superficies—no buildings. Proprietor, as far as known, heirs Michel Tétrault.

Amount due for taxes\$11.23.

A building lot situate on the north side of Ferry street, being the east half of lot No. 4; bounded to the south by said street, to the north by Joseph Loisselle, No. 275, to the east by the heirs Michel Tétrault, part No. 3, and to the west by Henri Tremblay, part No. 4, containing half an arpent in superficies—no buildings. Proprietor, as far as known, Pierre Alix, heretofore Edouard Leblanc.

Amount due for taxes\$10.64.

A building lot situate on the north side of Ferry street, being part of lot No. 2; bounded to the south by said street, to the north by William McGinnis, No. 286, to the east by Adolphe Goyette, part No. 2, and to the west by Antoine Robert, part No. 2, containing one-fourth part of an arpent in superficies—no buildings. Proprietor, as far as known, Augustine Marengo.

Amount due for taxes\$14.18.

A building lot situate on the north side of Ferry street, being part of lot No. 2; bounded to the south by said street, to the north by William McGinnis, No. 286, to the east by Augustin Marengo, part No. 2, and to the west by Honoré Raymond, No. 3, containing half an arpent in superficies—no buildings. Proprietor, as far as known, Antoine Robert.

Amount due for taxes\$15.02.

A building lot situate on the south side of Ferry street, being lot No. 2; bounded to the north by said street, to the south by Louis Couture, No. 2, to the east by Ulric Surprenant, No. 1, and to the west by Honoré Raymond, No. 3, containing one arpent in superficies—no buildings. Proprietor, as far as known, Antoine Robert.

Amount due for taxes\$15.99.

Municipality of the parish of St. Athanase.

A building lot situate on St. Michel range, being part of lot No. 26 of the second concession; bounded to the west by the front road of said range, to the south by the by-road from the Grande Ligne, to the east and north by John McCormick, containing about half an arpent in superficies—with buildings thereon erected. Proprietor, Isidore Surprenant.

Amount due for taxes\$0.97.

A lot of ground of irregular shape situate on range du bord de l'eau; bounded in front to the west by front road of such range, in rear by the road called Descente des 54, and on both sides by François Laureau, containing about four arpents and a half in superficies—no buildings. Proprietor, Alexis Laberge. Amount due for taxes\$0.38.

A building lot situate on the third range, being part of lot No. 10, of the second concession; bounded to the east by the front road of said range, to the south by the by-road at Etienne Hébert's, to the west and north by Samuel Benoit, containing about 50 x 100 feet—with buildings thereon erected. Proprietor, Paul Brouillet.

Amount due for taxes\$0.77.

Given, at Iberville, this fourth day of January, one thousand eight hundred and seventy-two.

PH. BAUDOUIN,
Sec. Treas.

266

PROVINCE OF QUEBEC,

MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF ST. HYACINTHE. }
OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
COUNTY OF ST. HYACINTHE.

I, Michel Esdras Bernier, Secretary Treasurer of the Municipal Council of the county of St. Hyacinthe, give, by these presents, public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, in the city of St. Hyacinthe, in the central market hall of the said city, place of the sittings of the said council, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs previous to the above date.

Municipality of the parish of St. Hyacinthe le Confesseur.

A lot of land situate in the parish of St. Hyacinthe

le Confesseur, sur le rang Saint-Dominique, de la contenance de cinquante-neuf arpents et demi en superficie, plus ou moins, tenant d'un bout au chemin du dit rang Saint-Dominique, par l'autre bout aux terres du rang Saint-François, d'un côté à Zéphire Blanchard, et de l'autre côté partie aux terres de la rivière Yamaska, et partie au dit Z. Blanchard—avec bâtisses dessus érigées. Propriétaire, Joseph Robitaille, cultivateur, non résident.

Montant dû \$22.93½

Une terre située au même lieu, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant d'un bout au chemin du dit rang Saint-Dominique, de l'autre bout aux terres du dit rang Saint-François, d'un côté au docteur Trudel, et d'autre côté à Emmanuel Codère—avec bâtisses dessus érigées. Propriétaire, Alexis Richer, grand constable, non résident.

Montant dû \$5.78½

Une terre située au même lieu, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant d'un bout au chemin du dit rang Saint-Dominique, par l'autre bout au chemin du dit rang Saint-François, d'un côté à Alexis Richer, et d'autre côté à Lévy Richer—avec bâtisses dessus érigées. Propriétaire, Emmanuel Codère, sellier, non résident. Montant dû \$11.83

Municipalité de la paroisse de Saint-Jude.

Une terre située en la dite paroisse de Saint-Jude, sur la concession nord Fleury, de la contenance d'un arpent et sept perches et demie de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front à Napoléon Larivière, en profondeur au cordon des terres de Saint-Thomas, d'un côté à Thomas Delorme, et de l'autre côté au dit Napoléon Larivière. Propriétaire, Jacques Charbonneau, non résident. Montant dû \$7.70

M. E. BERNIER,

Secrétaire-trésorier du Conseil Municipal
du comté de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, 5 janvier 1872. 289

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE COMPTON.

Cookshire, 6 Janvier 1872.

Je donne par les présentes, avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à la salle de l'Académie à Cookshire, dans le dit comté, LUNDI, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, avant le jour ci-dessus indiqué.

Township of Clifton.—Canton de Clifton.

Noms.—Names.	Lot.	R.	Etendue en A. Extent in acres.	Montant dû. Amount due.
Propriétaire inconnu. } Owner unknown }	pt N ½	18 2	95½	\$ 3 35
Township of Auckland.—Canton d'Auckland.				
Joseph Descoteau.....	4	B	100	11 60
J. Bte. Hébert, père.....	14	do	100	2 10
J. Bte. Hébert, fils.....	15	do	100	6 15
J. Bte. Hébert, père.....	17	do	100	4 20
F. X. Comtois.....	18	do	100	4 20
M. G. Blain.....	11	do	100	6 84
M. G. Blain.....	12	do	100	2 64
Alexis Lamadellaine.....	5&6	C	136	5 10
L. H. Dupuey.....	8	do	85	5 40
Jules Lemire.....	E½	5	100	12 39
Township of Whilton.—Canton de Whilton.				
Wm. Brakey.....	10	10	200	3 13
do.....	11	do	200	3 13
do.....	13	11	200	1 58
do.....	10	do	200	1 58
do.....	13	1	200	1 55
do.....	10	do	200	1 55
Reciprocity Company.....	1	A	100	4 98
do.....	2	do	100	4 98
do.....	3	do	100	4 98
do.....	4	do	100	4 98
do.....	5	do	100	4 98

le Confesseur, on the St. Dominique range, containing fifty-nine arpents and a half in superficies, more or less; joining at one end the road of the said St. Dominique range, at the other end the lands of the St. Francis range, on one side Zéphire Blanchard, and on the other side part to the lands on the Yamaska river and part to the said Z. Blanchard—with buildings thereon erected. Proprietor, Joseph Robitaille, yeoman, non resident.

Amount due..... \$22.93½

A lot of land situate at the same place, of two arpents in front by thirty in depth, more or less; joining at one end the road of the said St. Dominique range, at the other end the lands of the St. Francis range, on one side Dr. Trudel, and on the other side Emmanuel Codère—with buildings thereon erected. Proprietor, Alexis Richer, high constable, non resident. Amount due \$5.78½

Amount due..... \$11.83

A lot of land situate at the same place, of two arpents in front by thirty in depth, more or less; joining at one end the road of the said St. Dominique range, at the other end the road of the St. Francis range, on one side Alexis Richer, and on the other side Levi Richer—with buildings thereon erected. Proprietor, Emmanuel Codère, saddler, non resident.

Amount due..... \$11.83

Municipality of the parish of St. Jude.

A lot of land situate in the said parish of St. Jude, on the northern concession of Fleury, of one arpent and seven rods and a half in front by twenty-four arpents in depth, more or less; joining in front to Napoléon Larivière, in rear to the lands of St. Thomas, on one side Thomas Delorme, and on the other side Napoléon Larivière. Proprietor, Jacques Charbonneau, non resident. Amount due..... \$7.70

M. E. BERNIER,

Secretary Treasurer of the Municipal Council
of the county of St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 5th January, 1872. 290

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF COMPTON.

Cookshire, 6th January, 1872.

I hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at the Academy Hall, in Cookshire, in said county, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs before the above day.

Township of Whilton.—Canton de Whilton.

Noms.—Names.	Lot.	R.	Etendue en A. Extent in acres.	Montant dû. Amount due.
Reciprocity Company.....	37	8	100	\$ 4 98
do.....	14	11	100	4 98
do.....	12	do	100	4 98
do.....	13	do	100	4 98
do.....	16	do	100	4 98
do.....	17	do	100	4 98
do.....	18	do	100	4 98
do.....	19	do	100	4 98
do.....	20	do	100	4 98
do.....	23	do	100	4 98
do.....	24	do	100	4 98
do.....	25	do	100	4 98
do.....	26	do	100	4 98
do.....	27	do	100	4 98
do.....	28	do	100	4 98
do.....	29	do	100	4 98
do.....	30	do	100	4 98
do.....	31	do	100	4 98
do.....	32	do	100	4 98
do.....	33	do	100	4 98
do.....	38	do	100	4 98
do.....	39	do	100	4 98
Township of Marston.—Canton de Marston.				
Reciprocity Company.....	18	3	200	8 70

do	 6	do	100	4 98
do	 7	do	100	4 98
do	 8	do	100	4 98
do	 9	do	100	4 98
do	 10	do	100	4 98
do	 11	do	100	4 98
do	 12	do	100	4 98
do	 13	do	100	4 98
do	 36	7	100	4 98
do	 37	do	100	4 98
do	 33	9	100	4 98
do	 34	do	100	4 98
do	 36	do	100	4 98
do	 35	8	100	4 98
do	 36	8	100	4 98

Les droits du gouvernement sont réservés.

Je certifie par les présentes que ce qui est ci-dessus écrit est une vraie copie de l'original demeuré de records en mon bureau.

C. A. BAILEY,
Secrétaire-trésorier.

321

Canada,
Province de Québec. }
BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE MONTCALM.

Je donne par le présent avis public, que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à Sainte-Julienne, au lieu où se tiennent les séances du conseil de comté, LUNDI, le QUATRIÈME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

do	 19	3	200	8 70
do	 17	4	200	8 70
do	 18	4	200	8 70
do	 16	5	200	8 70
do	 17	5	200	8 70
do	 18	5	200	8 70
do	 14	6	200	8 70
do	 15	6	200	8 70
do	 16	6	200	8 70
do	 12	7	200	8 70
do	 13	7	200	8 70
do	 15	7	200	8 70
do	 10	8	200	8 70
do	 11	8	200	8 70
do	 9	10	200	8 70

Government rights reserved.

I hereby certify the above to be a true copy of the originals remaining of record in my office.

C. A. BAILEY,
Sec.-Treasurer.

322

Canada,
Province of Quebec. }
OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF MONTREAL.

I do hereby give public notice, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at Ste. Julienne, at the place where the sittings of the county council are then held, on MONDAY, the FOURTH day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with cost, at least two days before the above day.

Désignation des terres. Description of lands.				Montant dû sur chaque lot. Amount due on each lot.	Remarques. Remarks.
Rang. Range.	Lot.	Noms. Names.	Etendue. Extent.		
Municipalité de Saint Patrick de Rawdon. Municipality of St. Patrick de Rawdon.					
5	S. E. du (of) lot No. 2..	Charles Rivet.....	acres 100	\$0 70	Absent.
"	" " " " " 4..	Léon Majeau.....	" 100	2 36	"
"	S. E. du (of) S. E. du (of) lot No. 11	Richard Scales.....	" 50	2 47	"
6	N. O. du (of) lot No. 2..	Charles Rivet.....	" 100	0 79	"
"	N. O. du (of) N. O. du (of) lot No. 9.	Joseph Perreault..	" 50	2 33	"
"	S. O. du (of) S. E. du (of) lot No. 20	James McCordy...	" 50	3 32	"
10	Tout le (all of) No. 17..	Edouard Desrochers	" 200	5 52	"
Village.	Lot No. 5, lett. E & G.	D. McGarry.....		0 50	Borné en arrière par la seconde rue, en front par D. McGarry, d'un côté par la rue Queen, et de l'autre côté par la rue Albert.
"	Lot 1, lett. I. & H., lot No. 2, 3, 4 & 5, lett. I. & H.	Widow Greig.....		1 33	Bounded in the rear by second street, in front by D. McGarry, on one side by Queen street, on the other side by Albert street.
"	"	Andrew Keaugh, jun.....		1 95	Borné en arrière par la seconde rue, en front par la rue Front, d'un côté par la rue Albert, et de l'autre côté par la rue Saint-Patrick.
"	"	"		"	Bounded in the rear by second street, in front by Front street, on one side by Albert street, on the other side by St. Patrick street.
"	"	"		"	Un acre plus ou moins, borné d'un côté par les propriétés de l'église romaine catholique, et de l'autre par A. Daly, en front par la rue de l'Eglise, en arrière par la rue Metcalf.
"	"	"		"	One acre more or less, bounded on one side by the Roman Catholic Church property, on the other by A. Daly, in front by Church street, in the rear by Metcalf street.

L. G. RICHARD,
Secrétaire-Trésorier du conseil municipal du
comté de Montcalm.
Sainte-Julienne, 5 janvier 1872. 211

L. G. RICHARD,
Secretary Treasurer of the municipal council
of the county of Montcalm.
St. Julienne, 5th January, 1872. 212

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE WOLFE.

Ham Sud, 4 janvier 1872.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à la maison d'école, sur le chemin Gosford, dans le township de Ham Sud, LUNDI, le QUATRIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL FOR THE COUNTY OF WOLFE.

South Ham, 4th January, 1872.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the school house, on the Gosford road, in the township of South Ham, on MONDAY, the FOURTH day of the month of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the several lots hereinabove described, unless the same be paid, with also the costs, before the above day.

Municipalité. Municipality.	Propriétaire. Owner.	Quelle partie du lot. What part of lot.	Lot.	Rang. Range.	Etendue en acres. Extent in acres.	Montant des taxes. Amount of taxes.
South Ham....	James Goodhue <i>et al.</i>	Tout. All.....	22	East Gosford Road.	100	\$ 1 14
Do	James Read.....	Do	23	Do	100	1 14
Do	George Addie.....	Do	24	Do	100	1 14
Do	Olivier Long <i>et al.</i>	Do	19	1	26	18
Weedon.....	R. C. Pentland.....	Do	13	10	200	10 57
	James Read.....	Do	15	10	200	12 62
	P. M. Galarneau.....	Do	2	5	200	11 50
North Ham....	Unknown. Inconnu....	Do	3	1	200	4 10
Do	Do	Do	4	1	200	2 40
Do	Do	Do	8	1	200	2 40
Do	Do	Do	10	1	200	6 40
Do	Do	Do	11	1	200	4 40
Do	Do	Do	1	2	209	2 52
Do	Do	Do	2	2	209	2 52
Do	Do	Do	4	2	208	2 50
Do	Do	Do	5	2	205	2 45
Do	Do	Do	6	2	209	2 52
Do	Do	Do	8	2	207	2 48
Do	Do	Do	2	3	200	2 40
Do	Do	Do	3	3	200	4 50
Do	Do	Do	4	3	200	4 50
Do	Do	Do	3	4	177	4 00
Do	Do	Do	4	4	178	4 00
Do	Do	Do	5	5	198	2 38
Do	Do	Do	17	6	180	2 17
Do	Do	Do	4	7	165	1 97
Do	Do	Do	8	8	165	1 97
Do	Do	Do	2	11	200	2 40
Dudsnell.....	J. Arduoin.....	Do	16	8	200	12 02
Do	F. X. Butin.....	N. W. $\frac{1}{2}$	21	11	100	1 75
Do	Unknown. Inconnu....	S. E. $\frac{1}{2}$ de of S. W. $\frac{1}{2}$	14	11	50	81
Do	S. Hitchcock.....	Tout. All.....	4	2	400	4 25
Do	Unknown. Inconnu....	$\frac{1}{2}$ N. W. de of $\frac{1}{2}$ S. O.	26	7	50	2 90
Do	A. C. Webster.....	Tout. All.....	19	1	200	12 30
Do	Do	Do	20	1	200	6 50
Do	Do	$\frac{1}{2}$ S. O.....	21	1	100	6 15

Les droits du gouvernement sont réservés.

E. S. DARCHÉ,

Secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Wolfe.

Government rights are reserved.

E. S. DARCHÉ,

Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Wolfe.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE SAINT-MAURICE.

Yamachiche, 5 janvier 1872.

Je donne par les présentes avis public que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus, par encan public, à mon bureau, LUNDI, le QUATRE de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, sur les divers terrains plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

1. Sur une partie du lot numéro trois, dans le premier rang du township de Saint-Maurice, paroisse des Trois-Rivières, comté Saint-Maurice, contenant soixante-dix arpents de terre en superficie, sans garantie de mesure précise; comme appartenant aux héritiers de feu Zéphirin Duval. Montant dû :

Cotisations Scolaires.....\$4.32.

Taxes Municipales.....\$4.80.

2. Sur le quart du lot numéro premier, dans le troisième rang du dit township Saint-Maurice, formant trente arpents de terre en superficie, sans garantie de mesure précise; comme appartenant à Dieudonné Godin ou son représentant. Montant dû :

Cotisations Scolaires.....\$3.76.

Taxes Municipales.....\$1.24.

L. A. LORD,

Secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Saint-Maurice.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF ST. MAURICE.

Yamachiche, 5th January, 1872.

I hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold, by public auction, at my office, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

1. Upon part of lot number three, in the first range of the township of Saint-Maurice, parish of Three Rivers, county of St. Maurice, containing seventy acres of land in superficial extent, without warranty as to precise measurement; as belonging to the heirs of the late Zéphirin Duval. Amount due :

School Taxes.....\$4.32.

Municipal Taxes.....\$4.80.

2. Upon the quarter of lot number one, in the third range of the said township of St. Maurice, forming thirty arpents of land in superficial extent, without warranty as to precise measurement; as belonging to Dieudonné Godin or his representatives. Amount due :

School Taxes.....\$3.76.

Municipal Taxes.....\$1.24.

L. A. LORD,

Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of St. Maurice.

PROVINCE DE QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DU
COMTÉ DE MÉGANTIC.

Inverness, 5 janvier 1872.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Jean-Baptiste Rousseau, secrétaire-trésorier, que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues à l'enchère publique, au palais de justice, dans le canton d'Inverness, lieu où se tiennent les séances du conseil municipal du comté de Mégantic, LUNDI, le QUATRIÈME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les taxes et charges dues à la municipalité des cantons unis d'Irlande et de Coleraine, sur les divers lots plus bas désignés, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, suivant le code municipal de 1870.

Dans le canton d'Irlande.—In the township of Ireland.

Designation de la terre.		Description of land.		Remarque. Remark.
Rang. Range.	Lot ou partie de lot. Lot or part of lot.	Etendue. Acres. Extent. Acres.	Montant dû sur chaque lot. Amount due on each lot.	
1	½ S. de, of ½ N. E. 15	50	\$ 15 92	Non-résident.
2	Part. N. O., W. 6	40	15 60	Non-résident.
7	½ S. 7	50	6 80	Do
8	10	200	11 60	Do
8	11	200	11 60	Do
8	12	200	10 85	Do
9	½ N. O., W. 9	100	7 90	Do
9	10	200	11 65	Do
9	11	200	11 65	Do
9	12	200	11 65	Do
10	11	200	14 15	Do
10	12	200	10 13	Do
10	13	200	10 33	Do
10	14	200	10 33	Do
10	16	200	9 15	Do
10	½ S. E. 17	100	7 75	Do
11	½ N. O., W. 6	100	11 20	Do
11	7	200	14 15	Do
11	8	200	14 40	Do
11	10	200	12 88	Do
12	½ S. O., W. 7	100	11 90	Do
Craig's Road.	3	200	37 33	Do
Do	13	200	21 90	Do
Do	15	200	30 40	Do

J. B. ROUSSEAU,

Secrétaire-trésorier du conseil municipal
du comté de Mégantic.

159-160

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ
D'ARGENTEUIL.

Je donne par ces présentes AVIS PUBLIC que les terres ci-après mentionnées seront vendues par encan public, à la chambre du conseil, dans le palais de justice, dans le village de La Chute, dans le dit comté d'Argenteuil, LUNDI, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus.

PROVINCE OF QUEBEC, MUNICIPALITY OF THE
COUNTY OF MEGANTIC.

Inverness, 5th January, 1872.

PUBLIC NOTICE is hereby given by Jean-Baptiste Rousseau, Secretary-Treasurer, that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at the court house, in the township of Inverness, being the place where the sessions of the municipal council of the county of Megantic are held, on MONDAY, the FOURTH day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for taxes and charges due to the municipality of the united township of Ireland and Coleraine, upon the several lots hereinafter described, in default of payment of taxes for which they are liable and costs incurred, according to the municipal code of 1870.

In the township of Ireland.

Description of land.		Remarque. Remark.
Montant dû sur chaque lot. Amount due on each lot.		
\$ 15 92		Non-résident.
15 60		Non-résident.
6 80		Do
11 60		Do
11 60		Do
10 85		Do
7 90		Do
11 65		Do
11 65		Do
11 65		Do
14 15		Do
10 13		Do
10 33		Do
10 33		Do
9 15		Do
7 75		Do
11 20		Do
14 15		Do
14 40		Do
12 88		Do
11 90		Do
37 33		Do
21 90		Do
30 40		Do

J. B. ROUSSEAU,

Secretary-Treasurer of the Municipal
Council of the County of Mégantic.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
COUNTY OF ARGENTEUIL.

I do hereby give PUBLIC NOTICE that the lands hereafter mentioned will be sold by public auction, at the council room, in the court house, in the village of La Chute, in the said county of Argenteuil, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

Propriétaires. Proprietors.			Rang. Range.	No. des lots No. of lots.	Nombre d'acres. Number of acres.	Montant dû sur chaque lot. Amount due on each lot.
Bazelle Monett.....	Municipalité du township de Chatham. Municipality of the township of Chatham.	Non residents.—Non resident.	5	½ S. lot 19	37	\$32 75
Baptiste Beauchamp.....						
Joseph Chénier.....			7	27	200	17 00
Veuve Laughlin, widow.....						
Alexander Denore.....						
Hugh Cleland.....			9	1 & 2	200	7 52
John Taylor.....			10	2	200	2 70
J. C. Cochrane.....			11	½ E. 13	100	10 40
George Carpenter.....			11	½ E. 18	100	2 80
James Burnett.....			11	½ E. 19	100	7 20
Donald McKercher.....			11	½ S. 11	100	3 86
Malcolm McNaughton.....			11	½ E. 20 & 21	300	6 60
Nom inconnu, Name unknown...			11	½ O., W. 20	100	8 00
Do, Do, ...			12	18	200	6 16
Michael Matthews.....			12	½ E. 12	100	2 52
Frank Parish.....			12	½ O., W. 12	100	2 52
Nom inconnu, Name unknown...			12	19	200	5 50
Do, Do, ...			12	20	200	8 79
Do, Do, ...			12	28	200	8 15

GAVIN J. WALKER,

Secrétaire-trésorier de la municipalité du
comté d'Argenteuil.

La Chute, 2 janvier 1872.

123

GAVIN J. WALKER,

Secretary-Treasurer of the Municipality of the
County of Argenteuil.

La Chute, February 2nd, 1872.

124

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE SHEFFORD.

Waterloo, 5 janvier 1872.

Je donne par les présentes avis public que les terrains ci-après décrits seront vendus par encau public, à la salle d'audience, au village de Waterloo, dans le dit comté de Shefford (étant le lieu ordinaire des séances du dit conseil), LUNDI, le QUATRIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ou partie de lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, avant le jour de la vente, à savoir :

Dans la municipalité du township de Roxton.—In the municipality of the township of Roxton.

	Partie de lots. Parts of lots.	Lots.	Rang. Range.	Acres.	Montant dû. Amount due.
Stevens & Lay.....	$\frac{1}{2}$ S.	18	2		\$ 1 00
Olivier Raymond.....	$\frac{1}{2}$ O., W.	16	3		4 86
British American Land Co.....	$\frac{1}{2}$ O., W.	18	3		2 93
Olivier Boyer.....	$\frac{1}{2}$ O., W.	16	3		5 10
J. B. Allsopp.....	$\frac{1}{2}$ O., W.	20	3		1 71
François Lussier.....	$\frac{1}{2}$ O., W., de of $\frac{1}{2}$ E.	20	3		1 18
J. B. Allsopp.....	$\frac{1}{2}$ E.	22	3		1 94
Compagnie Aylmer.—Aylmer's Company.....	$\frac{1}{2}$ O., W.	25	3		2 58
British A. L. Co.....	$\frac{1}{2}$ N.	12	4		67
do.....		19 & 20	4		4 78
do.....	$\frac{1}{2}$ E.	21	4		1 72
J. B. Deshêtres.....	$\frac{1}{2}$ E.	26	4		1 72
British American Land Co.....	$\frac{1}{2}$ E.	8	5		1 00
Abraham Stéphenne.....	$\frac{1}{2}$ S. E.	9	5		1 38
British A. L. Co.....	$\frac{1}{2}$ S. & $\frac{1}{2}$ O., W.	20	5	}	2 44
do.....		21			
do.....		22			
Veuve Valiquette, widow.....	$\frac{1}{2}$ E. $\frac{1}{2}$ O., W.	25	5		9 05
Jean Ant. Gelineau.....	$\frac{1}{2}$ S. $\frac{1}{2}$ E.	27	5		10 90
Paul Lussignan.....	$\frac{1}{2}$ E. $\frac{1}{2}$ O., W.	25	9		1 18
Héritiers Boston.....		11	10		6 03
do.....	$\frac{1}{2}$ E.	16	10		33 00
Moïse LeBlanc.....	$\frac{1}{2}$ N. E.	16	11		5 07
Joseph Ruelle.....	$\frac{1}{2}$ O., W.	26	10		2 63
Héritiers Boston.....		20	11		11 02
do.....	$\frac{1}{2}$ E.	27	11		6 79
do.....	$\frac{1}{2}$ O., W.	28	11		13 28

Dans la municipalité du township de Saint-Valérien de Milton, Township de Roxton.

In the municipality of the township of St. Valerien de Milton, Township of Roxton.

Moïse Desjardins.....	$\frac{1}{2}$ O., W.	5	10	50	1 63
Township de Milton.—Township of Milton.					
Louis T. Drummond.....		3	11	200	9 85
Dans la municipalité du township d'Ely.—In the municipality of the township of Ely.					
Richard Clarke.....		7	10	200	13 87
do.....		8	10	200	13 14
do.....		9	10	200	13 14
do.....		11	10	200	13 14
do.....		3	11	140	7 30
do.....		5	11	134	7 30
do.....		6	11	130	7 30
do.....		8	11	124	7 30
do.....		9	11	120	7 30
do.....		10	11	112	7 30
do.....		12	11	106	4 38
do.....	$\frac{1}{2}$ S.	15	11	50	3 65
J. B. & W. A. Lay.....	$\frac{1}{2}$ O., W. $\frac{1}{2}$ E.	1	4	75	11 53
Dans la municipalité du township de Stukely Nord.—In the municipality of the township of North Stukely.					
William Villeneuve.....	Pl. N. E.	4	7	50	3 40
Tenant ce terrain au nord et à l'ouest aux terres de Nap. et Alfred Poirier, à l'est au dit W. Villeneuve, et au sud au chemin du dit rang. Bounded north and west to lands of Nap. and Alfred Poirier, east to land of said W. Villeneuve, and south by the range road.					
Pierre Grégoire.....	$\frac{1}{2}$ N. O., N. W.	4	6	50	5 00
Joseph Sevigny.....	$\frac{1}{2}$ O., W.	3	6	100	4 35
Joseph Boucher.....	$\frac{1}{2}$ N. O., N. W.	4	6	50	
Agapitre Larochelle.....	$\frac{1}{2}$ centre, center.	27	7	100	2 92
Joseph LeBlanc.....	$\frac{1}{2}$ S.	27	9	50	17 54
do.....	$\frac{1}{8}$ S. E.	23	9	25	6 45
Tenant ce terrain au nord au terrain de Edouard Foisy, à l'ouest à Toussaint Dulude, au sud au cordon du 8me rang et à l'est au lot numéro vingt-quatre. Bounded on the north to land of Edouard Foisy, west to Toussaint Dulude, south to the eighth range and east to lot number twenty-four.					

THOS. BRASSARD,

Sec. Trés.

127

C. M. Comté de Shefford

THOS. BRASSARD,

Sec. Treas.

128

M. C. Co. of Shefford.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE CHAMPLAIN.

Sainte-Genève de Batiscan, 5 janvier 1872.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encau

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF CHAMPLAIN.

Ste. Geneviève de Batiscan, 5th January, 1872.

I do hereby give notice that the lands hereinafter mentioned will be sold, by public auction, in the

public, en la paroisse Sainte-Geneviève de Batiscan, en la maison de M. George Thiffreau, lieu ordinaire de la tenue des séances du dit conseil, LUNDI, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de Saint-Luc.

1. Une terre située dans le troisième rang de la seigneurie de Champlain, en la paroisse Saint-Luc, de deux arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, prenant son front au chemin royal et se terminant en profondeur à qui il appartient, joignant au sud à Jean Rousseau, et au nord à Ferdinand Gauthier; appartenant à Jean Dubé, non résident.

Montant dû..... \$0 80.

2. Une terre située en la même paroisse, dans le deuxième rang de la seigneurie de Champlain, de trois arpents de front sur vingt-cinq de profondeur, prenant son front au cordon des terres du premier rang de la seigneurie de Champlain, et se terminant en profondeur au chemin de front du troisième rang de la dite seigneurie de Champlain, joignant du côté sud aux terres du rang des continuations, et de l'autre côté à Dame Veuve Dominique Brouillet; appartenant à la compagnie des forges Fermont.

Montant dû..... \$1 00.

3. Cinq lots de terre contigus, dont trois de trois arpents de largeur chacun et deux de deux arpents de largeur chacun sur la même profondeur que la terre précédente, tenant en front aux terres du premier rang de la seigneurie de Champlain, se terminant en profondeur au chemin de front du troisième rang de la dite seigneurie de Champlain, joignant du côté sud à Thomas Rafter, père, et de l'autre côté à Cyrille Chagné; appartenant à la compagnie des forges Fermont. Montant dû..... \$6 00.

Municipalité de Saint-Tite.

1. Tout le résidu d'un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Tite, sur le côté sud-ouest de la rivière des Envies, formant une superficie d'environ quarante à cinquante arpents, sans garantie de mesure précise, borné en front partie au chemin royal et partie à P. O. Trudel, écuyer, en profondeur à des terres non concédées, au sud à Hubert Cossette et au nord à Elie Thiffreau; appartenant aux héritiers de feu Joseph Tessier. Montant dû..... \$1 01½.

2. Une terre située en la même paroisse, sur le côté sud-ouest de la rivière des Envies, de deux arpents de front sur environ quarante de profondeur, bornée en front à la dite rivière, en profondeur aux terres non concédées, du côté sud à Joseph Lahaie et au nord à Augustin Roy et autres; appartenant à Evariste Cadot, non résident.

Montant dû..... \$11 06½.

3. Une terre située au dit lieu et en la même concession que la précédente, de deux arpents de front sur environ quarante de profondeur, bornée en front à la rivière des Envies, en profondeur aux terres non concédées, au sud à Jérôme Roy et au nord à Hubert Cosset; appartenant à Prosper Lefebvre.

Montant dû..... \$11 81½.

4. Une terre située au dit lieu, dans le troisième rang nord-est de la rivière des Envies, de quatre arpents de front sur seize arpents de profondeur, plus ou moins, bornée au nord-est au cordon du quatrième rang, au sud-ouest au cordon du deuxième rang, d'un côté vers le nord à Isidore Hardy et de l'autre côté vers le sud à Xavier Germain; appartenant à Casimir St. Arnauld, père. Montant dû..... \$3 36½.

Municipalité de Saint-Stanislas de la Rivière des Envies.

1. Un lot de terre d'un demi arpent le front sur vingt-cinq arpents de profondeur, situé en la paroisse de Saint-Stanislas de la Rivière des Envies, au lieu appelé la Côte Saint-Paul, prenant son front au chemin public, se terminant en profondeur aux terres du rang Saint-Pierre, joignant d'un côté à l'est à Eusèbe Veillet et de l'autre côté à l'ouest à Joseph St. Jean; appartenant à Joseph Monrain, non résident.

Montant dû..... \$6 58.

Municipalité de Sainte-Anne de la Pêrade.

1. Un emplacement situé en la paroisse de Sainte-Anne de la Pêrade, dans le village, d'un arpent de largeur sur trente-six pieds, plus ou moins de profondeur,

parish of Ste. Geneviève de Batiscan, at the residence of Mr. George Thiffreau, the usual place for holding the said council sittings, on MONDAY, the FOURTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Municipality of St. Luc.

1. A farm situate and being in the third range of the seigniorie of Champlain, in the parish of St. Luc, two arpents in front by twenty-four arpents in depth, bounded in front by the main road, in rear by whosoever it may be, on the south by Jean Rousseau and north by Ferdinand Gauthier; belonging to Jean Dubé, non resident. Amount due..... \$0 80.

2. A farm situate in the same parish, in the second range of the seigniorie of Champlain, three arpents in front by twenty-five arpents in depth, bounded in front by the division line of the lands of the seigniorie of Champlain, and in rear by the front road of the third range of the seigniorie of Champlain aforesaid, bounded on the south by the lands of the gore range and on the other side by Mrs. Widow Dominique Brouillet; belonging to La Compagnie des Forges Fermont. Amount due..... \$1 00.

3. Five contiguous lots of land, whereof three are three arpents wide each, and two are two arpents wide each, by the same depth as the preceding lot, bounded in front by the lands of the first range of the seigniorie of Champlain, in rear by the front road of the third range of the seigniorie of Champlain aforesaid, on the south by Thomas Rafter, senior, and on the other side by Cyrille Chartré; belonging to La Compagnie des Forges Fermont.

Amount due..... \$6 00.

Municipality of St. Tite.

1. All the residue of a lot situate in the parish of St. Tite, on the south-west side of the River des Envies, forming a superficial extent of about forty to fifty arpents, without warranty as to precise measurement, bounded in front partly by the main road and partly by P. O. Trudel, esquire, in rear by unconceded lots, south by Hubert Cossette and north by Elie Thiffreau; belonging to the heirs of the late Joseph Tessier. Amount due..... \$1 01½.

2. A farm situate in the same parish, on the south-west side of the River des Envies, two arpents in front by about forty in depth, bounded in front by the said river, in rear by the unconceded lots, on the south by Joseph Lahaie, and north by Augustin Roy and others; belonging to Evariste Cadot, non resident.

Amount due..... \$11 06½.

3. A farm situate at the same place and in the same concession as the former one, of two arpents in front by about forty arpents in depth, bounded in front by River des Envies, in rear by the unconceded lands, south by Jérôme Roy and north by Hubert Cosset; belonging to Prosper Lefebvre.

Amount due..... \$11 81½.

4. A farm situate at the same place, in the third range north-east of River des Envies, four arpents in front by sixteen arpents in depth, more or less, bounded on the north-east by the division line of the fourth range, south-west by the division line of the second range, on one side to the north by Isidore Hardy and on the other side to the south by Xavier Germain; belonging to Casimir St. Arnauld, senior.

Amount due..... \$3 36½.

Municipality of St. Stanislas de la Rivière des Envies.

1. A lot of land of half an arpent in front by twenty-five arpents in depth, situate in the parish of St. Stanislas de la Rivière des Envies, at the place called Côte St. Paul, fronting on the main road, ending in rear at the lands of the St. Pierre range, bounded on one side to the east by Eusèbe Veillet, and on the other side to the west by Joseph St. Jean; belonging to Joseph Monrain, non resident.

Amount due..... \$6 58.

Municipality of Ste. Anne de la Pêrade.

1. An emplacement situate in the parish of Ste. Anne de la Pêrade, in the village, of one arpent in width by thirty-six feet, more or less in depth,

borné en front au chemin royal, en profondeur au petit chenal Saint-Ignace, du côté nord à David Dusablon et du côté sud à Napoléon Veillet—avec une maison dessus construite; appartenant à Louis Bureau. Montant dû..... \$0 70.

D. T. TRUDEL,

267 Sec.-Trés. Cons. Mun. Comté de Champlain.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE D'YAMASKA.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-après mentionnées seront vendues par encan public, à Saint-François du Lac, le PREMIER LUNDI du mois de MARS prochain, en le palais de justice, à DIX heures avant-midi, pour cotisations dues à la municipalité de la paroisse Saint-David, en le dit comté d'Yamaska, sur les terres ci-après désignées, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir:

1. Une terre appartenant à Richard Landsay, dans la concession Saint-Patrick, No. 11, de deux arpents de front, plus ou moins, sur dix-huit arpents de profondeur, tenant par devant au chemin, par derrière aux terres de la concession Viviane, joignant d'un côté à Ed. Landsay, et de l'autre côté à Antoine Cottenoir, fils, absent. Montant dû.....\$5.54.

2. Une terre appartenant à Louis et Théodore Carle, dans la concession Sainte-Cécile, de la largeur qu'elle peut avoir, sur 18 arpents de profondeur, tenant par devant à la rivière David, et par derrière aux terres de la concession Viviane, joignant d'un côté à Ed. C. Wurtele et de l'autre côté à Pierre Larochel. Montant dû.....\$8.14.

3. Une terre appartenant à Marie Richard, veuve de Frs. Brouillard, dans la 4e concession, portant No. 17, de 3 arpents de front sur 25 arpents de profondeur, tenant par devant au cordon des terres de la troisième concession, par derrière à la cinquième concession, d'un côté à la ligne du township d'Upton et de l'autre côté à Emmanuel Joyal, absent. Montant dû.....\$10.13.

4. Une terre appartenant à Jos. Dutremble, la 1/2 S. E. du No. 11 de la 1ère concession Wurtele, de 1 1/2 arpent de front sur 25 arpents de profondeur, tenant par devant au chemin, par derrière à la rivière David, d'un côté à Jérémie Crépeau et de l'autre côté à Michel Lacroix, absent. Montant dû.....\$4.50.

5. Une terre appartenant à Ant. Danis, fils, en la concession Sainte-Louise, la 1/2 N. O. du No. 5, de 1 1/2 arpent de front sur 25 arpents, plus ou moins, de profondeur, tenant par devant au chemin, par derrière au cordon des terres de la concession Jonathan, d'un côté à Bénoni Danis et de l'autre côté à un nommé Ritchotte, absent. Montant dû.....\$8.15.

O. H. COUTU,

S. T. C. M. C. Y.

Daté à Saint-François du Lac, le 5 janvier 1872.

329

Avis de Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Dame Zoé O'Meara, marchande publique, de la Rivière-du-Loup (en bas), épouse séparée judiciairement quant aux biens, de François Maxime Paquet, du même lieu, y faisant commerce sous la raison sociale de « F. M. Paquet, » faillite.

La faillite m'a fait une cession de ses biens, et ses créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à la Rivière-du-Loup, samedi, le dix de février prochain, à dix heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

J. ELZ. POULIOT,

Syndic provisoire.

Rivière-du-Loup (en bas), 25 janvier 1872. 435

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alderic Gohier, Ludger Cousineau, Guillaume Martin dit Ladouceur et Jean-Baptiste Lecavalier, tous commerçants de la cité de Montréal, et y faisant affaires comme associés sous les nom et raison de Gohier & Cie., faillits.

Les créanciers des dits faillits sont notifiés de s'as-

bounded in front by the main road, in rear by Le Petit Chenal St. Ignace, on the north side by David Dusablon and on the south by Napoléon Veillet—with a house thereon erected; belonging to Louis Bureau. Amount due..... \$0 70.

D. T. TRUDEL,

268 Sec. Treas. Mun. Counc. County of Champlain.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF YAMASKA.

I do hereby give public notice that the undermentioned lands will be sold, by public auction, at Saint-François du Lac, the FIRST MONDAY of the month of MARCH next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon, in the court house, for assessments due to the municipality of St. David, in the said county, on the lands undermentioned, unless they be paid, with costs, two days at least before the day above mentioned, viz:

1. One land belonging to Richard Landsay, in the concession of St. Patrick, No. 11, of two acres in front, more or less, on 18 acres in depth; bounded in front by the highway, in rear by Viviane concession lands, joining on one side to Edouard Landsay, junior, and the other side to Antoine Cottenoir, absent.

Amount due.....\$5.54.

2. One land belonging to Louis and Théodore Carle, in the concession Ste. Cécile, in the width it may have on 18 acres of depth; bounded in front to the Rivière David, in rear to Viviane concession lands, joining on one side to Ed. C. Wurtele, and the other side to Pierre Larochel, absent.

Amount due.....\$8.14.

3. One land belonging to Marie Richard, widow of Frs. Brouillard, in the 4th concession, No. 17, of 3 acres in front by 25 acres in depth; bounded in front by the lines of the lands of the 3rd concession, in rear to the 5th concession, joining on one side to the township d'Upton line, and the other side Emmanuel Joyal, absent. Amount due.....\$10.13.

4. One land belonging to Jos. Dutremble, the 1/2 S. E., on No. 11 of the first concession Wurtele, of 1 1/2 acre in front by 25 acres in depth; bounded in front to the highway, in rear to the Rivière David, joining on one side to Jérémie Crépeau, and the other side to Michel Lacroix, absent. Amount due.....\$4.50.

5. One land belonging to Ant. Danis, junior, in the concession Ste. Louise, the 1/2 N. O. of No. 5, of 1 1/2 acre in front by 25 acres, more or less, in depth; bounded in front to the highway, in rear by the line of the lands of the Jonathan concession, joining on one side to Bénoni Danis, and the other side to a named Ritchotte, absent. Amount due.....\$8.15.

O. H. COUTU,

S. T. M. C. C. Y.

Dated at Saint-François du Lac, the 5th January, 1872. 330

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dame Zoé O'Meara, public trader, of River du Loup (en bas), wife duly separated by judicial sentence as to property from François Maxime Paquet, of the same place, and carrying on business there under the name, style and firm of « F. M. Paquet, » an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of her estate to me, and her creditors are notified to meet at her place of business, at River du Loup, on Saturday, the tenth day of February next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of her affairs and to appoint an assignee.

J. ELZ. POULIOT,

Interim Assignee.

River du Loup (en bas), 25th January, 1872. 436

INSOLVENT ACT OF 1869. AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Alderic Gohier, Ludger Cousineau, Guillaume Martin dit Ladouceur, and Jean-Baptiste Lecavalier, all traders of the city of Montreal, and there doing business together as copartners under the name and firm of Gohier & Co., Insolvents.

The creditors of the Insolvents are notified to meet

semler au bureau du soussigné, Merchant's Exchange Building, dans la cité de Montréal, lundi, le douzième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi, pour diriger le syndic dans le règlement final de la faillite.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 25 janvier 1872.

439

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Taylor Routh, en sa qualité de curateur à la succession vacante de feu James-Henry Henderson, en son vivant de la cité de Montréal, expéditeur, décédé, failli.

Le failli n'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires de feu James-Henry Henderson, No. 99, rue des Communes, à Montréal, mercredi, le 14^{me} jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,

Syndic provisoire.

Montréal, 26 janvier 1872.

441

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Elzéar Lavoie, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert aux oppositions jusqu'au dixième jour de février prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,

Syndic officiel.

443

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alexander Archibald, des cité et district de Montréal, boulanger, failli, et David J. Craig, syndic.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous mentionnés, appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requis de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement sis et situé sur la rue Saint-Constant, dans le quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, connu et désigné sur le plan officiel et le livre de renvoi pour le dit quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, partie de la division d'enregistrement de Montréal, comme numéro cinq cent vingt-deux, contenant cinquante-un pieds six pouces de largeur, en front et en arrière, sur cent trente-quatre pieds de profondeur, le tout plus ou moins, mesure anglaise, sans garantie de mesure en plus ou en moins, quelle qu'elle soit, étant pour le profit ou la perte de l'acheteur, le tout tel qu'enclos maintenant, borne en front à la dite rue Saint-Constant, en arrière à la propriété du Dr. Beaubien ou ses représentants, d'un côté à la propriété d'un nommé Judah, et de l'autre côté à la propriété de John Bridgeman—avec une maison en briques à deux étages, une boulangerie et autres bâtisses dessus érigées, la dite maison en briques à deux étages étant divisée en deux logements.

Pour être vendu dans la cité de Montréal, au Palais de Justice, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, JEUDI, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,

Syndic.

North British Chambers,

11 rue de l'Hôpital.

Montréal, 24 janvier 1872.

[Première publication, 27 janvier 1872.] 437

at the office of the undersigned, Merchants Exchange Building, in the city of Montreal, on Monday, the twelfth day of February next, at the hour of three o'clock in the afternoon, for the purpose of directing the assignee in the final closing of the estate.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 25th January, 1872.

440

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERE TO.

In the matter of Robert Taylor Routh, in his quality of curator to the vacant estate and succession of the late James Henry Henderson, in his lifetime of the city of Montreal, forwarder, deceased, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of the late James Henry Henderson, No. 99, Common street, in Montreal, on Wednesday, the 14th day of February next, at three o'clock afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG

Interim Assignee.

Montreal, 26th January, 1872.

442

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Elzéar Lavoie, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, and open to objection until the tenth day of February next, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,

Official Assignee.

444

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alexander Archibald, of the city and district of Montreal, baker, an Insolvent, and David J. Craig, Assignee.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the undermentioned immovables belonging to the estate of the above Insolvent, will be sold at the time and place herein below mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit:

A lot of land or emplacement situate, lying and being in St. Constant street, in the St. Louis Ward of the said city of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference for the said St. Louis Ward of the said city of Montreal, part of the registration division of Montreal, as number five hundred and twenty-two (522), containing fifty-one feet six inches in breadth, in front and rear, by one hundred and thirty-four feet in depth, the whole more or less, english measure, without warranty as to measurement, the increase deficiency whatever it may be, being for the profit or loss of the purchaser, the whole as now enclosed; bounded in front by St. Constant street aforesaid, in rear by the property of Dr. Beaubien or his representatives, on one side by the property of one Judah, and on the other side by the property of John Bridgeman—with a two story brick building and bakehouse and other buildings thereon erected, said two story brick building being divided into several dwellings.

To be sold, in the city of Montreal, at the Court House, in the room reserved for proceedings in insolvency, on THURSDAY, the TWENTY-EIGHTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

DAVID J. CRAIG,

Assignee.

North British Chambers,

11, Hospital Street.

Montreal, 24th January, 1872.

[First published, 27th January, 1872.] 438